



L'Essor Hadolais

2025



SAFTI

Immobilier

Reynald BRUNIN

Conseiller Indépendant en immobilier sur les secteurs de Hadol, Raon-Aux-Bois et environs

06.74.64.96.83.

reynald.brunin@safti.fr



Recherche tous types de biens pour mes acquéreurs !

- Maisons
- Appartements
- Terrains

ESTIMATION GRATUITE
de votre bien !



Agent commercial du réseau SAFTI immatriculé sous le n° au RSAC de la ville de ÉPINAL. Agissant pour le compte de l'agence immobilière SAFTI (323 764 328 RCS Toulouse) sous la carte professionnelle n° CPI 31012018 000 025 936 délivrée par la CCI de Toulouse.

MARCHAL AUTOMOBILES

SPÉCIALISTE TOUTES MARQUES

Mécanique • Carrosserie • Peinture • Entretien
Révision • Pneumatique • Pare-brise
VENTE DE VÉHICULES NEUFS & OCCASIONS



8 bis rue du Char d'Argent
88000 ÉPINAL
03.29.82.22.67
E-mail :
marchalautos@gmail.com

Horaires d'ouverture :
Du Lundi au Jeudi :
8h - 12h et 14h - 18h
Le Vendredi :
8h - 12h et 14h - 17h



MARCHAL MOTO

Magasin d'Équipements

ENTRETIEN ET RÉPARATION TOUTES MARQUES
PRÉPARATION PISTE - ACHAT/VENTE MOTO
VENTE DE PIÈCES RACING ET ACCESSOIRES

NOUVEAU :
Coaching moto sur piste

8 rue d'Alsace - 88000 ÉPINAL
Tél. 03 29 35 26 40 - www.marchal-moto.com



GILETS AIRBAG :
2 marques pour mieux vous servir

LA VIE DE LA COMMUNE

Mot du Maire.....	5
Le budget.....	6-7
Travaux.....	8-9
Voirie.....	10-11
Urbanisme.....	12-13
Affouages.....	14
MFR, au fil des jours.....	16-17
Groupe scolaire 2024-25.....	18-19
Ligue de l'enseignement.....	20
Les affaires scolaires.....	21
Cérémonie des vœux.....	22
Lutte contre les violences.....	22
Fête patronale.....	23
Accueil des parents.....	23
Bacheliers.....	24
Collégiens.....	24
CCAS.....	25
Forum des associations.....	26
BMH.....	27
Décisions du conseil municipal.....	28-41
Choisir son avenir pour Hadol.....	42

LES SERVICES DE LA COMMUNE

SICOVAD.....	43
Communauté d'Agglomération d'Épinal.....	44-45
SDEV.....	46-47

ASSOCIATIONS

All Dances, les Food'scenes Hadol /Dounoux.....	48
Association familiale.....	49
L'avenir de Hadol.....	50
La Chasse.....	51
Le comité des fêtes.....	52-53
Copains baladeurs.....	54-56
L'encrier au champ.....	57-58
L'Étang communal.....	59
FCHDU / FC Hadol-Dounoux-Uriménil.....	60-61
Forme et loisirs Hadolais.....	62-63
Mouss Racing Team.....	64
Le groupe mycologique vosgien.....	65
Les amis de l'école.....	66-67
Les jardiniers de Hadol.....	68
Maison du bien-être.....	69
Sapeurs pompiers.....	70-71
Union Nationale des combattants de Hadol.....	72
Volley.....	73
Tennis-club Hadolais.....	74
Les Fous Volants.....	75
Les annonceurs.....	76
Mots croisés.....	77
État-civil.....	78-79
Calendrier des manifestations.....	80-81
Résultats mots croisés.....	82

Revue municipale l'Essor Hadolais 2025 diffusé gratuitement :**Siège social :** Mairie de Hadol

Tél : 03 29 32 52 09 - Fax : 03 29 32 52 91

Courriel : mairie@hadol.fr - Site : www.hadol.fr**Comité de rédaction :****Présidente :** C. HUREL-MATHIEU**Vice-Présidente :** M. ALBERTI**Membres :** JF. CLASQUIN ; M. BOIGEY-DIEMER ;
S. POIRIER ; E. MILLION ; M. ROUSSELOT ;MF. VANNON ; JF. JACQUEMIN ;
F. BERTHIER.Dépôt légal - 4^{ème} trimestre 2025

Imprimé par L'Ormont Imprimeur

Crédit photo : Pixabay**Photo page de couverture :****Félicitations à Charlyne Bernard,
gagnante du concours photo**

L'ORMONT
IMPRIMEUR CRÉATIF
Les textes et les photos
apparaissent sous la
responsabilité de leurs
auteurs.

S.R.D.E.

BP 50 - 88132 CHARMES Cedex

Tél. 03 29 38 11 01

Fax 03 29 38 86 76

**Sablières - Carrières
Chantiers mobiles de concassage**

N'hésitez pas
à nous consulter
03 29 38 11 01

SRDE
vous propose des agregats

➡ **DE MOSELLE** (carrière de Charmes)

➡ **CALCAIRES** (carrières de Jainvillotte, Rouvres, Harmonville, Bernecourt)

➡ **GRANITIQUES** (carrière de Hadol)

Professionnels et Particuliers
Toutes installations électriques
NEUF ET RENOVATION

Interphonie - Alarmes intrusion, incendie
Câblage informatique - Automatismes
Chauffage électrique - Protection parafoudre

SPINELEC *Electricité Générale*

188, Rue haute - 88220 HADOL

Port. : 06 03 24 85 94 - Tél. : 03 29 64 11 17

E-mail : spinelec@free.fr



Chères Hadolaises, chers Hadolais,

Conformément à la réglementation applicable en période pré-électorale, cette édition se limite à des contenus neutres et factuels, destinés à assurer une information claire et régulière de l'ensemble des Hadolais.

À l'approche de la fin de l'année, nous sommes heureux de vous retrouver pour ce nouveau numéro de notre bulletin communal. Comme toujours, il a pour vocation de vous informer sur la vie de notre village.

L'hiver s'installe peu à peu sur nos chemins, nos secteurs boisés et autour des habitations. Dans cette période où les conditions météorologiques peuvent rapidement évoluer, nos services municipaux poursuivent leurs missions habituelles : entretien des voies, vigilance sur les voiries forestières, gestion des équipements et accueil du public. Leur présence contribue au bon déroulement du quotidien dans l'ensemble des sections du village, de Buzegney en passant par Grandfaing, Rougerupt et la Houssière.

La vie associative continue également de jouer un rôle important dans l'animation de la commune. Les bénévoles, toujours mobilisés, proposent régulièrement des moments conviviaux et accessibles à tous, vous trouverez en page intérieure leurs coordonnées, n'hésitez pas à les rejoindre. Leur implication, retracée dans ce bulletin, renforce le lien entre habitants et participe à la vitalité locale.

Dans ce bulletin, vous trouverez des informations pratiques, ainsi que des rappels utiles concernant les services qui sont à votre disposition.

Concernant les élections municipales du mois de mars prochain, vous avez certainement appris, par la presse, que je ne briguerai pas un second mandat. Ma décision repose essentiellement sur deux raisons :

- **Mon âge (73 ans au mois de mars 2026) et mon état de santé qui m'incitent à ralentir mon activité.**
- **La mission de maire d'une commune comme la nôtre requiert beaucoup de disponibilité. C'est au détriment de ma vie de famille et de mes proches et je souhaite leur consacrer plus de temps.**

Je souhaite, à celui ou celle qui me succédera, de prendre autant de plaisir que j'ai pu en avoir à votre contact et à votre service. Je vous remercie pour m'avoir accordé votre confiance.

En cette période de fêtes, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux. Puissent ces fêtes de fin d'année vous offrir des moments de sérénité, de convivialité et de partage, au cœur de notre belle commune.

Bonne lecture, et très belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

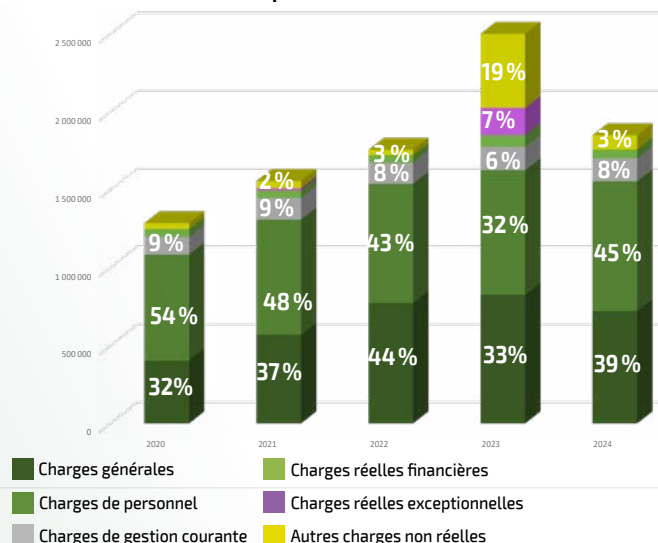
Votre Maire, Jean-François CLASQUIN

LA VIE DE LA COMMUNE

BUDGET

Présentation de la situation financière de la commune sur l'année 2024

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont en baisse de -13.6 % de 2023 à 2024 avec une baisse de -14.3% des **charges générales** qui représentent à elle seules 39% du total des dépenses de fonctionnement. Elles sont égales, par habitant, à la moyenne du département qui est de 291€.

Les **charges de personnel** restent quasi stables (+1.6 %) et sont inférieures de plus de 25 % par rapport à la moyenne du département (en € par habitant : Hadol 333€ Département : 442€). Elles représentent 45 % du total du budget.

Les **charges financières** reflètent l'évolution de l'endettement contracté suite aux investissements importants de 2022 et 2023. Elles concernent à la fois les intérêts payés pour préfinancer les subventions et les emprunts à long terme.

Les recettes de fonctionnement

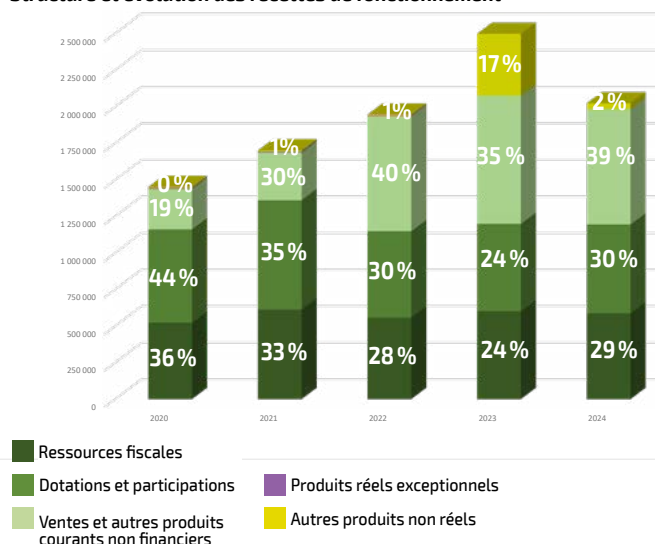
Avec une baisse de 4.2%, de 2023 à 2024, les **recettes réelles** s'établissent à 2 023 k€ en 2024, après le pic historique de 2023, soit 825 € par habitant.

Les **recettes fiscales**, liées à un taux de fiscalité inchangé, représentent une part plus importante des recettes de fonctionnement (24 % en 2023 contre 29 % en 2024), et s'élèvent à 599 k€. Leur niveau (244€/habitant) reste nettement inférieur à la moyenne départementale (549 €/hab).

Les **dotations et participations** restent stables (621 k€), leur niveau est de 253 €/habitant, inférieur à la moyenne départementale (292 €/habitant).

Les **ventes et autres produits courants** sont en baisse. Ils représentent structurellement une partie plus importante des recettes contrairement à l'année passée (35 % en 2023 contre 39 % en 2024), mais régressent de 9.1 % pour l'exercice 2024, portant ces recettes à 802 k€ contre 883 k€ en 2023. Cette forte variation est essentiellement due à la fluctuation des ventes de bois.

Structure et évolution des recettes de fonctionnement



Art&Fenêtres

SARL
COURTOIS Hervé

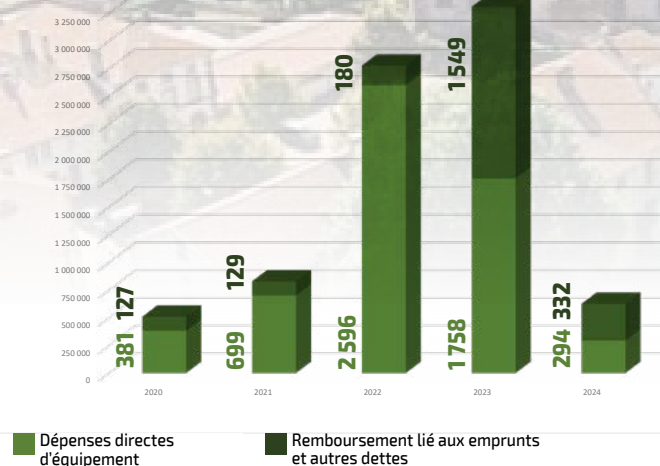
secretariat@hcourtoissarl.com

34, rue
du Général Leclerc
88190 GOLBEY
03 29 66 39 08

55, route d'Epinal
88220 HADOL
03 29 32 55 82

www.courtois-herve.fr

Évolution des principales dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement

Après une politique d'investissement importante menée sur les dernières années, les dépenses d'investissement sont en baisse.

Les dépenses d'investissement pour l'année 2024 (à hauteur de 626 k€) sont équilibrées, et se répartissent comme suit :

- 332 k€ soit 53.04 % des dépenses d'investissement, sont dédiées aux remboursements liés aux emprunts (échéances annuelles et remboursement d'emprunts à court terme d'avance sur subventions de 150 k€).
- 294 k€, soit 46.96 % des dépenses d'investissement, sont dédiées aux dépenses directes d'équipement.

Les principales dépenses d'investissement ont concerné les opérations suivantes :

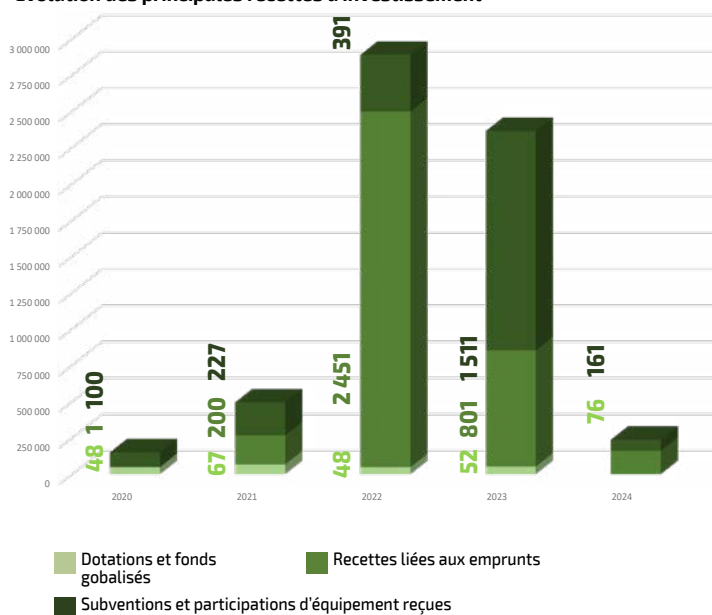
- Internat – MFR : 37 k€
- Pôle Santé – Fibre : 3.5 k€
- Rue Haute – Travaux & Amo : 69 k€
- Chaufferie Groupe Scolaire – Remplacement & Etude : 114 k€
- Tranche travaux du SDEV : 48 k€

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 237 k€ et sont principalement composées de :

- Subventions et participations reçues : 161 k€
- Dotations et fonds globalisés que sont le FCTVA (récupération partielle de la TVA) et la taxe d'aménagement pour un montant de 76 k€.

Évolution des principales recettes d'investissement



SERRURERIE
METALLERIE
TOLERIE

LB
conception

CONCEPTION
FABRICATION
POSE

Toutes fermetures
pour l'habitat

PVC - Bois - Alu

Sarl LECLERC Bertrand

2 bis rue du Bas de la Racine - 88220 RAON-AUX-BOIS

06 87 95 93 98

Escaller
Garde-corps
Ferrermerie
Porte métallique
Portail
Clôture
Automatisme
Fenêtre PVC Bois Alu
Porte d'entrée
Porte de garage
Volet roulant
Volet battant
Vélux
Store

LA VIE DE LA COMMUNE

Terrasse de la cour de l'école primaire

Le vieillissement prématuré de la structure en bois de la terrasse de la cour de l'école primaire n'offrait plus la sécurité attendue pour les enfants lors des activités extérieures.



Les agents des services techniques de la commune ont donc démonté toute la structure, et procédé au remplissage du vide par des matériaux de la carrière.



La pose d'une bordure béton pour retenir le remblai et laisser un vide d'air contre le sous-bassement des murs de l'école a été confiée à l'Association Jeunesse et Cultures d'Epinal.

Ces travaux se sont déroulés lors des vacances de Pâques et des vacances estivales.

Début septembre, les services techniques ont apporté la touche finale en collant un gazon synthétique d'une épaisseur de 25 mm.



Des bacs à fleurs ont été confectionnés avec quelques madriers récupérables et seront mis en place dans l'enceinte du groupe scolaire dès la fin de l'hiver pour des projets pédagogiques.



Éric Devauchelle, 2^e Adjoint



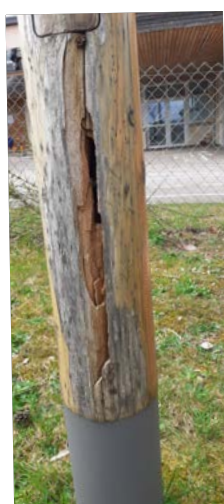
Remplacement partiel des grilles pare graviers de la toiture végétalisée du groupe scolaire



Fabrication et mise en place de 2 abris bus sur la rue Haute et à l'intersection de la route des Breulles, du Noir étang et de la RD 12. Du bois de la commune a été utilisé pour ces réalisations par les agents communaux.



Renforcement de la sécurité anti intrusion dans la cour de l'école maternelle par le rehaussement du portillon et la pose d'un grillage d'une hauteur de 1m50.



Remplacement des 2 lampadaires en bois de l'école maternelle détériorés par le pourrissement

Pose de thermostat dans les 6 logements de la résidence Fils d'Argent permettant ainsi aux locataires de faire quelques économies sur leurs factures de chauffage.



Rue Haute

C'est avec une certaine satisfaction que je vous informe que les travaux de requalification de la Rue Haute sont désormais terminés.

Menés dans les délais prévus malgré les contraintes hivernales, ces travaux ont débuté en juillet 2024 pour s'achever par une réception en juin 2025.



Quelques ajustements mineurs ont été nécessaires après la réception, notamment concernant des potelets en bois ; panneau de signalisation d'un Stop ; panneau interdit 12T ; balises J11, mais les entreprises sont intervenues en fin d'été pour corriger ces points.

Le problème majeur évoqué concerne le gazonnement de la noue d'infiltration. Les fortes chaleurs estivales ont en effet compromis la pousse des plantes semées (principalement des dicotylédones)

L'entreprise en charge de ces travaux devra remédier au problème, le contrat prévoit une garantie de reprise de 2 ans.

La formulation sous forme de remarque est choisie lors du procès verbal de réception pour soutenir les financeurs en ne retardant pas ainsi l'octroi de subventions.

Sur le plan financier, le projet s'élève à un montant prévisionnel de 758 436 € HT, cofinancé par la communauté d'agglomération d'Épinal (CAE).

Hors le montant des dépenses est de 739 497.93 € HT se composant de façon suivante :

Part communale :

■ lever topographique (Géomètre Chardot)	5 570 .00 € HT
■ Mission de maîtrise d'œuvre	34 142 .04 € HT
dont (ACERE)	20 400 .00 € HT
■ Travaux	419 170 .89 € HT

Part CAE :

■ Travaux	280 615 .00 € HT
-----------	------------------

Je ne relate pas le montant exact des subventions, certaines étant fonction de dépenses réelles, mais grâce à celles-ci le reste à charge pour la commune devrait rester inférieur à 100 000 € HT. Ce qui constitue un résultat maîtrisé au regard de l'ampleur des travaux !

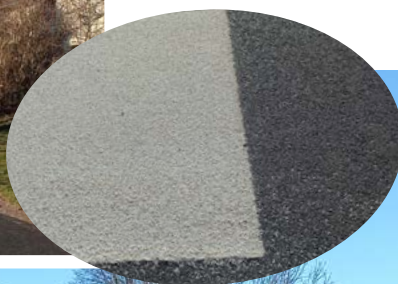
Je tiens à préciser que pour l'obtention de ce résultat la collaboration avec la CAE a été d'une importance capitale !

Maintenant aux riverains de profiter de ces nouvelles infrastructures en se les appropriant car je le rappelle ici l'objectif de départ est **l'apaisement du flux de circulation et la mise en sécurité des riverains.**

Pour y parvenir il faut du civisme de la part des automobilistes en respectant le code de la route et de l'utilisation par les piétons et des cyclistes pour justement contraindre ceux-ci à être attentifs : La réaction de tout un chacun « si personne, j'accélère... »

Je conclus mon propos en remerciant sincèrement les personnes qui ont collaboré à la réalisation de ce projet : Dominique Rollot pour sa participation active aux réunions de chantiers, Éric Devauchelle en cas d'indisponibilité, Paul Hellot maîtrise d'œuvre ACERE, Tanguy Claudel et Michael Schouvey ainsi que l'équipe Peduzzi, et bien évidemment le personnel de la CAE tout particulièrement Sylvain Weber AMO, Jean Philippe Changarnier et Noel Robert- Leyval pour sa connaissance du milieu !

Philippe Maire, 4^e Adjoint



Éclairage public

Programme pluriannuel de renouvellement d'éclairage public.

Validé en conseil municipal en date du 25 janvier 2024 la réalisation des travaux de la tranche 2 vont débuter en cette fin d'année.

Les opérations prévues sont les suivantes :

- Rénovation des armoires : A – Rue de la Chapelle, D – Rue du Stade (à remplacer) et E – Rue de la Poste /rue de la Croix Georges.
- Passage en LED du réseau couvert par ces armoires
- Pose de 5 candélabres solaires sur arrêts de ramassage scolaire.
- La Draille /Minimont
- Route de Plombières / Taillon
- La Houssière /Route des Paxes
- Buzegney, ancienne école
- Rue Haute

➤ Coût de l'opération 90 675,01 € HT / 108 900 € TTC.

La participation de la commune s'élève à 70,00 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet, soit un reste à charge pour la commune de 48 472,51 €.

Le but de l'opération :

Diminuer la consommation énergétique de moitié.

Philippe Maire, 4^e Adjoint

VOIRIE

JA
COIFFURE
&
ESTHÉTIQUE

03 54 31 17 98

58 rue de la Xavée - 88220 HADOL



Urbanisme – Modification du PLU

2025 aura été l'année de la finalisation de la 1^{re} modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Cette modification faisait suite à l'obligation de mise en conformité foncière aux orientations du SCOT des Vosges Centrales. Afin de profiter du processus engagé et optimiser les coûts liés aux frais d'études, nous avons fait le choix d'intégrer à cette modification :

- Une reprise partielle du règlement afin d'alléger l'instruction des autorisations d'urbanisme
- La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation patrimoniale
- La révision du tracé de secteurs agricoles
- La création d'emplacement réservé

Ainsi que l'adaptation de zonage suite à des évolutions de destination de bâtiments, la résolution d'une erreur d'appréciation de classement sur le document de zonage et l'actualisation du tracé des zones humides. L'ensemble de ces éléments ont été soumis à enquête publique. Cette dernière s'est déroulée durant un mois en début d'année. Lors des permanences le commissaire enquêteur a accueilli une soixantaine de personnes ayant formulé pour une grande majorité des requêtes. Lors du conseil municipal du 12 juin 2025, les membres du conseil se sont prononcés sur la totalité des requêtes déposées. Certaines demandes ont permis d'identifier des incohérences ou des anomalies pour lesquelles le conseil municipal a confirmé la nécessité de les prendre en considération en apportant quelques ajustements mineurs aux pièces du dossier.

A l'heure de la rédaction de ces lignes, le contrôle de légalité ne s'est pas encore prononcé sur la légalité et la conformité du dossier présenté par la commune.

Dès validation de notre projet de modification du PLU par le contrôle de légalité et dans la continuité de la communication réalisée depuis le démarrage du processus, la date d'entrée en vigueur de la modification du PLU sera communiquée par les différents canaux de communication (presse, site internet, mairie, facebook et panneau pocket).

Aménagement du territoire – une réflexion globale pour un projet à planifier



La première étape du projet d'aménagement du centre du village s'est concrétisée en toute fin d'année 2024 par des ateliers participatifs animés par le bureau d'études Fanny Cassani, en charge d'accompagner la commune dans la conception et la planification de ce projet.

Ces ateliers participatifs ont été l'occasion d'échanger autour des besoins, des attentes, des idées mais aussi des points de blocage. Quelques mois après ces ateliers, le bureau d'études a pu livrer une première esquisse d'aménagement conciliant les nombreux enjeux identifiés :

- Sécurisation de la circulation piétonne et cycliste
- Organisation du stationnement pour les riverains et les usagers
- Absorption du trafic
- Valorisation des qualités patrimoniales du site
- Reconquête des bâtiments vacants

Un projet global pour maîtriser les coûts et répondre aux enjeux

Le centre du village présente des particularités synonymes de contraintes : concentration de plusieurs services et structures accueillant du public, circulation routière peu aisée, absence d'aménagements pour les piétons ou encore problématiques de stationnement. Outre ces points le site présente des particularités architecturales peu mises en valeur.

La réalisation d'une étude globale vise donc à concevoir dès le départ un projet prenant en compte l'ensemble des

**Mangeat
Fermetures**

Pascal MANGEAT
07 79 69 48 66

301 Les Granges
88220 Xertigny
eurlmangeatfermetures@gmail.com

Fourniture & pose
Toutes fermetures du bâtiment

Fenêtres / Portes de garage
Volets / Portails / Clôtures
Automatismes
Velux / Rideaux métalliques
Stores intérieurs & extérieurs
Dépannage

enjeux et d'apporter une cohérence fondamentale dans l'agencement des différents espaces.

La réalisation de cette étude permet de planifier pour les années à venir les travaux à réaliser selon un calendrier à définir par les prochaines municipalités.

Des propositions intéressantes

Les premières propositions du bureau d'études permettent de projeter de futurs aménagements. Des éléments simples pour améliorer la perception du site tels la végétalisation des pieds de façade, un traitement harmonieux des surfaces piétonnes, la matérialisation de zone piétonne et cycliste... En matière de priorité, la rue de l'église nécessite des aménagements simples mais nécessaires pour proposer un cheminement piéton sécurisé notamment pour les élèves de la MFR reliant quotidiennement le site des Bruyères.

Les images ci-dessous illustrent des premières idées. Ces dernières seront affinées afin de définir précisément les contours.

Marie BOIGEY-DIEMER, 3^e
Adjointe



**Véhicules 0 km au meilleur prix
en stock ou sur commande**



**Exposition permanente
Véhicules occasions**

Achat cash de votre véhicule

Recherche personnalisée

PROVEO 88



**576 Rue du Moulin Géroménil
88220 Hadol**



06 46 16 41 95



www.proveo88.fr



Affouages

Philosophie et Objectifs

La commune a fait le choix depuis de longue date d'élargir l'offre d'affouage en faisant appel à un **prestataire externe**.

L'objectif principal est de garantir que **chaque Hadolais** ait la possibilité de se chauffer au bois, en levant les contraintes liées à l'affouage traditionnel :

- **Accessibilité Physique** : Permettre l'accès au bois aux personnes n'ayant pas les moyens physiques de réaliser elles-mêmes le débitage et la récolte.
- **Sécurité et Matériel** : Écarter les risques liés à la manipulation d'outils (tronçonneuse, fendeuse) et l'absence de matériel adéquat.
- **Gestion Sylvicole** : Assurer la bonne gestion forestière tout en offrant un produit fini aux affouagistes.

Note : Le bois fourni est issu majoritairement de la gestion des **houppiers** (parties supérieures des arbres) et peut comporter des morceaux de tailles différentes et des éteules (morceaux irréguliers ou défauts dus au fendage). Ceci s'inscrit dans une logique de valorisation complète de la ressource.

Modalités d'Inscription

- **Période** : Les inscriptions se déroulent en mairie au courant du mois de Septembre (Premier jour ouvrable jusqu'au 30)
- **Validité** : Les inscriptions enregistrées en septembre sont valables pour l'année d'exploitation suivante.
- **Acompte** : 50 € à l'inscription

Tarifs et Prestations (Approuvés le 10 octobre 2024)

Le volume de bois délivré est calculé selon la formule :
Nombre de foyers inscrits/nombre de stères disponibles
Voici le détail des tarifs **par foyer inscrit** :

Prestation d'Affouage	Prix Hors Taxe (HT)	TVA (10 %)	Prix Toutes Taxes Comprises (TTC)	Détails de la Prestation
Taxe Affouages à Exploiter	N/A	N/A	13,00 €	Concerne l'affouage «traditionnel» (1 lot par foyer) que l'affouagiste exploite lui-même.
Affouages Façonnés Bord de Route	59,09 €	5,91 €	65,00 €	Bois façonné par un prestataire et débardé (transporté) en bord de route.
Affouages Façonnés et Livrés	68,18 €	6,82 €	75,00 €	Bois façonné par un prestataire et livré directement au domicile de l'affouagiste.

Philippe Maire, 4^e Adjoint



Ecolieu proposant un lieu de vie pour chevaux & accueillant des chevaux temporairement pour des séjours axés convalescence & bien-être.

-

Vente de fourrage & dynamique de gestion axée vers l'agroécologie.

earldeladraille@gmail.com - La Draille 88220 Hadol



AGRANDISSEZ VOTRE ESPACE DE CONFORT

avec une véranda d'EXCELLENCE !

RÉNOVAL
l'espace s'invente sur terre
EXTENSIONS, VERANDAS, PERGOLAS

www.renovval.com

STORES FERMETURES
- Expert de votre confort -

depuis 1991



Solar
BUBENDORFF

VOLET SOLAIRE
749€*
TTC POSE A PARTIR DE 3 VOILETS

BUBENDORFF
GARANTIE 10 ANS



www.stores-fermetures.fr

volets | fenêtres | portes d'entrée | portails | portes de garage | vérandas | stores | pergolas | carports

www.stores-fermetures.fr - **GOLBEY** - 03 29 34 01 02

SARL J.P.E
418 route de Plombières
88220 HADOL

Jean-Paul VUILLEMIN
☎ 06 73 47 09 98
Emmanuel VUILLEMIN
☎ 06 76 07 00 71
Heure repas
☎ 03 29 32 55 83

TERRASSEMENT

Réalisation de terrassement pour accueillir votre projet de construction.

ASSAINISSEMENT

Travaux de pompage, entretien et nettoyage de votre fosse septique, étanche ou fosse toutes eaux, des stations d'épuration, station de relevage et bac de décantation.



VIDANGE ET CURAGE DE FOSSES SEPTIQUES

Particuliers | Entreprises | Services Publics | Collectivités

LA VIE DE LA COMMUNE

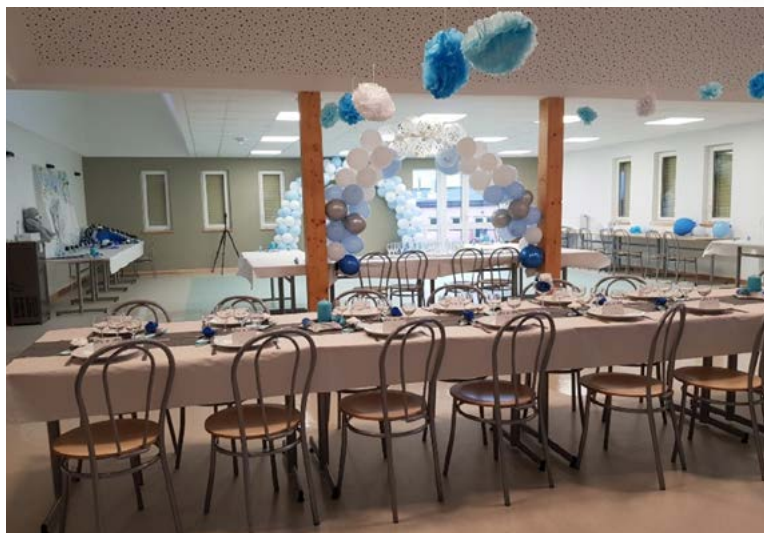


La MFR de Hadol met ses locaux à disposition sur le territoire

Depuis juillet 2023, les nouveaux locaux de la MFR de Hadol, situés au 154 rue du Stade, sont disponibles à la location. Dans un cadre rural avec vue sur les montagnes, ils offrent un hébergement jusqu'à 82 personnes et une salle de réception pouvant accueillir 120 convives.

Ces espaces sont adaptés aux mariages, anniversaires, fêtes de famille, repas associatifs, séjours de groupe, stages ou rencontres sportives. Le site dispose d'un grand parking et d'installations fonctionnelles pour faciliter l'organisation de tous types d'événements.

La location de ces locaux permet de mettre à disposition un lieu pratique et convivial sur le territoire, tout en offrant aux habitants et aux associations un espace pour se retrouver et organiser des événements dans un environnement calme et agréable.



Contactez-nous

Adresse :

154 rue du stade, 88220 Hadol

Pour plus de renseignements, connaître les disponibilités et les modalités :

07.57.00.57.38
03.29.32.53.11

location.hadol@mfr.asso.fr
christine.bruley@mfr.asso.fr

ETS JEAN GERARD
CHAUFFAGE / DEPANNAGE / PLOMBERIE / SANITAIRE / CLIMATISATION

SARL PATRICK ROUSSEL

ets.jean.gerard@etsjeangerard.com
03.29.34.1142
03.29.31.08.63

88190 GOLBEY
BTER RUE DES CHAUDRONNIERS

PIERRE LOCATION LOCATION & VENTE

MATÉRIEL & OUTILLAGE

27 bis, rue du Char d'Argent
88000 EPINAL

www.pierrelocation.fr

03 29 35 04 88

particuliers professionnels

La force du collectif : CA et salariés en coopération

L'équipe de la MFR, en étroite collaboration avec le conseil d'administration, œuvrent ensemble pour assurer le bon fonctionnement et le développement de notre centre commun : la MFR.

Par ailleurs, différentes commissions sont mises en place afin d'impliquer à la fois les bénévoles et les salariés dans la réflexion et la prise de décisions. Ces commissions couvrent plusieurs domaines essentiels à la vie de l'association : la vie résidentielle, la dimension éducative et pédagogique, la gestion et l'entretien des bâtiments, l'animation de la vie associative...

L'objectif est de favoriser un travail commun, où chacun peut apporter son point de vue, partager ses idées et contribuer activement à l'évolution de la MFR.



Nos voisins à l'honneur

Chaque année, la MFR a le plaisir d'inviter ses voisins à participer à la traditionnelle Fête des Voisins. C'est toujours un moment chaleureux et convivial, marqué par le partage et la bonne humeur. Chacun apporte une petite contribution, qu'il s'agisse d'un plat, d'une boisson ou simplement de sa présence, ce qui rend la rencontre encore plus riche. Nous sommes toujours ravis de les accueillir et d'échanger avec eux dans une ambiance simple et amicale.

Recrutement et réussite : retour sur l'année écoulée

Durant l'année scolaire 2024-2025, la MFR a accueilli 126 élèves, répartis dans les différentes formations :

- 22 en classe Horizon
- 22 en classe de 3^e A
- 20 en classe de 3^e B
- 23 en classe de Seconde SAPAT
- 23 en classe de Première SAPAT
- 16 en classe de Terminale SAPAT

Cette diversité de parcours illustre la richesse de la MFR, qui accompagne chaque jeune dans son projet scolaire et professionnel.



MFR HADOL

**Formation par l'alternance dans les métiers des services 3^{ème} et 4^{ème} EA
Bac Pro Services aux Personnes et aux Territoires**

29 rue de l'Église 88220 HADOL - 03 29 32 53 11 - mfr.hadol@mfr.asso.fr

LA VIE DE LA COMMUNE

Une année au sein du groupe scolaire Hadolais

Cette année encore, grâce à nos partenaires (la municipalité, les Amis de l'Ecole, les Copains Baladeurs, les parents d'élèves élus), les élèves du groupe scolaire ont pu bénéficier de nombreux projets.

En voici quelques-uns.

Sortie au Bol d'Air pour les élèves de la maternelle.

Les enfants de maternelle se sont rendus à la Bresse mardi 27 mai pour profiter de deux activités proposées par le Bol d'Air : l'accrobranche et le Bois des Lutins. Le matin, les enfants de petite section après s'être équipés de charlotte, casque et baudrier ont découvert les parcours dans les arbres. Malgré quelques appréhensions au début, les enfants ont apprécié les tyroliennes.



Les enfants ont ensuite pique-niqué : moment attendu par ceux-ci. Ils sont ensuite allés au Bois des Lutins où ils ont évolué de cabanes en cabanes dans les arbres grâce à des filets suspendus, trampolines de filets et toboggans. Après une journée sportive, le retour en bus fut calme.

Des séances de glisse pour les moyens



Tous les MS de l'école ont pu bénéficier d'un cycle de 6 séances à la patinoire d'Epinal.

Ces séances, à travers différentes activités sur la glace, ont permis de développer leurs compétences en équilibre, d'adapter leurs déplacements et d'appréhender un milieu qui semble hostile.

Tous les enfants ont progressé car ils ont tous réussi à la dernière séance à se déplacer sans aucune aide extérieure (ni fauteuil d'appui, ni adulte).

Afin d'approfondir leurs connaissances dans le domaine des sports de glace, 2 membres du club de Hockey des Wildcats d'Epinal sont venus le vendredi 25 avril pour une initiation au hockey. Ils leur ont présenté la tenue et au gymnase, chaque enfant a pu manipuler une crosse et un palet.

Pour clôturer ce cycle, nous avons assisté au gala de patinage le vendredi 6 juin.

Sortie à l'EAUDICI pour les CP

A l'Eaudici, j'ai aimé...

... aller voir les grenouilles et aussi pêcher les petites bêtes dans le bassin. J'ai aimé la promenade et imprimer des feuilles en tapant avec un marteau. **Titouan**

... taper avec un marteau pour imprimer des feuilles sur du tissu. **Elisa, Marco et Ilyana**

... la pêche avec une épuisette. **Corentin, Léo- Paul et Noé**

... les grenouilles et pêcher des insectes. **Théa**

... marcher et regarder les grenouilles dans l'étang. **Soän**

... prendre le bus. **Paul**

... regarder les grenouilles. **Eden D. Eden B. Léna et Fabien**

... pêcher des tritons. **Mathis, Hugo et Antoine**



... faire la promenade au bord de l'étang. **Candice**

... regarder la nature. **Côme**

... regarder la nature et prendre le bus, c'était trop génial !! **Minéla**

... faire la promenade et taper sur les feuilles pour les imprimer sur le tissu. **Yéléna**

... pêcher avec les épuisettes et observer les tritons. **Mahé**

L'animation du SICOVAD pour les CE2 et les CM1

Nous avons accueilli un animateur du SICOVAD à l'école qui nous a proposé six ateliers sur les déchets :

■ le centre de tri : Nous devons regarder un document sur un ordinateur, puis numéroté les différentes étapes du tri des déchets.

■ l'exposition : Nous devons rechercher des informations sur des panneaux et répondre à un questionnaire sur le travail du SICOVAD et leur matériel.



- **bien trier** : Nous devons trier des déchets en deux catégories = déchets recyclables / déchets non recyclables. Pour bien trier on se pose trois questions : Est-ce une matière recyclable ?/ Est-ce un emballage ?/ Est-ce plus grand que la paume de la main ?



- **la déchetterie** : Nous devons attribuer un nom à chaque benne, puis trier des déchets dans ces bennes. Certains déchets dangereux devaient être déposés dans la cabane du gardien.



- **les matières premières et leur recyclage** : Nous devons mettre dans le bon ordre les différentes étapes du recyclage de chaque matière première.

- **le compost** : Nous devons faire trois jeux :

- dans le premier jeu, il fallait mettre les bons déchets dans le compost,
- dans le deuxième jeu, il fallait ajouter les bons êtres vivants dans le compost (animaux, bactéries et champignons),
- dans le troisième jeu, nous avons appris les gestes du bon compostage, c'est-à-dire « Je verse / J'étale / Je recouvre ».

Nous avons beaucoup aimé cette animation. Elle nous a permis d'apprendre plein de nouvelles choses sur le tri des déchets et sur le travail du SICOVAD.



« La vie de Château » pour les CM1-CM2

365 fenêtres, 52 cheminées, 12 tours et tourelles, 4 ponts. Avez-vous remarqué le rapport entre le Château d'Haroué et le calendrier ? Nous avons été conquis par la découverte de ce « petit Chambord lorrain ». Datant du siècle des Lumières, il a conservé les tours et les douves de la forteresse qui était bâtie à cet endroit au Moyen Age. Le temps d'une journée, nous nous sommes mis dans la peau de Marc de Beauvau-Craon, le Prince qui a fait bâtir cette « maison », en parcourant les étages du Château. Le Jardin à la française est quant à lui devenu un vrai terrain de jeu : courses, cache-cache, figures de gym, balades. Après un pique-nique très attendu, nous nous sommes initiés à la tapisserie, comme au XVIII^e siècle. Enfin presque car, à l'époque, il fallait une année entière pour tisser un m2 de tapisserie ! Et nous, nous n'étions là que pour une journée...



Voyage de fin de scolarité des CM2

Cette année, notre voyage s'est déroulé du 28 au 30 avril dans le centre de la Colline à Fresse-sur-Moselle. Après une visite des Hautes-Mynes du Thillot sur le trajet aller, nous avons pu nous installer dans nos chambres. La météo ensoleillée nous a permis de pratiquer toutes les activités sportives prévues : course d'orientation, randonnée nature, escalade sur paroi naturelle et tir à l'arc !

Nous avons passé le dernier après-midi à la confiserie de la Bressaude à découvrir les secrets de fabrication des bonbons.

La nourriture était appréciée de presque tout le monde, les moments dans les chambres également et les veillées défis fous et boum étaient bien rythmées !

Nous garderons de très bons souvenirs de ce voyage !

Nous remercions la municipalité et les Amis de l'école qui ont participé à notre voyage.

LA VIE DE LA COMMUNE

Les accueils de loisirs de la Ligue de l'Enseignement

Cette année encore les accueils péri et extrascolaires pour les enfants, gérés par la Ligue de l'Enseignement, sont ouverts tout au long de l'année. Ils proposent de nombreuses activités variées, permettant à chaque enfant de s'épanouir, de découvrir, d'apprendre et de partager.



Périodes et horaires d'ouverture :

- **Périscolaire** : matin de 7h à 8h45 et soir de 16h15 à 18h45
- **Mercredis récréatifs** : de 7h30 à 18h30 sur 3 créneaux distincts matins, midis et soirs.
- **Petites vacances scolaires** : ouvert une semaine à chaque période en forfait 3 ou 5 jours (hors fermeture annuelle aux vacances de Noël)
- **Vacances d'été** : ouvert du 6 au 31 juillet et du 17 au 28 août 2026 en inscription à la semaine.

Tout au long de l'année, nous développons différents projets autour du périscolaire et des mercredis récréatifs :

Projet intergénérationnel avec l'EHPAD de Xertigny :

Les enfants et les résidents se rencontrent régulièrement autour d'activités partagées et d'un goûter convivial. En ce moment, ils travaillent ensemble sur la création d'un jeu commun !



Tél. 03 29 82 20 02
44 bis route de Remiremont
ÉPINAL

Tél. 03 29 30 30 30
34 rue de la Vallée de l'Aître
XERTIGNY

Projet informatique :

Les enfants apprennent et approfondissent leurs connaissances à travers diverses activités : création d'affiches, conception de jeux, ateliers de "code sans écran" pour développer la logique. Nous abordons également les dangers d'internet et les bons réflexes à adopter pour naviguer en toute sécurité.

Projet sur le harcèlement :

Nous travaillons avec l'association LUNAH lors d'interventions riches en échanges. Les enfants apprennent à repérer les comportements à risque et à adopter les bons gestes. Nous continuons cette démarche grâce à des temps de discussion et des jeux de sensibilisation réguliers.

Projet autour du jeu de société :

Les enfants ont découvert et inventé différents jeux tout au long de l'année. Ce projet s'est clôturé par un festival du jeu « Festi'jeux » auquel les enfants du périscolaire ont participé le vendredi 19 décembre. Le festival a été ouvert gratuitement à tout public le samedi 20 décembre de 14h à 20h et le dimanche 21 décembre de 14h à 18h à la salle polyvalente de Hadol !



Autres projets :

Tout au long de l'année, nous nous amusons autour de thèmes variés : la mer, les dinosaures, les fêtes, le théâtre, la découverte de sports, la cuisine, la construction, etc.

Et bien sûr, de nouveaux projets continuent d'arriver pour le plus grand plaisir des enfants !

Nos objectifs principaux :

- Respecter le rythme de chaque enfant
- Rendre l'enfant acteur de ses loisirs
- Développer l'ouverture sur le monde
- Favoriser la socialisation

Contacts

Tél. fixe : 03 29 32 65 90

Tél. portable : 07 76 97 96 26

Mails : hadol.alsh@fol-88.com

hadol.secretariat-alsh@fol-88.com

Le groupe scolaire de Hadol accueille cette année 214 enfants : 63 scolarisés en maternelle et 151 sur le primaire. Ils sont répartis en 10 classes avec la particularité pour cette année d'avoir 2 classes de CM2 tant les élèves nés en 2015 sont nombreux.

La commune de Hadol connaît depuis quelques années une baisse progressive du nombre d'enfants inscrits dans les écoles. Ce phénomène, déjà visible à l'échelle départementale, se confirme localement avec des chiffres qui illustrent bien cette tendance.

En 2021, l'école de Hadol accueillait 246 élèves. Ce nombre est passé à 241 en 2022, puis à 235 en 2023. Pour l'année scolaire en cours, les effectifs atteignent 214 enfants. Cette diminution, régulière sur quatre années consécutives, s'explique surtout par la baisse du nombre de naissances de ces dernières années.

À la prochaine rentrée, une cohorte de 42 élèves quittera le groupe scolaire pour rejoindre la 6^e. Parallèlement, les naissances enregistrées sur la commune se maintiennent à un niveau relativement bas, avec seulement 15 enfants nés en 2023 et 15 autres en 2024. À moyen terme, cela laisse prévoir une stabilisation du nombre d'élèves à un niveau inférieur à celui observé au début de la décennie.

Cette évolution démographique s'inscrit dans une tendance nationale marquée par une baisse des effectifs scolaires dans de nombreuses communes rurales. À Hadol, cette réalité est prise en compte avec attention, mais elle ne remet pas

en cause la qualité de l'accueil dans nos écoles. Le nombre d'élèves par classe reste équilibré et bien adapté, permettant de maintenir de bonnes conditions d'apprentissage et un cadre pédagogique de proximité apprécié des familles.

Nous vous parlions l'année dernière d'un projet en cours pour le réaménagement du parking de l'école. Le projet se poursuit avec une nouvelle étude sur la mobilité des élèves. Le bureau d'études missionné et financé par la CAE dans le cadre du projet "MOBILITES" a terminé son diagnostic et s'apprête à nous proposer des solutions. Le but recherché étant de sécuriser les abords de l'école en évitant les croisements entre les piétons, les voitures et les cars scolaires. Un test d'aménagement devrait pouvoir être effectué courant du premier trimestre 2026.

Cette année 2025 est l'année de la retraite pour une de nos ATSEM, Isabelle Frenot. Elle a débuté sa carrière en Mairie le 1^{er} juillet 1990 comme agent de service et nommée ATSEM le premier janvier 2006. Nous lui souhaitons une paisible retraite.

La municipalité profite de ce bulletin municipal pour adresser ses félicitations à Sarah, une de nos ATSEMs qui a eu la joie d'accueillir une petite fille cette année scolaire. Cette heureuse naissance explique son absence temporaire parmi nous. Elle souhaite à nouveau une très belle année scolaire au personnel enseignant, au personnel municipal qui œuvre au groupe scolaire ainsi qu'à tous les enfants.

Coralie Hurel-Mathieu, 1^{re} Adjointe



SUPER U | Vagney & Pouxoux

Weldom | Vagney
ensemble, c'est mieux

U | St-Nabord
La station

Rejoignez la Coop l'Utile,
devenez sociétaire
coop-lutile.fr



Annulation de la cérémonie des vœux et solidarité avec Mayotte

Le conseil municipal a décidé d'annuler la cérémonie des vœux initialement prévue le 9 janvier 2025, en raison des conséquences dramatiques du passage du cyclone Chido à Mayotte.

Soucieuse d'exprimer sa solidarité envers les populations touchées, la commune a choisi de réaffecter le budget prévu pour l'événement, soit 1 200 €, au profit d'associations engagées dans l'aide aux victimes.

Ainsi, une somme de 1200€ a été versée à la Protection civile et à la Croix-Rouge, afin de soutenir leurs actions humanitaires sur le terrain.

Lutte contre les violences intrafamiliales



Lutte contre les violences intrafamiliales : deux élues référentes à Hadol

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) a mis en place un réseau d'élus volontaires, formés pour accompagner et orienter les victimes de **violences intrafamiliales**.

Ce dispositif, intitulé « **Élu Rural Relais de l'Égalité** » (ERRE), vise à renforcer la proximité et la solidarité au sein des communes rurales.

Sur la commune de **Hadol**, deux élues se sont portées volontaires pour endosser ce rôle essentiel :

- Emmanuelle Million
- Valérie Aubertin

Leur mission, en tant que **référentes ERRE**, est **d'écouter, orienter et accompagner** les personnes confrontées à des situations de souffrance ou de violence, en lien avec les services spécialisés et les structures d'aide locales.

Ce dispositif permet d'assurer une **présence de confiance** et une écoute bienveillante au plus près des habitants, tout en garantissant la **confidentialité** des échanges.

Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le violentomètre

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Respecte tes décisions et tes goûts	Accepte tes ami·e·s et ta famille	A confiance en toi	Est content quand tu te senspanouie	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	T'ignore des jours quand il est en colère	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose	Rabaisse tes opinions et tes projets	Se moque de toi en public	Te manipule	Est jaloux en permanence	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	Fouille tes textos, mails, applis	Insiste pour que tu envoies des photos intimes	T'isole de ta famille et de tes ami·e·s	Te traite de folle quand tu lui fais des reproches	"Pète les plombes" lorsque quequelqu'un lui déplait	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe	Menace de se suicider à cause de toi	Te touche les parties intimes sans ton consentement	Menace de diffuser des photos intimes de toi	T'oblige à regarder des films pornos	T'oblige à avoir des relations sexuelles	
PROFITE Ta relation est saine quand il...					VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...										PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...								

Fête patronale

Le week-end du 10 mai, sous un soleil radieux, s'est déroulée la fête patronale de Hadol. En présence des forains, de la batterie-fanfare *L'Avenir de Hadol* et des élus, le Maire a inauguré cette édition placée sous le signe de la convivialité.

Vous avez été nombreux à venir vous amuser tout au long du week-end sur les manèges de cette fête traditionnelle.

La municipalité a offert un bon de 3 € aux enfants de l'école primaire de Hadol. Cette année, les forains ont eu la délicate attention d'offrir un bouquet au Maire lors de l'inauguration.

Durant le week-end, de nombreuses animations ont eu lieu, telles que l'échange de plantes des jardiniers de Hadol, le samedi après-midi, et le vide-greniers organisé par l'association DBS Sport le dimanche.

Devant le succès de cette édition, vous avez été nombreux à demander une prolongation de la fête. Rendez-vous donc l'an prochain, pour une nouvelle édition sur **trois jours, du 8 au 10 mai**, avec le maintien du vide-greniers du dimanche, toujours en partenariat avec DBS Sport.

Emmanuelle Million, 5^e Adjointe



FÊTE PATRONALE

Accueil des nouveaux parents

Comme chaque année, à l'occasion de la fête des Mères, la municipalité a souhaité mettre à l'honneur les jeunes parents de la commune.

Entre le 1^{er} mai 2024 et le 30 avril 2025, 15 nouvelles naissances ont été recensées sur notre commune : 6 filles et 9 garçons. Les jeunes parents ont été reçus le samedi 17 mai pour une cérémonie conviviale.

Ce sont sept familles qui ont répondu présent à cette invitation. La municipalité leur a offert une plante à replanter, de type arum, ainsi qu'un cadre photo, afin de les féliciter et de souhaiter la bienvenue à tous ces nouveaux petits Hadolais.

La cérémonie s'est déroulée en présence de Mme Emmanuelle Million, 5^e adjointe, et de M. Philippe Maire, 4^e adjoint, accompagnés de Mme Sabine Mangeol, présidente de l'Association Familiale.

Après la remise des présents, le moment s'est clôturé autour du pot de l'amitié, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Emmanuelle Million, 5^e Adjointe



ACCUEIL DES PARENTS

LA VIE DE LA COMMUNE

Félicitations aux nouveaux diplômés !

La traditionnelle cérémonie des bacheliers s'est tenue le 24 octobre 2025 à la Mairie. Les nouveaux diplômés de la commune ont été invités afin d'être félicités pour leur réussite. Cette année, seuls 7 hadolais ont obtenu le baccalauréat. Louis Vauthier, Anouck Aubert, Julien Marchal et leurs familles ont répondu présents et ont été accueillis chaleureusement par Monsieur le Maire, qui leur a adressé ses vives félicitations au nom de la municipalité. Afin de marquer ce passage symbolique vers de nouveaux horizons, chaque lauréat présent s'est vu offrir une clé USB, un geste apprécié pour accompagner leur future vie étudiante ou professionnelle. La municipalité tient à remercier l'ensemble des jeunes diplômés pour leur engagement, ainsi que leurs familles pour leur soutien. Elle souhaite à tous les bacheliers, présents comme absents, beaucoup de succès dans la poursuite de leurs études et la réalisation de leurs projets. Encore bravo à eux !



Coralie Hurel-Mathieu, 1^{re} Adjointe

Diplôme du brevet

Le vendredi 7 novembre, la municipalité, représentée par Mme Hurel-Mathieu, a eu l'honneur de remettre les diplômes aux collégiens de la commune ayant obtenu leur brevet des collèges lors de l'année scolaire 2024/2025. Le collège de Xertigny organise chaque année une cérémonie où sont invités les collégiens et leurs familles à la salle polyvalente de Xertigny. Cette cérémonie marque une étape dans leur scolarité et sanctionne par un diplôme le travail qu'ils ont fourni au collège. Les adolescents, qui ont tous démarré leur nouvelle année scolaire d'études secondaires dans un nouvel établissement, sont ravis de retrouver leurs anciens camarades et professeurs et sont surtout fiers de recevoir le premier diplôme de leur scolarité. La municipalité félicite chaleureusement ces anciens collégiens et leur souhaite pleine réussite dans la poursuite de leurs études.

Coralie Hurel-Mathieu, 1^{re} Adjointe



Le repas des aînés de la commune



Le repas des aînés de la commune s'est déroulé le samedi 11/10/2025. 100 convives (86 bénéficiaires et 14 conjoints) ont été reçus par Mr le Maire et les membres du

CCAS à la salle polyvalente. Le repas, confectionné par Claire Guerin de «Cuisine d'1 jour» de Pouxoux a été une fois de plus très apprécié des convives.



L'animation musicale assurée par l'orchestre «Free Son» de Vagney a enflammé la piste au rythme de chansons anciennes mais aussi plus actuelles avec de belles séries de Disco.

Les doyens de l'assemblée, Mme Suzanne Vuillemin et Mr Jean Jacquemin ont reçu un bouquet de fleurs et une bouteille de vin. Un moment d'échange très drôle entre nos 2 doyens

a fait sourire l'assemblée réunie autour d'eux pour les célébrer. Mr Jacquemin nous a offert un air d'accordéon et d'harmonica, nous prouvant qu'il n'a pas perdu de ses compétences musicales !

Ce repas est un moment fort pour les membres du CCAS qui chaque année apprécient de rencontrer nos aînés au cours d'une belle journée.



Opération Brioches

La vente de brioches au profit de l'ADAPEI a eu lieu sur notre commune le vendredi 11 et samedi 12 octobre et a réuni une trentaine de bénévoles. La majorité des secteurs ont pu être visités cette année grâce notamment à la mobilisation d'élèves de la MFR qui ont accompagné nos bénévoles sur la journée du vendredi.

Les fonds recueillis sont destinés à abonder la part d'autofinancement des projets de construction, de réaménagement et de rénovation des établissements gérés par l'ADAPEI. En effet, association de familles fondée en 1960, l'ADAPEI 88 est gestionnaire de 28 établissements et services médico-sociaux organisés en dispositifs pour l'accueil de personnes en situation de handicap intellectuel.

Aujourd'hui, près de 1000 personnes, enfants, adultes et travailleurs sont prises en charge dans ces dispositifs et sont accompagnées par plus de 400 professionnels. Votre participation à l'opération Brioches a contribué directement au financement d'actions concrètes pour ces personnes en situation de handicap, résidant sur notre département.

Nous remercions chaleureusement nos fidèles bénévoles et plus spécialement Marie-Françoise Vannson et Marie-Madeleine Cicolaz qui ont géré la partie organisationnelle de l'événement ainsi que la boulangerie de l'Epi Hadolais qui fabrique chaque année les brioches que nous vendons.

Au total, ce sont 520 brioches qui ont été vendues et qui ont rapporté un bénéfice de 1716.70€ directement reversé à l'antenne Adapei d'Epinal.

Un grand MERCI à vous tous pour votre soutien, vous qui avez acheté une brioche cette année encore.

Colis des aînés



Les aînés ont comme chaque année le choix de participer au repas organisé par le CCAS ou de bénéficier d'un colis garni. Ce panier est soigneusement choisi par Martine Thouvenot et validé par l'ensemble de l'équipe. Ce sont des produits qui viennent du magasin Super U de Pouxoux et sont des produits plaisirs : gâteaux, chocolats, terrines ou conserves, ils sont généralement très appréciés.

L'équipe a préparé cette année près de 250 colis qui ont été distribués lors d'une après-midi festive, rassemblant de nombreuses personnes qui ont profité d'un café et de petits gâteaux offerts par le CCAS. Des permanences ont permis à près de 90 personnes de récupérer leur colis en Mairie et nos aînés en maison de retraite ou ne pouvant se déplacer ont eux reçu la visite de nos bénévoles.

Coralie Hurel-Mathieu, 1^{re} Adjointe

LA VIE DE LA COMMUNE

Le forum des associations



Le Forum des associations 2025 s'est déroulé le 30 août dernier.

Une vingtaine d'associations étaient présentes de 10h à 14h pour vous faire découvrir leurs activités dans une ambiance conviviale et festive.



Parmi elles : le Comité des fêtes, l'USFEN Volley, les Amis de l'école, ALL DANCES, le Tennis Club Hadol, les JSP, La Vêge VTT, le FCHDU, l'Avenir de Hadol, les Copains Baladeurs, la Compagnie Jolies Mômes, Forme et Loisirs Hadolais, les

Food'Scène, le Judo Club de Raon-aux-Bois, la Maison du bien-être, l'UNC (Union nationale des anciens combattants de Hadol) et les Fous Volants.

Les enfants ont pu s'essayer au parcours d'obstacles de VTT, découvrir le volley et le tennis, ou encore assister à la démonstration des All Dances au gymnase.

Les JSP ont réalisé une manœuvre en fin de matinée, tandis que les Amis de l'école ont comme toujours su occuper les plus jeunes avec des activités manuelles et des jeux.

Côté restauration, le Comité des fêtes a régalié tout le monde.

À 11h, la batterie-fanfare de l'Avenir de Hadol a présenté son aubade traditionnelle à l'occasion de l'accueil des nouveaux arrivants, en présence de Mme Coralie Hurel-Mathieu, 1^{re} adjointe au maire de Hadol, de M. Christian Vitu, maire de Raon-aux-Bois, de Mme Élodie Aimé, adjointe de Pouxoux, et de M. Jean Racine, adjoint d'Arches.



Sur les sept familles inscrites, cinq se sont présentées et ont reçu une fleur ainsi qu'un exemplaire de l'Essor Hadolais.

Une tombola gratuite, organisée par la municipalité, a permis de faire gagner une vingtaine de lots sur une cinquantaine de participants, grâce aux dons généreux des associations.

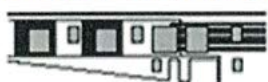
Félicitations aux gagnants et un grand merci à toutes les associations pour leur présence et leur implication !

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition pleine de découvertes et de convivialité !

Emmanuelle Million, 5^e Adjointe

Vincent HERMANN
Nathalie BERBERAT

Office Notarial



Office Notarial
30 rue Marius Becker
88220 XERTIGNY
Tél : 03.29.30.13.05
Fax : 03.29.30.19.93

www.vincent.hermann@notaires.fr
vincent-hermann.notaires.fr

Mon Notaire,
une signature de confiance

Terrains à bâtir sur HADOL et environs
Liste sur demande

El Esprit Coiffure



03 29 30 67 33



188 Rue d'Epinal, 88220 Dounoux

Mardi, Mercredi : 9h-12h / 14h-19h
Jeudi, Vendredi : 9h-19h
Samedi : 8h-17h

La bibliothèque municipale a été animée tout au long de l'année grâce à l'investissement précieux de notre équipe, composée de personnel communal et de nombreux bénévoles.



Côté animations, cinq activités ont eu lieu entre février et juin : ateliers créatifs, coloriages, jeux de memory, notamment pour les enfants. Ces moments conviviaux permettent de stimuler l'imagination et le plaisir de la lecture dès le plus jeune âge. D'autres activités pour les enfants ont également été organisées pour les fêtes de fin d'année avec des ateliers créatifs et coloriages.



Par ailleurs, quatre apéros lecture ont été organisés par les bénévoles en février, avril, juin et septembre. Ces rencontres conviviales sont synonymes d'échanges et de découvertes littéraires.



Deux expositions ont été proposées en octobre et novembre : cartes postales et instruments de musique (Percussions du monde). La bibliothèque a participé également aux «Rencontres avec...», un événement de la Médiathèque des Vosges (MDV), dont le thème était en 2025 «Voyager autrement». Le 15 novembre, une animation spéciale organisée par les bénévoles a permis aux visiteurs de s'immerger dans cet univers de voyages pendant toute la journée.

Nous adressons nos plus chaleureux remerciements à tous les bénévoles et au personnel qui donnent de leur temps et de leur énergie pour animer la bibliothèque municipale et offrir à chacun un accès culturel enrichissant.





SARL Gilles THOCKLER
560 Rue de la Vège
88220 Dounoux

*Electricité particulier ,collectif ,tertiaire ,industrie

- * Neuf et rénovation * Alarme incendie et intrusion
- * Câblage réseaux informatiques * Ventilation * Interphone
- * Chauffage électrique sol,plafond,radiateurs
- * Pompe à chaleur air /air
- * Tous travaux courant fort et faible

***TEL : 03.29.30.84.01 * gilles.thockler @orange .fr**

De père en fils depuis 1965

LEONARD

LE CONFORT POUR VOTRE BIEN

TRAITEMENTS • ISOLATION • MÉRULE
ASPIRATION CENTRALISÉE

www.leonard-traitement.fr
03 29 34 04 40 - UXEGNEY

Extrait

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (sauf mention contraire)

5 décembre 2024

FINANCES

Adhésion au CAUE

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer, pour l'année 2024, au CAUE des Vosges,
NOTE que le montant de l'adhésion est de 0,10€ par habitant, soit 234,90 €.

Attribution des aides aux associations

Rapporteur : Mme Emmanuelle MILLION

Note explicative de synthèse :

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ADMR (Pour : 12, Contre : 6 A. COURTOIS PAULUS, E. DEVAUCHELLE, A. FRESSE, S. POIRIER, J-M. GABRION, V. AUBERTIN)	Néant	Encrier au champ (Ne participe pas au vote : T. Brégier; 18 pour)	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers (réglé par délibération)	540 €	Avenir de Hadol – sainte Cécile (réglé par délibération)	540 €
ALL DANCE : demande individuelle	Néant	FCHDU (Ne participent pas au vote : J-M Gabrion; 18 pour)	2 200 €
Association des conjoints survivants	60 €	Coopérative scolaire (réglé par délibération)	3 964,93 €
Association Familiale	400 €	JSP (Ne participe pas au vote : E. Million ; 18 pour)	470 €
Association Intercommunale du Pays de la Vôge	172 €	Les copains Baladeurs	500 €
ASC	1 300 €	Souvenir Français (cantonal)	50 €
Avenir de Hadol	0 €	Tennis Club Hadolais	550 €
Les Amis de l'Ecole	2 200 €	Valley USFEN	1 000 €
Comité des Fêtes	2 200 €	UNSS	Néant
Club de l'amitié	Néant	US memory	200 €

Subvention au CCAS

Rapporteur : Mme Emmanuelle MILLION

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé de Madame MILLION sur les activités 2024 du CCAS de Hadol, et le Budget Primitif de l'exercice 2024, il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 300,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

ATTRIBUE au CCAS de Hadol une subvention de 6 300,00 €

Subvention du Comité pour l'élaboration de l'Essor Hadolais

Rapporteur : Mme Emmanuelle MILLION

Note explicative de synthèse :

Après avoir pris connaissance du coût de réalisation du bulletin municipal de l'année 2024 d'une part, et du montant des recettes publicitaires,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'association dite « Comité de Rédaction et de Gestion de l'Essor Hadolais » une subvention de 2 000 euros pour la réalisation de l'édition 2024 du bulletin municipal d'informations.

Validation de la proposition de financement proposé par la Caisse d'Epargne – Projet de la Rue Haute

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, à la majorité (17 pour, 2 abstentions – Anne COURTOIS PAULUS, Jean-Michel GABRION)

ACCEPTTE la réalisation d'un emprunt pour le financement du projet de la Rue Haute dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 90 000,00 €

Frais de dossier : 200 €

Durée d'amortissement : 80 trimestres

Echéance : 1668,45 €

Taux d'intérêt fixe : 4.20%

Amortissement : progressif (possible en constant)

Remboursement anticipé : oui, à chaque échéance moyennant un préavis de 2 mois et le paiement d'une indemnité actuarielle basée sur le CMS.

ACCEPTTE la réalisation d'un prêt relais pour le versement des aides dans le cadre du projet de la Rue Haute dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 300 000,00 €

Frais de dossier : 300 €

Durée d'amortissement : 2 ans

Echéance:paiement des intérêts mensuellement & remboursement du capital à l'échéance

Taux d'intérêt fixe : 3.88%

Remboursement anticipé : oui, à tout moment et sans indemnité avec un préavis d'un mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de cet emprunt et la demande de réalisation de fonds.

Décision modificative du budget n°1 – ajustement des montants votés des amortissements d'actifs à décliner pour l'année 2024

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

ADOPTTE les mouvements d'écriture nécessaires.

FORÊT

Validation du devis de l'ONF pour la prestation d'Assistance technique à donneur d'ordres (ATDO)

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

L'ONF a proposé à la commune de réaliser une prestation d'encadrement et suivi des chantiers d'exploitation forestière réalisés par la commune sur cette campagne 2024-2025, prestation estimée à 30 277,30 € TTC.

Les chantiers indiqués dans le cadre de cette prestation de l'ONF correspondent à ceux du nouveau marché public paru en 2024. De plus, tous les chantiers encore en cours ou reportés de la campagne précédente sont compris dans le devis précédemment signé d'ATDO avec l'ONF.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire de signer le devis en question, et à missionner l'ONF pour la réalisation de cette prestation.

ACTION SOCIALE

Autorisation de renouvellement de la convention CTG

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Convention Territoriale Globale (CTG) :

- Est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- Contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale d'un territoire et favorise le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la Caf, la Communauté d'Agglomération et les communes du territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention, intégrant le versement des bonus territoire le cas échéant, et tous les documents et avenants s'y rapportant, sur toute la durée de son mandat,

13 février 2025

PÔLE SANTE

Vente de la cellule commerciale n°6 du Pôle Santé – Psychologue

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la volonté de la psychologue de s'installer durablement, et de la possibilité fixée précédemment de procéder à la vente, il est proposé la vente de la parcelle pour un montant de 51 600,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE la cession de la vente de la cellule commerciale n°6 du Pôle Santé à Madame Thouvenot pour un montant de 51 600€,

AUTORISE le Maire à procéder à tout acte nécessaire à la réalisation de la vente

AFFAIRES SCOLAIRES

Organisation du temps scolaire

Rapporteur : Madame Coralie HUREL-MATHIEU

Note explicative de synthèse : L'Éducation Nationale des Vosges demande à toutes les communes de valider l'organisation du temps scolaire, et ce tous les 3 ans, même lorsqu'aucun changement n'est prévu dans les horaires et la répartition des jours de classe sur la semaine.

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE de conserver les horaires et la répartition des jours de classes inchangés

3 avril 2025

Approbation du Compte Administratif - exercice 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024,

Après avoir entendu et approuvé le compte de Gestion de l'exercice 2024,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte Administratif de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire ne participant pas au vote, à la majorité des suffrages exprimés,

PREND acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		GLOBAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses	Recettes ou Report	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	378 211,24 €			322 547,11 €	378 211,24 €	322 547,11 €
Opérations de l'exercice	822 485,51 €	888 134,85 €	1 990 768,97 €	2 237 923,32 €	2 813 254,48 €	3 126 058,17 €
TOTAUX	1 200 696,75 €	888 134,85 €	1 990 768,97 €	2 560 470,43 €	3 191 465,72 €	3 448 605,28 €
Reports	- 312 561,90 €			569 701,46 €		257 139,56 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

VOTE et ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus.

POUR – 13

CONTRE – 2 : COURTOIS-PAULUS Anne, GABRION Jean-Michel

ABSTENTION – 1 : AUBERTIN Valérie

Compte Administratif**Affectation du résultat de l'exercice 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2024.

Les membres du Conseil, à la majorité des suffrages exprimés, Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'année 2024 qui présente un excédent de fonctionnement de 569 701,46 € et un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 312 561 € ;

Considérant les états au 31.12.2024 avec un besoin de financement de 569 701,46 €,

DÉCIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget de l'année 2025 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 569 701,46 € (Compte 1068, Section d'investissement)

- Virement de la section de fonctionnement : 0 € (Compte R 002, Section de fonctionnement)

POUR – 15

CONTRE – 0

ABSTENTION – 3 : AUBERTIN Valérie, COURTOIS-PAULUS Anne, GABRION Jean-Michel

Approbation du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet détaillé du budget primitif 2025, sur le plan du fonctionnement et de l'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu les propositions de la Commission communale des Finances qui s'est réunie les 27 mars et 2 avril 2025,

Vu le projet détaillé du budget primitif 2025 tel que transmis et présenté,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

ADOpte le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de **Fonctionnement** : **2 310 078,00 €**

Dépenses et recettes d'**Investissement** : **1 719 954,75 €**

POUR – 14

CONTRE – 2 : COURTOIS-PAULUS Anne, GABRION Jean-Michel

ABSTENTION – 2 : AUBERTIN Valérie, POIRIER Stéphanie

Vote des taux 2025 de fiscalité locale

Monsieur le Maire présente l'état comportant les bases prévisionnelles et les produits prévisionnels de référence.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération expresse, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire portant sur les produits attendus,

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

o Taxe d'Habitation : 7,73 %

(Pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

o Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 18,67%

DÉCIDE d'augmenter le taux communal pour l'année 2025 comme suit :

o Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 37,04 %

CHARGE Monsieur le Maire

o de notifier cette décision aux services préfectoraux,

o de transmettre l'état 1259 complété accompagné d'une copie de la présente décision.

POUR – 10

CONTRE – 5 : AUBERTIN Valérie, COURTOIS-PAULUS Anne, DEVAUCHELLE Eric, GABRION Jean-Michel, POIRIER Stéphanie, ABSTENTION – 3 : FRESSE Adeline, ROLLOT Dominique, ROUSSELOT Maxime,

Contributions au SISS – Exercice 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la participation financière annuelle de la Commune au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire est fixée, pour l'année 2025, à 11 154,18 €.

Il demande au Conseil de bien vouloir en fixer le mode de règlement.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 11 154,18 € qui sera prélevée à l'article 65568 «Contributions aux organismes de regroupement» du budget en cours.

12 juin 2025**CAE****Convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage «technique» avec la CAE – Avenant n°2**

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Vu l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention de service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics de recherche de subventions et d'efficacité énergétique ;

Considérant les moyens mobilisés par le service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics, de recherche des subventions et d'efficacité énergétique géré par la Communauté d'Agglomération d'Epinal ; Après lecture faite et discussion, le conseil municipal à la majorité :

POUR : 5 – S. POIRIER (+ 1 : pouvoir B. COLIN), A. FRESSE, P. MAIRE, E. DEVAUCHELLE, D. ROLLOT.

CONTRE : 13 ABS : 0

REFUSE l'avenant n°2 au service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics, de recherche des subventions et d'efficacité énergétique entre la commune de HADOL et la Communauté d'Agglomération d'Epinal et ce du fait de l'augmentation du tarif.

URBANISME

Approbation de la modification n°1 du PLU

Rapporteur : Marie BOIGEY-DIEMER

Vu les observations des personnes publiques associées,

Point n°1 – Règle de recul des 30 mètres aux lisières forestières : applicabilité aux zones NP

Vu la question de la part de la DDT et du SCOT,

La Commission urbanisme propose au Conseil de se positionner sur la modification du règlement en son article 6 afin que le recul de 30 mètres soit applicable pour les parcelles boisées classées en zone NP

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – J-F JACQUEMIN

Point n°2 – Règle de recul des 30 mètres aux lisières forestières : application de la règle à la limite de parcelle

Vu la question de la part de la DDT et du SCOT,

La Commission urbanisme propose au Conseil de se positionner sur la modification du règlement en son article 6 afin que le recul de 30 mètres soit applicable à la limite de parcelle et non de lisière, trop vague.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – S. POIRIER

Point n°3 – Surface des annexes en zone A et N

Vu la question de la part de la DDT et de la MRAE,

La Commission urbanisme propose au Conseil de réduire à 50 m² la surface maximale des annexes dans le règlement en zone A et N.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

Point n°4 – Surface des annexes en zone UA, UJ, 1AU

Vu la question de la part de la MRAE,

La Commission urbanisme propose au Conseil de repréciser la surface autorisée des annexes (60 m²) dans le règlement du PLU (zone UA, UJ, 1AU).

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

Point n°5 – Réciprocité d'éloignement entre les habitations et les installations agricoles

Vu la question de la part de la DDT, de la chambre d'agriculture et de la préfecture,

La Commission urbanisme propose au Conseil de se positionner afin d'apporter les modifications au règlement d'urbanisme afin de garantir le respect des règles d'éloignement des installations agricoles (principe de réciprocité) et ainsi prévenir toutes nuisances.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

Point n°6 – L'EARL de la Draille

Vu la question de la part de la DDT, du SCOT, de la MRAE et de la chambre d'agriculture.

La Commission urbanisme propose au Conseil de réduire la zone AC sur les parcelles C 1749 à 1752, 1773 et 1779, la réduction sera partielle afin de maintenir un tampon inconstructible de 200 mètres avec les habitations voisines

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

Point n°7 – Demande de précisions sur les parcelles UY situées respectivement à Guménil et au Sautez

Vu la question de la part de la CCI,

La Commission urbanisme propose au Conseil de se positionner comme suit :

Pour les parcelles de Guménil : la maison d'habitation appartient à l'ancien directeur de l'établissement. Le changement de zonage a donc vocation à correspondre aux évolutions du site.

Au Sautez les activités et usages des bâtiments visés sont bien dissociés.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette demande de précision,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

Point n°8 – Modifications de zonage – Minimont

Vu la question de la part de la Chambre d'Agriculture,

La Commission urbanisme propose au Conseil de classer en zone naturelle les parcelles 2843, 2844 et 2845 du fait de leur positionnement en deuxième rideau et des difficultés d'accès associées.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – A. COURTOIS-PAULUS

Point n°9 – Modifications de zonage – Au Haut du Repos

Vu la question de la part de la Chambre d'Agriculture,

La Commission urbanisme propose au Conseil de classer en zone naturelle la parcelle B 1262 du fait de son positionnement en deuxième rideau et des difficultés d'accès associées.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – A. COURTOIS-PAULUS

Point n°10 – Modifications de zonage – Au Vieux Près

Vu la question de la part de la Chambre d'Agriculture,

La Commission urbanisme propose au Conseil de classer en zone agricole la parcelle C 2925, du fait de son positionnement en deuxième rideau.

LA VIE DE LA COMMUNE

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – A. COURTOIS-PAULUS

Point n°11 – Modifications de zonage – Derrière la Ville

Vu la question de la part de la Chambre d'Agriculture,

La Commission urbanisme propose au Conseil de classer en zone naturelle la parcelle B 1646 du fait de son positionnement en deuxième rideau et des difficultés d'accès associées.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – A. COURTOIS-PAULUS

Point n° 12 – Abris à animaux

Vu la question de la part de la Chambre d'Agriculture,

La Commission urbanisme propose au Conseil de modifier le règlement pour la construction des abris à animaux, ces derniers devant dorénavant être constitués de 3 côtés fermés maximum et 1 côté minimum ouvert.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

Vu des demandes faites par les habitants lors de la consultation publique,

Point n°13 – Modification des emplacements réservés

Vu la demande n°1 formulée par la commune,

La Commission urbanisme propose au Conseil de redéfinir l'emplacement réservé place Louis Vivin car la limite devant la propriété Mangeol (place Louis Vivin) vient sur le pied de façade, il faudra donc prévoir un recul en cohérence avec le recul appliqué sur les parcelles voisines.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

Point n°14 – Maintien en zone constructible

A partir de ce point, Anne COURTOIS-PAULUS a déclaré ne plus vouloir prendre part au vote. N'ayant pas quitté la salle du conseil, il est entendu sur la qualification de son vote, selon les termes du Code Général des Collectivités Territoriales, les choses suivantes :

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés (article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales). Ainsi, un « **refus de prendre part au vote** », s'il peut avoir une signification politique pour le conseiller qui le pratique, **n'a pas d'autre conséquence qu'une abstention sur la décision du conseil municipal, issue du scrutin.**

■ Le « **refus de vote** » ne constitue donc pas un obstacle au bon fonctionnement de l'assemblée communale, dès lors que le nombre de votants est suffisant pour que la majorité absolue des suffrages exprimés puisse être acquise, soit la moitié plus une voix.

■ Le refus de vote sur une affaire déterminée n'affecte pas non plus le quorum qui doit être apprécié au moment où le maire

en saisit l'assemblée délibérante. Ce n'est que dans le cas où des conseillers quitteraient la séance en cours de discussion sur une affaire que, après le vote sur celle-ci, le maire serait contraint de lever la séance, si le quorum n'est plus atteint, le quorum étant selon la majorité des membres en exercice (article L. 2121-17 du CGCT) – à jurisprudence constante, le quorum doit être réuni non seulement au début de la séance, mais aussi lors de la mise en discussion de chacune des affaires soumises successivement à délibération (CE du 19 janvier 1993, Chaure, Lebon, p. 7).

■ Le vote de Madame COURTOIS-PAULUS Anne sera donc mentionné au sein des délibérations comme s'étant abstenue, et ce à compter du point n°14, et ce jusqu'à la fin des points relatifs au PLU (R.Q.E. n° 26978, J.O. Assemblée Nationale du 27/01/24).

Vu les demandes n°14, 16, 60 et 61-1 formulées par les habitants

La Commission urbanisme propose au Conseil de se positionner sur les demandes comme suit : Concernant la délimitation des zones constructibles, l'équipe municipale a travaillé sur le zonage en prenant en considération un certain nombre de critères tels :

- Le potentiel foncier existant
- La qualité de la desserte routière
- La densité du bâti existant

Par ailleurs et conformément aux orientations du SCOT les hameaux et lieux-dits composés de moins d'une vingtaine d'habitations, ainsi que les secteurs où l'habitat est particulièrement diffus, ne peuvent être maintenus dans un secteur constructible afin de répondre aux enjeux de la densification de l'habitat.

Toutefois le règlement toilté de la zone N autorisera les extensions des constructions à usage d'habitation, l'extension et 61-1 formulées par les habitants

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – A. COURTOIS-PAULUS, J-M GABRION, J-F JACQUEMIN

Point n°15 – Demande de changement de zone N ou A en UA

Vu les demandes n° 02, 05, 11, 31, 45, 47, 58, 8, 44-2, 50-2, 51 et 58 formulées par les habitants,

La Commission urbanisme propose au Conseil d'informer tous les demandeurs en leur rappelant que pour leurs éventuelles évolutions sur leurs parcelles, ils ne possèdent aucun droit à construire sur de telles zones. Toutefois le règlement de la zone N laisse un certain nombre de possibilités d'aménagement des espaces bâtis.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – A. COURTOIS-PAULUS, J-F JACQUEMIN

Point n°16 – Constructions autorisées en zone N

Vu les demandes n° 03, 06, 07, 09, 13, 20, 21, 24, 27, 34, 35, 37, 38, 40-1, 41, 42, 43-1, 43-2, 53, 59-1 et 66, formulées par les habitants,

La Commission urbanisme propose au Conseil de réviser le règlement comme suit :

1. Le règlement toilé de la zone N autorisera :

- Les extensions des constructions à usage d'habitation, l'extension et la construction de leurs annexes
- Les reconstructions à l'identique après sinistre. Un alignement différent de celui existant pourra être imposé pour assurer une meilleure insertion dans l'environnement.

2. L'instruction des futures demandes d'urbanisme relative à la distance des annexes par rapport aux habitations principales est fixée à 20 mètres.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – A. COURTOIS-PAULUS,

Point n° 17 – Proximité des installations agricoles

Vu les demandes n° 04, 23 et 26, formulées par les habitants,

La Commission urbanisme propose au Conseil de se positionner en affirmant que dans ce cadre, la règle d'éloignement, fixée entre 50 et 200 mètres selon la catégorie de l'installation agricole, prévaut sur toute autre règle.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – A. COURTOIS-PAULUS

Point n°18 – Les OAP patrimoniales

Vu la demande n° 59-2, formulée par les habitants,

La Commission urbanisme propose au Conseil de modifier le règlement du PLU, et plus précisément dans le chapitre commun de l'opposabilité des préconisations du PLU, qui se verra ajouter une liste des parcelles concernées par les OAP patrimoniales, annexée audit règlement.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – A. COURTOIS-PAULUS

Point n°19 – Les abris à animaux situés en zone N

Vu la demande n° 64, formulée par les habitants,

La Commission urbanisme propose au Conseil de les autoriser pour les activités agricoles relevant des activités agricoles déclarées. Dans le cas contraire où il ne s'agirait pas d'une activité agricole déclarée, il serait possible alors de construire une annexe à la construction principale.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 11

CONTRE : 5 – E. DEVAUCHELLE, J-M GABRION, C. HUREL-MATHIEU, P. MAIRE, M-F VANNON.

ABSTENTION : 4 – A. COURTOIS-PAULUS, J-F JACQUEMIN, E. MILLION, D. ROLLOT

Point n° 20 – Régularisation – passage en zone N

Vu la demande n° 30, formulée par les habitants,

La Commission urbanisme propose au Conseil de répondre favorablement à la demande afin de régulariser une irrégularité dans le classement initial.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – A. COURTOIS-PAULUS, J-M GABRION

Point n°21 – Régularisation – classement en zone UA

Vu les demandes n°16, 32, 52 et 40-2, formulées par les habitants,

La Commission urbanisme propose au Conseil de répondre favorablement aux demandes afin de supprimer des dents creuses.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – A. COURTOIS-PAULUS

Point n°22 – Régularisation – passage de UY en N

Vu les demandes n°17 et 59-3, formulées par les habitants,

La Commission urbanisme propose au Conseil de répondre favorablement aux demandes afin de régulariser le classement au regard des usages.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – A. COURTOIS-PAULUS

Point n°23 – Régularisation – passage de AC à N

Vu la demande n° 22-2, formulée par les habitants,

La Commission urbanisme propose au Conseil de répondre favorablement à la demande (pas de création de zone UA).

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – A. COURTOIS-PAULUS

Point n°24 – Régularisation – rejet de passage en zone 2AU

Vu les demandes n°25, 46, 48 et 49, formulées par les habitants,

La Commission urbanisme propose au Conseil de répondre favorablement aux demandes visant à maintenir en zone UA les parcelles, considérant de l'emplacement et de la création d'une dent creuse dans un secteur particulièrement bâti.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

MODIFIE le PLU dans ce sens.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – A. COURTOIS-PAULUS

Point n°25 - Projet à vocation économique (agricole)

Vu la demande n° 65, formulée par les habitants,

La Commission urbanisme propose au Conseil de ne pas statuer immédiatement sur le sujet, d'étudier dans quelle mesure il est possible d'y répondre dans le cadre d'une prochaine procédure de modification ou de révision du PLU.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – A. COURTOIS-PAULUS

Point n°26 - Données relatives aux zones boisées, aux zones humides et à l'OAP 1AU

Vu les demandes n° 15, 21, 36, 39, et 55, formulées par les habitants,

La Commission urbanisme propose au Conseil de ne pas statuer immédiatement sur le sujet, d'étudier dans quelle mesure il est possible d'y répondre dans le cadre d'une prochaine procédure de modification ou de révision du PLU.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE cette action,

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – A. COURTOIS-PAULUS

Adhésion au CAUE

Rapporteur : Marie BOIGEY-DIEMER

Madame l'adjointe rapporte aux membres du Conseil qu'il est souhaitable de renouveler l'adhésion de la commune au CAUE des Vosges.

Il rappelle que le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement est un service d'information, de sensibilisation et de conseil ouvert à tous.

Il aide notamment les collectivités à réfléchir, décider et agir dans le cadre de leurs projets d'aménagement.

C'est à ce titre que le CAUE a mené une réflexion globale préalable à une requalification fonctionnelle, urbaine et paysagère du centre-bourg de Hadol.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer, pour l'année 2025, au CAUE des Vosges,

NOTE que le montant de l'adhésion est de 0,10€ par habitant, soit 233,10 €.

RURALITE

Nomination de représentants dans le cadre du dispositif Elu Rural Relais de l'Egalité (ERRE)

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rurale.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

SOUTIENT cette action :

DESIGNE le binôme composé de Mesdames MILLION Emmanuelle et AUBERTIN Valérie comme « élu.es rurales relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

DIVERS

Classement de l'orgue de l'Eglise au titre des monuments historiques

Rapporteur : Marie BOIGEY-DIEMER

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire de l'ensemble des avantages et des mécanismes pouvant être utilisés suite au classement de l'orgue de Hadol au titre des monuments historiques,

Le Conseil doit donc se prononcer sur la volonté de formuler une demande de classement au titre des monuments historiques auprès de la DRAC.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

SOUTIENT cette action ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute action nécessaire au classement de l'orgue au titre des monuments historiques.

31 juillet 2025

VIE COMMUNALE

Suite au décès de Corinne VUILLEMIN LE 1^{er} Juillet 2025, élue sur la liste « HADOL PAR CONVICTION » il était nécessaire, afin de la remplacer, de solliciter le membre suivant de la liste et non élu.

Monsieur Bernard COLIN venant immédiatement après sur cette liste a été informé de cette situation par courrier du 8 Juillet 2025.

Par courrier daté du 11 Juillet, il a fait savoir qu'il refusait de siéger à l'Assemblée pour raisons personnelles.

Madame Rachel CHABRIER, suivante sur la liste, a été contactée par courrier en date du 22 Juillet.

Elle a confirmé son accord par courrier en date du 25 juillet pour siéger au sein du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L. 270 du code électoral, Monsieur le Maire déclare Madame Rachel CHABRIER installée dans ses fonctions de conseillère municipale et l'invite à siéger au sein du Conseil Municipal.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour en conséquence et Madame la Préfète sera informée de cette modification par la transmission des éléments nécessaires.

Mise à jour des commissions municipales permanentes

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Vu la délibération N°2022/7/068 du 17 novembre 2022 récapitulant la composition des commissions municipales permanentes,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du décès de Madame VUILLEMIN Corinne, élue de la liste « Hadol par conviction » et de l'installation de Madame CHABRIER Rachel dans ses fonctions de conseillère municipale, il y a lieu de mettre à jour la composition des commissions communales.

Présentée la candidature de Madame CHABRIER Rachel pour siéger auprès des commissions « Affaires scolaires » « Bâtiments et matériel, travaux, sécurité » et « Communication-Relation avec les Associations-Fêtes et Cérémonie »,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

ACTE la mise à jour de la composition des commissions municipales permanentes ainsi qu'il suit

o **AFFAIRES SCOLAIRES** : Coralie HUREL-MATHIEU, Emmanuelle MILLION, Stéphanie POIRIER, Rachel CHABRIER, Adeline FRESSE, Maxime ROUSSELOT, Thérèse BREGIER et Valérie AUBERTIN.

o **BÂTIMENTS ET MATERIEL, TRAVAUX, SECURITE** : Éric DEVAUCHELLE, Emmanuelle MILLION, Rachel CHABRIER, Adeline FRESSE, Bernard COLIN, Jean-François JACQUEMIN, Dominique ROLLOT, Marie-Françoise VANNON et Jean-Michel GABRION.

o **COMMUNICATION-RELATION ASSOCIATIONS-FETES ET CÉRÉMONIES** : Emmanuelle MILLION, Coralie HUREL-MATHIEU, Marie-Françoise VANNON, Rachel CHABRIER, Jean-François JACQUEMIN, Maxime ROUSSELOT et Valérie AUBERTIN.

Conseil d'Administration du CCAS - Mise à jour (4)

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au décès de Madame VUILLEMIN Corinne, son siège est vacant au CCAS,

Vu la candidature de Madame CHABRIER Rachel,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'élection de Madame CHABRIER Rachel comme membre du CA du CCAS.

Délibération de principe – Autorisation de recruter pour cause d'accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Vu l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique prévoyant que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant sur une période de 18 mois consécutive ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code précité pour cause d'accroissement temporaire d'activité ;

CHARGE Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis.

JURIDIQUE

Signature d'un Bail civil pour l'occupation temporaire du Domaine Privé de la commune par la SEM Terr'EnR - Toiture de l'internat et du bâtiment restauration de la MFR

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Considérant la volonté politique d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'internat et du bâtiment restauration de la MFR et la Manifestation d'intérêt de la SEM TERR'ENR à cet effet,

Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la commune sur la plateforme X-Demat, et celui-ci étant resté infructueux,

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'augmentation

LA VIE DE LA COMMUNE

des prix d'électricité de la commune, il a été décidé d'installer des panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur la toiture de l'internat et du bâtiment restauration de la MFR.

A cet effet, une étude a été réalisée par la SEM Terr'EnR - Energies Nouvelles des Vosges Centrales.

Monsieur le Maire explique qu'en parallèle, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé via la plateforme de la SPL X-Demat du 3 juin 2025 au 24 juin 2025. Ce dernier était rendu nécessaire afin de déterminer si une potentielle autre entité pouvait être intéressée par le projet de centrale photovoltaïque.

L'AMI étant finalement resté infructueux à l'issue de la période de consultation, il est proposé aujourd'hui d'accorder officiellement l'occupation du domaine privé de la commune à la SEM.

Concernant le bail régissant l'implantation des panneaux, celui-ci sera consenti pour une durée de 9 ans, renouvelable deux fois par tacite reconduction pour un total de 27 ans, et pour un prix de 1€/m² par an. Par conséquent, la commune percevra un loyer de 551€ par an pour la location de la toiture de l'internat et du bâtiment restauration de la MFR.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Bail civil proposé par la SEM Terr'Enr ;

HABILITE son adjoint, Monsieur DEVAUCHELLE Eric, à signer ledit Bail civil ;

PRECISE que le Bail civil sera authentifié en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue de sa publication au fichier immobilier ;

HABILITE le Maire à signer tous les actes afférents et à la mise en œuvre de ce dossier.

Ancienne école de Géroménil – Mise à disposition des locaux

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Suite à la dissolution de l'ASC, la section des « Food'Scène » qui en faisait partie a créé sa propre association.

Il convient de mettre en place une nouvelle convention d'utilisation de leurs locaux de l'ancienne école de Geroménil avec cette nouvelle association dénommée « Les Food'Scène Hadol Dounoux ».

Sur proposition du Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la mise à disposition du bâtiment annexe de l'ancienne école de Géroménil et la cour à l'association « Food'Scène »,

PRECISE qu'une convention d'occupation sera établie.

Ancienne école du Centre – Mise à disposition des locaux

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association « les Copains Baladeurs » sont en recherche de locaux pour une nouvelle activité « Les Bâtons Dynamiques », et que pour ce faire, le préau de l'ancienne école du centre conviendrait pour la réalisation de cette activité en cas de mauvaises conditions météo.

Sur proposition du Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise à disposition de la cour et du préau de l'ancienne école du centre à l'association « les Copains Baladeurs »,

PRECISE qu'une convention d'occupation sera établie.

Foyer Hadolais – Mise à disposition des locaux

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les All Dances sont une association présente sur la commune et que ces derniers sont en recherche de locaux, et que pour ce faire, les deux salles du rez-de-jardin du foyer Hadolais conviendraient pour le stockage de leur matériel,

Ces locaux étaient précédemment utilisés par l'ASC qui a été dissoute.

Monsieur le Maire propose de mettre les deux salles du rez-de-jardin à leur disposition.

Sur proposition du Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise à disposition de deux salles du rez-de-jardin du Foyer Hadolais à l'association « All Dances »,

PRECISE qu'une convention d'occupation sera établie.

FINANCES

Attribution de subvention – les Jolies Mômes

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Après avoir entendu la présentation par Monsieur le Maire des coûts de fonctionnement de l'association de l'année 2025 d'une part, et du montant des recettes, d'autre part,

Sur la proposition du Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'association « les Jolies Mômes » une subvention de 867.40 euros pour leur fonctionnement sur l'année scolaire 2025/2026.

Cette dotation sera imputée au chapitre 6574 et mandatée à l'ordre du bénéficiaire.

30 Octobre 2025

FORET

Attribution des travaux d'exploitation forestière – année 2025-2026

Rapporteur : Philippe MAIRE

Monsieur Philippe MAIRE, Adjoint délégué à la Forêt, expose au Conseil qu'une consultation relative aux **travaux d'exploitation en forêt communale ~ Campagne 2025-2026** a été mise en ligne le 21 août dernier.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée ayant pour objet la réalisation de prestations de services d'exploitation forestière. La consultation est constituée de 4 lots, chacun donnant lieu à un marché décrit ci-après :



Lot	Prestations Principales	Localisation	Quantité estimée	Clauses particulières
1	Abattage/façonnage de BO feuillus	1-2-5-6	700 m3	Feuillus : BO : découpe fin bout minimum à 30 cm Résineux : BO : découpe fin bout 18cm. Séparation bois blancs et bois rouges, tri des bois secs <u>Informations particulières:</u> <u>Délais de réalisation :</u> 15/02/2026 (impératif de mise à disposition des affouages) Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés INTERVENTION DANS LES 48 HEURES
	Abattage/façonnage de BO résineux	1-2-5-6	140 m3	
	Débardage de BO feuillus et résineux	1-2-5-6	840 m3	
	Câblage lié à l'exploitation	1-2-5-6	8h	
	Débarrage de route et mise en sécurité des arbres dangereux	Diverses	2h	
	Sécurisation affouages	1-2-5-6	8h	Diamètre 30 et supérieur ainsi que tiges dangereuses tout diamètre. Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés
2	Chablis et isolés - Abattage/façonnage et débardage de BO feuillus et résineux	Diverses	50 m3	
	Abattage/façonnage de BO feuillus	3-4-81-82	780 m3	Feuillus : BO : découpe fin bout minimum à 30 cm BI : en stères de 4m pour le hêtre et autres feuillus, 2m pour le chêne, découpe fin bout 15 cm minimum pour le chêne et 10 cm minimum pour le hêtre, séparation par essences Résineux : BO : découpe fin bout 18cm. Séparation bois blancs et bois rouges, tri des bois secs <u>Informations particulières: parcelle 3-4, intervention interdite du 01/02 au 31/07</u> <u>Délais de réalisation :</u> - 31/01/2026 : parcelles 3 et 4 - 15/04/2026 : parcelles 81 et 82
	Abattage/façonnage de BO résineux	3-4-81-82	180 m3	
	Débardage de BO feuillus et résineux	3-4-81-82	960 m3	
	Abattage/façonnage de BI feuillus	3-4	440 m3a	
	Débardage de BI feuillus	3-4	440 m3a	Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés
	Câblage lié à l'exploitation	3-4-81-82	8h	
	Débarrage de route et mise en sécurité des arbres dangereux	Diverses	2h	
	Chablis et isolés - Abattage/façonnage et débardage de BO feuillus et résineux	Diverses	50 m3	
3	Abattage/façonnage de BO feuillus	48-58	410 m3	Feuillus : BO : découpe fin bout minimum à 30 cm BI : en stères de 4m, découpe fin bout 15 cm minimum pour le chêne et 10 cm minimum pour le hêtre, séparation par essences Volume BI selon restant affouage Résineux : BO : découpe fin bout 18cm. Séparation bois blancs et bois rouges, tri des bois secs <u>Informations particulières :</u> <u>Délais de réalisation :</u> - 15/04/2026 pour l'abattage / débardage - 31/08/2026 pour le façonnage des affouages
	Abattage/façonnage de BO résineux	48-58	290 m3	
	Débardage de BO feuillus et résineux	48-58	700 m3	
	Abattage/façonnage de BI feuillus	48-58	125 m3a	
	Débardage de BI feuillus	48-58	125 m3a	Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés
	Câblage lié à l'exploitation	48-58	4h	

Lot	Prestations Principales	Localisation	Quantité estimée	Clauses particulières
	Débarrage de route et mise en sécurité des arbres dangereux	Diverses	2h	INTERVENTION DANS LES 48 HEURES
	Chablis et isolés - Abattage/façonnage et débardage de BO feuillus et résineux	Diverses	50 m3	Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés
	Abattage/façonnage de bois de chauffage	48-58	370 st	Longueur : 1m
	Débardage de bois de chauffage bord de route	48-58	370 st	Mise en ballot ou pile, hauteur 1m, distinguer les lots
	Abattage/façonnage de BO feuillus	26-74	490 m3	Feuillus : BO : découpe fin bout minimum à 30 cm BI : en stères de 4m, découpe fin bout 15 cm minimum pour le chêne et 10 cm minimum pour le hêtre, séparation par essences Volume BI selon restant affouage Résineux : BO : découpe fin bout 18cm. Séparation bois blancs et bois rouges, tri des bois secs <u>Informations particulières: passage parcours de santé parcelle 26, prévoir exploitation BO/BI simultanée pour limiter le délai de fermeture</u> <u>Délais de réalisation :</u> - 15/04/2026 pour l'abattage / débardage - 31/08/2026 pour le façonnage livraison des affouages
4	Abattage/façonnage de BO résineux	26-74	100 m3	
	Débardage de BO feuillus et résineux	26-74	590 m3	
	Abattage/façonnage de BI feuillus	26-74	200 m3a	
	Débardage de BI feuillus	26-74	200 m3a	
	Câblage lié à l'exploitation	26-74	8h	Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés
	Débarrage de route et mise en sécurité des arbres dangereux	Diverses	2h	INTERVENTION DANS LES 48 HEURES
	Chablis et isolés - Abattage/façonnage et débardage de BO feuillus et résineux	Diverses	50 m3	Le volume réceptionné sera adapté aux besoins constatés
	Abattage/façonnage de bois de chauffage	26-74	430 st	Longueur : 1m
	Livraison de bois de chauffage	26-74	430 st	Mise en ballot ou pile. <u>Réception du volume façonné sur coupe avant livraison</u>

Il porte à la connaissance de l'Assemblée le nombre d'offres reçues par lot :

- Lot n°1 : 4 offres - REMY BOIS, LEMASSON ANTHONY, BOIS & TRAVAUX et BOIS & NATURE

- Lot n°2 : 3 offres - REMY BOIS, LEMASSON ANTHONY, et BOIS & TRAVAUX

- Lot n°3 : 3 offres - REMY BOIS, LEMASSON ANTHONY, et BOIS & NATURE

- Lot n°4 : 1 offre - REMY BOIS

Monsieur le Maire rappelle que ces marchés n'entrent pas dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 11 juin 2020. C'est donc au Conseil qu'il appartient de se prononcer sur l'autorisation de signature des marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir les opérateurs économiques suivants :

Lot n°1 : LEMASSON ANTHONY pour un montant de 26 763 € T.T.C

Lot n°2 : BOIS & TRAVAUX pour un montant de 33 561 € T.T.C

Lot n°3 : BOIS & NATURE pour un montant de 44 126,50 € T.T.C

Lot n°4 : REMY BOIS pour un montant de 55 682 € T.T.C

AUTORISE le Maire à signer les marchés ci-dessus indiqués.

Rénovation EP Armoire B et C et pose de candélabre solaire

Rapporteur : Philippe MAIRE

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêté préfectoral n°DCL BFLI n° 058/2021 en date du 04/10/2021,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 06/12/2017,

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et maintenance, votées par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 23/03/2022,

Vu la délibération n°2022/041 du 19/05/2022 accordant le transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d'électricité des Vosges - Investissement et maintenance - Années 2023 à 2026,

Monsieur Maire, en sa qualité d'adjoint à la voirie présente le projet suivant : Rénovation EP Armoire B et C et pose de candélabre solaire.

Monsieur Maire précise que le coût de l'opération est estimé à 55 820,90 € HT pour 37 points lumineux (soit 1 508,67 € HT / point lumineux) et précise que ces travaux ne sont pas retenus au titre du programme de subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage.

La participation du SDEV s'élèvera à 70% du montant HT du projet, plafonné à 750 € HT de travaux par point lumineux et 200 points lumineux maximum par an et par commune, conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 19 juin 2025.

Les prises en charge du SDEV étant cumulables avec d'autres financements, le taux de participation du SDEV interviendra après les autres financements possibles.

La participation financière de la commune s'élèvera donc au complément de la participation financière du SDEV, soit 30% minimum, en fonction du coût par point lumineux et du nombre de points lumineux concernés par le projet.

Selon l'estimation du projet ci-dessus, la participation financière du SDEV s'élèverait à $37 \times 750 \times 70\% = 19\,425,00$ € et la participation financière de la commune s'élèverait à 36 395,90 €. Les participations financières du SDEV et de la commune seront recalculées, après la réalisation des travaux, sur le montant réel du projet.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de la maîtrise de l'énergie, le SDEV est inscrit sur le Registre National des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et y dépose en son nom propre les CEE liés aux travaux qu'il fait réaliser sur son patrimoine.

Le système des CEE permet de valoriser certaines actions d'économies d'énergie en comptabilisant l'économie d'énergie réalisée pendant la durée de vie estimée de l'équipement, l'unité est le kWh Cumac (énergie économisée cumulée actualisée).

Ces CEE sont valorisés en euros lors de leur vente. Ils proviennent d'actions diverses réalisées notamment lors de la rénovation du parc d'éclairage public.

Les cessions (de gré à gré) au mieux offrant étant valables sur de courtes périodes (quelques heures à 1 jour), il est proposé de vendre au plus offrant la totalité des CEE disponibles. La transaction sera réalisée via la plateforme EMMY du Registre National des Certificats d'Economie d'Energie.

Une fois la transaction réalisée, le SDEV reversera 80 % du montant obtenu à la commune, et conservera 20 % pour les frais de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté,

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage,

S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dès que la demande lui en sera faite, la somme représentant a minima 30 % du montant réel HT du projet,

APPROUVE le principe de cession des CEE déposés par le SDEV,

APPROUVE la signature de l'acte de cession,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment la cession des CEE.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Anne COURTOIS-PAULUS

Convention d'occupation de locaux – association Forme et loisirs Hadolais

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Considérant que cette association participe activement à la vie locale et contribue à l'animation du territoire communal,

Considérant que la commune souhaite soutenir les initiatives associatives d'intérêt général,

Suite à la dissolution de l'ASC, une association a été créée, pour reprendre en partie les activités de l'association dissoute.

Il convient de mettre en place une nouvelle convention d'utilisation de leurs locaux des anciens kinésithérapeutes



situé au 40 Place de la Mairie, avec cette nouvelle association dénommée « Association Forme et loisirs ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la mise à disposition de l'ancien local des kinésithérapeutes à l'association « Forme et loisirs »,

PRECISE que cette mise à disposition est consentie à titre ponctuel et ne confère aucun droit d'usage privatif permanent ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante fixant les modalités pratiques d'utilisation (horaires, entretien, assurance, respect du règlement intérieur, etc.) ;

DIT que les charges éventuelles liées au nettoyage ou à la remise en état des lieux resteront à la charge de l'association.

Convention association Vosges VTT

Rapporteur : Philippe MAIRE

Monsieur Philippe MAIRE, Adjoint délégué à la forêt, expose aux membres du Conseil que des terrains sont sollicités par l'association Vosges VTT pour la pratique de leur activité. Il s'agit en pratique d'un terrain cadastré (n°2211) situé Pâquis des Paxes, pour une surface de 24 700m².

Il convient donc de conventionner avec eux pour la pratique du VTT, pour une durée de 5 ans renouvelable une fois.

Il signale que l'exercice de l'activité sera réglementé dans le cadre de la convention : cette mise à disposition sera exclusive aux licenciés de l'association, et réservée à la pratique du VTT mécanique uniquement.

Il ajoute que l'entretien du terrain restera à la charge de l'association et que ceux-ci seront tenus de rendre en l'état les surfaces mises à leur disposition.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la mise à disposition du terrain situé Pâquis des Paxes à l'association « Vosges VTT » pour une durée de 5 ans renouvelable une fois,

PRECISE qu'une convention d'occupation sera établie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Contrat d'autoconsommation d'électricité avec la SEM Terr'ENR

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

L'article L331-5 créé par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 - art. 86 (V) autorise les entités adjudicatrices à mobiliser un nouveau mode d'achat d'électricité produite à partir de sources renouvelables pour répondre à leurs besoins dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective.

L'article L315-2 du code de l'énergie qui définit les règles de l'autoconsommation collective et en particulier :

- La nécessité de respecter des critères de proximité géographique pour la zone devant circonscrire l'ensemble des consommateurs et producteurs pouvant participer à une même opération, précisés dans les conditions standards ou dérogatoires de l'arrêté ministériel TRER1932009A,

- La nécessité de désigner une Personne Morale Organisatrice (PMO) regroupant l'ensemble des consommateurs et producteurs de l'opération pour assurer entre autres choses la gestion de la relation avec le gestionnaire du réseau public de distribution,

Vu les statuts de l'Association Echang'EnR validés par l'assemblée générale constitutive en date du 14 mars 2025.

Considérant que le producteur d'énergie SEM Terr'EnR exploite une installation de production en service depuis le 02/04/2025 sur la toiture du gymnase du Syndicat Intercommunale du Secteur Scolaire (SISS) située à l'adresse 3 rue Becker 88220 XERTIGNY. La centrale présente une puissance de 120 kWc et produit environ 135 MWh/an, soit la consommation électrique équivalente à 112 habitants (hors chauffage et eau chaude sanitaire). Le producteur d'énergie SEM Terr'EnR est prêt à valoriser l'électricité ainsi produite dans le cadre d'une opération d'ACC.

L'Association Echang'EnR, créée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal, la Communauté de communes de Mirecourt Dompierre et la SEM Terr'EnR, va mettre en place une opération d'ACC entre l'installation du producteur SEM Terr'EnR situé 3 rue Becker et les consommateurs inclus dans le périmètre géographique défini par l'article L315-2 du code de l'énergie et par l'arrêté ministériel TRER1932009A

La commune de HADOL constate qu'un projet d'opération d'ACC est mis en place par la SEM Terr'EnR, l'Association Echang'EnR dans une zone où elle dispose des points référence mesure (PRM).

Les bâtiments municipaux pourront être inclus dans le périmètre et consommer les kWh produits dans le cadre de l'autoconsommation collective afin de :

Réduire la facture électrique de la commune en substituant à une part de l'électricité fournie dans un cadre de marché, une électricité renouvelable, locale, à prix stabilisé dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective.

Associer HADOL à un dispositif opérationnel d'organisation des échanges de l'électricité pouvant supporter sa politique énergétique.

Une étude préalable a permis d'identifier, les bâtiments communaux suivants :

Nom Point de Consommation	Adresse	Point de livraison
CPA	Rue du Stade, 88220 Hadol	30000540328464
Groupe Scolaire	43 Place de la Mairie, 88220 Hadol	500004341478776
Pôle de Santé-Cellules	43 Place de la Mairie, 88220 Hadol	50066654631940
Ecole de Géroménil	39 Rue de l'école, 88220 Hadol	05419536898950
Salle Polyactivités	29 Rue de l'Eglise Résidence les Fils d'Argent, 88220 Hadol	05420260487976
Ecole de Garçons	34 place de la Mairie 88220 Hadol	05420694641343
Sirène	43 Place de la Mairie, 88220 Hadol	05420984076937
Garage Communal	123 place de la Mairie, 88220 Hadol	05421273512585
Musée école Rurale	706 route de dinozé gumenil, 88220 Hadol	05421418230343
Foyer Hadolais	69 rue de la Chapelle, 88220 Hadol	05422141819305

LA VIE DE LA COMMUNE

Salle Paroisse	25 place de la Mairie, 88220 Hadol	05434876985968
Local de Stockage	110 place de la Mairie, 88220 Hadol	05479305311538
Ecole du centre	26 place de la Mairie, 88220 Hadol	05420405205752
Ancien local kiné	40 place de la Mairie, 88220 Hadol	05455571631902

D'autres bâtiments pourront éventuellement intégrer l'opération d'ACC selon les conditions définies dans la convention pluripartite de partage de l'énergie portant organisation d'une opération d'autoconsommation collective étendue.

Le projet photovoltaïque prévu sur les bâtiments loués à la MFR pourra intégrer l'opération d'ACC en vue que la commune de HADOL soit le premier bénéficiaire des kWh produits.

Les autres consommateurs d'énergie potentiels de ladite boucle d'autoconsommation collective sont à ce jour les suivants :

- l'entreprise TEMCA,
- certains équipements de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (maison du vélo, crèche, station d'épuration, chalet de la vallée de l'aitre...)
- et potentiellement les bâtiments municipaux des communes avoisinantes et celles adhérentes du SISS.

Cet achat d'énergie réalisé dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective qui se déploie dans un premier temps sur le territoire de HADOL et dans un second temps sur les communes voisines dans un périmètre de 20 km, conduira à une réduction de facture estimée à ~ 833 € par an selon les tarifs en vigueur. Etant entendu que HADOL disposera de la faculté de résilier au terme de 4 ans ce nouveau service d'achat d'énergie électrique en autoconsommation collective si les conditions économiques ne sont plus satisfaisantes.

En complément de sa facture classique d'électricité, XERTIGNY recevra pour chaque point de livraison participant à cet approvisionnement électrique local, une seconde facture d'électricité. Cette facture émise par la SEM TERR'ENR en tant que producteur et selon le découpage défini dans la convention de partage d'électricité d'origine d'énergies renouvelables qui le lie à XERTIGNY, à l'association Echang'EnR et à tout autre consommateur de la boucle d'autoconsommation collective.

Au regard de sa stratégie de finance publique et de transition énergétique au niveau local, en adéquation avec le Plan Climat-Air-Energie du territoire, les enjeux régionaux, nationaux d'accélération des EnR et d'autonomie énergétique, XERTIGNY souhaite participer à l'opération d'autoconsommation collective en cours de déploiement sur son territoire en tant que consommateur et participant relié au sein d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) commune institutionnalisée par l'Article L315-2 du code de l'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Participe à l'opération d'autoconsommation collective sur son territoire pour l'ensemble des bâtiments consommateurs cités plus avant et signe les accords de participation et de mise à disposition de données associées ;

Autorise le maire à exécuter cette décision, à signer tout document s'y rapportant et à y apporter le cas échéant toute modification mineure, en particulier les documents suivants :

- o Le bulletin d'adhésion à l'association Echang'EnR ;
- o La convention pluripartite de partage de l'énergie portant organisation d'une opération d'autoconsommation collective étendue reliant l'ensemble des parties - consommateurs, producteurs et PMO (Association Echang'EnR) – qui définit les modalités de gouvernance de l'opération d'autoconsommation collective ainsi que le principe de fixation du prix et les clefs de répartition de l'électricité partagé ;
- o Les contrats de vente d'électricité d'origine d'énergies renouvelables réalisés dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective entre la commune et la SEM TERR'ENR en tant que producteur local ;
- o D'éventuels nouveaux contrats avec des producteurs intégrant l'opération d'ACC à un prix de vente discuté au sein des acteurs de l'opération d'ACC ne remettant pas en cause l'équilibre économique de l'opération.

DESIGNE Monsieur DEVAUCHELLE Eric comme interlocuteur de la commune dans l'opération d'autoconsommation collective ;

ACCEPTE de promouvoir l'opération, notamment auprès des producteurs ou consommateurs futurs ou existants dans le périmètre de l'opération d'autoconsommation collective pour augmenter la part d'énergie locale valorisée localement à coût maîtrisé.

Gestion des activités péri & extra-scolaires par la Ligue de l'Enseignement – Mise à disposition de personnel & validation de la convention de gestion financière de l'année 2025

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été prévu par délibération du 18 juin 2024 que la gestion du péri et de l'extra-scolaire étaient dorénavant déléguée à la Ligue de l'Enseignement, cet engagement prévoyait deux choses :

- Une participation financière de la commune aux frais de gestion,
- Une mise à disposition d'agents communaux pour les aider dans le cadre de cette gestion,

Les conventions de mise à disposition du personnel ayant été signées pour une année scolaire, il convient de les renouveler, celles-ci étant arrivées à expiration,

La Ligue de l'Enseignement ayant procédé à une consolidation de leurs données financières dans le cadre de la gestion des activités péri & extra-scolaires pour l'année 2025,

Il est donc demandé de statuer sur le renouvellement de la mise à disposition de personnel à la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de la gestion des activité périscolaires, et de valider la convention de fin d'année comportant les prévisions financières. Plus précisément, il s'agit pour la Commune de prévoir les choses suivantes :

- Mettre à disposition pour l'année scolaire 2025-2026 les agents suivants :
 - o Corinne SOULIGNAC – aide à l'animation
 - o Laëtitia ROBIN – aide à l'animation



o Catherine LOUIS – aide à l'animation (en remplacement de Sylvie JEANJACQUOT partie en retraite)

Valider la convention de fin d'année comportant les prévisions financières pour la gestion du péri et de l'extra-scolaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer. Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les renouvellements de mise à disposition d'agents pour la Ligue de l'Enseignement,

AUTORISE le Maire à signer la convention relative aux prévisions financières pour la gestion du péri et de l'extra-scolaire pour l'année 2025.

FINANCES

Modalités de prise en charge partagée du transport scolaire

Rapporteur : Jean-François CLASQUIN

Vu les délibérations relatives au paiement du transport scolaire, pris en charge par la commune via les délibérations n°2021-032 & 2022-055,

Considérant que lorsque la Commune fait état d'un enfant étant domicilié sur Hadol, mais étant en garde partagée, les délibérations en vigueur ne prévoient pas les modalités afin de répartir les frais entre les communes,

Il est donc demandé de prévoir un ajout à ces délibérations, et ce sur la possibilité de répartir les charges entre les communes en cas de demande de remboursement de transport dans le cas de la garde alternée de l'enfant.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'ajout de la possibilité de répartir les charges entre les communes en cas de garde partagée à la délibération relative au paiement des frais de transport.

URBANISME

Clôture enquête publique échange terrains communaux validation des conclusions expert

Rapporteur : Philippe MAIRE

Monsieur MAIRE Philippe, 4ème adjoint en charge de la voirie et des forêts, expose aux membres du Conseil qu'une enquête publique doit avoir lieu portant sur la demande d'autorisation, de poursuivre la procédure de classement et de déclassement de parcelles suite à l'avis des domaines sur la valeur de celles-ci, et de permettre de finaliser ces procédures.

Il rappelle que, par les délibérations n°2022-015 du 3 février 2022 et 2024-03-009 du 11 avril 2024, les points suivants de la cession de parcelles ont été entérinés, et que l'enquête publique a été lancée par arrêté en date du 18 août 2025 :

Plan 1 - Hadol-Haute : M. et Mme Noël ROBERT-LEYVAL sollicitent l'aliénation du chemin rural. Ils sont propriétaires des parcelles de part et d'autre et souhaiteraient acquérir cette bande de terrain.

Plan 2 - Etang Perry : Mme Pierre VILMAIN sollicite le déclassement d'une partie de la voie communale n°44, contiguë à sa propriété, pour acquisition. Elle céderait en échange une partie de sa parcelle E 1912 pour déplacement de la voie.

Plan 3 - Géroménil : M. Gérard BALLAND et sa fille Mme Isabelle LAVEZ sollicitent l'aliénation du chemin rural. Ils sont propriétaires des parcelles de part et d'autre et souhaiteraient disposer de cette bande de terrain. Ils céderaient en échange une partie de la parcelle AK 134 pour déplacement dudit chemin.

Vu les conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur aux suites de l'enquête publique s'étant déroulée du 8 au 23 septembre 2025, l'ayant amené à conclure que rien n'interdisait la commune à procéder aux actions visées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les conclusions rendues par le Commissaire Enquêteur,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux échanges parcellaires, et à réaliser les démarches associées.

Renouvellement des baux terrains communaux à échéance 2025

Rapporteur : Philippe MAIRE

Monsieur Philippe MAIRE, Adjoint délégué, informe les membres du Conseil que les baux de location de terrains communaux établis le 11 novembre 2016 seront échus le 10 novembre prochain.

Après avoir rappelé, qu'avec l'accord des agriculteurs, une clause environnementale relative à l'épandage des boues sera désormais incluse au bail, il propose de les reconduire selon les dispositions du statut du fermage aux exploitants actuels :

- GEORGEL Thierry habitant au 41 rue de la Fosse : Derrière Lambany – Partie de la parcelle C 2720 pour un total de 51 a 50 ca

- ROLLOT Rose habitant au 1105 La Houssière : Paquis des Paxes – Partie de la parcelle E 1544 pour un total de 1 ha 56 a 00 ca

- REVEILLE Jean-Paul habitant au 560 Voie de Dounoux : Grandfaing - Le Nairot Partie de la parcelle A 550 pour un total de 40 a 96 ca

- KIENER – CALVET Carole habitant au 1 les Hauts – Bellefontaine : Rougimont – Partie de la parcelle (lots 48 et 49 -ex B 1727) B 1727 pour un total de 58 a 80 ca

- GAEC de la Marmotte habitant au 1331 route de Dinozé : La Marmotte – Partie de la Parcelle (lots 29 et 30) A 176 pour un total de 87 a 76 ca

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux de location de terrains communaux à intervenir tels que mentionnés ci-dessus.

LA VIE DE LA COMMUNE

Cher hadolais, chères hadolaises,

Depuis le 1^{er} septembre 2025, les actions de communication mises en oeuvre par les communes sont encadrées, en prévision des élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2026. En application de l'article L.52-1 du Code électoral, les élus doivent s'abstenir de toutes actions susceptibles de leur conférer un avantage électoral, qu'ils soient candidats ou non. Les collectivités ne sont pas empêchées de communiquer, mais ces actions de communication doivent s'inscrire dans une continuité et respecter un cadre de gestion normale des affaires courantes. C'est dans ce cadre précis que nous avons rédigé cet article.

L'année 2025 se termine dans un contexte particulier et préoccupant pour tous les français, entre l'inflation, la baisse du pouvoir d'achat, l'insécurité, l'incertitude des droits à la retraite, les difficultés liées à l'accessibilité aux soins, une instabilité politique... La liste est longue et le décor est sombre.

Un contexte de crise porteur d'un chaos apparent, qui cache en réalité une transition fondamentale, un point de bascule entre deux époques radicalement différentes. Au coeur de ce changement, trois révolutions technologiques majeures s'imposent : l'intelligence artificielle (IA), les énergies renouvelables et la bio-ingénierie. Elles représentent un tournant historique qui pourrait remodeler la civilisation humaine.

La France est un beau pays avec son histoire, son patrimoine, ses ressources et ses valeurs. Notre commune en est la preuve réelle. Hadol est avant tout un lieu où la qualité de vie est une priorité. Nichée dans un environnement naturel et encore préservé, notre commune offre à ses habitants un cadre verdoyant propice à la détente et aux activités de plein air. Ses infrastructures modernes et accessibles facilitent le quotidien, tandis que son tissu associatif dynamique crée du lien et favorise la convivialité entre générations. Fière de sa ruralité, Hadol conjugue authenticité et modernité, en valorisant ses atouts : des paysages remarquables (forêts et vallons), des services de proximité tels que la boulangerie, le pôle de santé, la pharmacie, le groupe scolaire...). Ici, chacun peut s'épanouir, participer à la vie locale et profiter d'un village où il fait réellement bon vivre.

Des atouts qu'il conviendra de protéger et de défendre dans les années futures.

Et puis n'oublions pas les valeurs essentielles de la famille, des amis, «du vivre ensemble», surtout en ces périodes de fêtes, avec un peu d'apaisement, de douceur, de chaleur humaine et de féerie pour le bien de tous.

Nous voulons regarder l'avenir avec confiance et optimisme. Que cette nouvelle année soit pour Hadol et ses habitants une source d'espoir, de solidarité, de dynamisme et de projets partagés. Ainsi, nous vous adressons à tous, nos vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur, de paix. Bonne année à toutes et à tous.

La liste « Choisir son avenir pour Hadol »



Baptiste MOUGIN

📞 06 18 45 25 00

Théo ARMBRUSTER

📞 06 35 95 77 69



ape.paysage88@gmail.com



88220 HADOL

Vos extérieurs prennent vie avec APE Paysage

AMÉNAGEMENT

Création paysagère
Pavage
Enrobé
Maçonnerie paysagère
Escalier

Terrasse
Clôture/ Pare vue/ Portail
Engazonnement
Plantation

PISCINE

Création de piscine
Hivernage
Local technique
Animation d'eau
Bassin

ENTRETIEN

Taille arbustive,
fruitière et de haie
Tonte
Fauchage
Déneigement

CALENDRIER DES COLLECTES 2026

COMMUNE DE HADOL

sicovad

Janvier	Février	Mars	Avril
Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di
5 6 7 8 9 10 11	2 3 4 5 6 7 8	2 3 4 5 6 7 8	6 7 8 9 10 11 12
12 13 14 15 16 17 18	9 10 11 12 13 14 15	9 10 11 12 13 14 15	13 14 15 16 17 18 19
19 20 21 22 23 24 25	16 17 18 19 20 21 22	16 17 18 19 20 21 22	20 21 22 23 24 25 26
26 27 28 29 30 31	23 24 25 26 27 28	23 24 25 26 27 28 29	27 28 29 30
		30 31	
Mai	Juin	Juillet	Août
Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di
4 5 6 7 8 9 10	1 2 3 4 5 6 7	6 7 8 9 10 11 12	3 4 5 6 7 8 9
11 12 13 14 15 16 17	8 9 10 11 12 13 14	13 14 15 16 17 18 19	10 11 12 13 14 15 16
18 19 20 21 22 23 24	15 16 17 18 19 20 21	20 21 22 23 24 25 26	17 18 19 20 21 22 23
25 26 27 28 29 30 31	22 23 24 25 26 27 28	27 28 29 30 31	24 25 26 27 28 29 30
	29 30		31
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di	Lu Ma Me Je Ve Sa Di
1 2 3 4 5 6			1 2 3 4 5 6
7 8 9 10 11 12 13	5 6 7 8 9 10 11	2 3 4 5 6 7 8	7 8 9 10 11 12 13
14 15 16 17 18 19 20	12 13 14 15 16 17 18	9 10 11 12 13 14 15	14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27	19 20 21 22 23 24 25	16 17 18 19 20 21 22	21 22 23 24 25 26 27
28 29 30	26 27 28 29 30 31	23 24 25 26 27 28 29	28 29 30 31

ORDURES MÉNAGÈRES
COLLECTE LE SOIR
Sortir le bac avant 18h,
poignée côté rue.

COLLECTE SÉLECTIVE
COLLECTE LE MATIN
Sortir les sacs jaunes la veille
au soir, bien fermés.

DÉCHÈTERIES FERMÉES
Tous les jours fériés !

COLLECTES DU SOIR
DÉCALÉES À 12H !



Le Bâtiment Drive du SICOVAD : votre nouveau repère

Situé 11 Malgré-Moi à Razimont- 88000 Épinal

Le Bâtiment Drive* est un espace pratique, accessible à tous, où vous trouverez à la fois des équipements, des conseils et des solutions concrètes pour réduire vos déchets.

Au Drive, vous pouvez :

- Acheter du matériel de compostage adapté à vos besoins.
- Vous procurer le compost produit localement sur la plateforme du SICOVAD.

- Retirer vos sacs jaunes dédiés au tri des emballages.
- Profiter de conseils personnalisés pour mieux gérer vos déchets.
- Récupérer le matériel réservé (gobelets lavables, kits déchets, etc.).

Horaires d'ouverture

Du mardi au samedi : 9h – 12h / 13h – 18h

Fermé les lundis, dimanches et jours fériés.

TROUVEZ FACILEMENT
LES INFORMATIONS UTILES
À LA BONNE GESTION DE
VOS DÉCHETS SUR LE SITE
OU L'APPLICATION



Aide au tri des
déchets

Démarches en ligne

Demande de bac,
subventions, matériel,
déclaration d'anomalie
de collecte,...

Suivi des demandes

Localisation des
équipements

Actualités ...

Réalisation Communication SICOVAD - 2025 © - DR-SICOVAD

LES SERVICES DE LA COMMUNE

Les temps forts de l'année 2025



Rencontre de l'économie sociale et solidaire (ESS) - janvier

Organisée par l'agglomération d'Épinal en collaboration avec la Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Grand Est, cette rencontre de type « speed dating » a réuni, à la Maison de l'Habitat, les structures de l'ESS ainsi que des acheteurs publics. L'objectif était de rassembler acteurs et acheteurs autour de solutions locales et d'encourager ainsi le développement d'une nouvelle forme d'économie.



Travaux à la forteresse de Châtel-sur-Moselle - janvier

Dans le cadre d'un vaste programme de mise en tourisme du site, l'ancienne résidence des Capucins a été démantelée. Différents travaux comme la pose d'une couverture bois au-dessus des galeries ou encore la mise aux normes des installations électriques et la mise en accessibilité des galeries ont pu être effectuées.

Avec le soutien de : État, Région, Département



Installation d'ombrières à la Base Natur'O à Épinal - février

4 structures en bois accueillent 336 panneaux photovoltaïques sur le parking de la Base Natur'O. Plus de 130 000 kWh seront produits dans le cadre d'une autoconsommation collective qui alimente notamment le stade d'eaux vives.



Signature de la charte d'engagement pour un plan de mobilité scolaire à Xertigny - mars

Les communes de Dounoux et Xertigny ont signé une charte d'engagement avec l'agglomération d'Épinal, en faveur de la création d'un plan de mobilité scolaire. Ce plan vise à réduire la dépendance à la voiture individuelle pour les trajets domicile-école et à favoriser la mobilité douce, comme la marche et le vélo.



Mise en service d'une nouvelle unité de production d'eau à Vincey - mars

L'eau brute puisée dans la nappe de Vincey présente une faible minéralisation. Afin d'éviter une dégradation des ouvrages et pour pérenniser le service de distribution d'eau sur la commune, une nouvelle unité de production a été créée à Vincey.

Mise en service en mars, cette infrastructure permet de produire en moyenne 328 m³/j et jusqu'à 460 m³/j d'eau potable pour les 2 207 habitants dont la consommation journalière moyenne est d'environ 280 m³/j.

Avec le soutien de : État, Département, Agence de l'Eau



Concertation pour la réalisation du projet Ep'HyNE - avril

Une concertation préalable a été menée en amont du projet Ep'HyNE (Épinal Hydrogène et Nouvelles Énergies), d'un montant de 1,4 milliard, pour relever les impacts du projet sur l'environnement, le cadre de vie et l'activité économique du territoire. L'instruction du dossier en 2026, comprendra une enquête complémentaire, lors de la phase d'instruction du projet.



Démarrage de la construction du nouvel auditorium de La Louvière à Épinal - avril

Après les fouilles archéologiques, les travaux du futur auditorium ont débuté. Le bâtiment de 2 636 m² comprendra des salles de 565 places, 150 places ainsi qu'un plateau de création. Exemple d'un point de vue environnemental, cet équipement culturel ouvrira ses portes courant 2026.

Avec le soutien de : État, Région, Département



Festival Enjoy Vélos Épinal et son agglomération - mai

Lors de cette 2^{ème} édition, 4 000 participants dont près de 1 000 enfants ont pris part au festival tous vélos. Ouvert pour la 1^{ère} fois aux entreprises en 2025, le festival vous donne rendez-vous les 1, 2 et 3 mai 2026 pour la prochaine édition.



Inauguration du stade synthétique des Charmottes à Charmes - mai

Une dizaine de terrains de foot a été rénovée depuis la prise de compétence de l'agglomération contribuant ainsi à améliorer la qualité des équipements et l'accueil des licenciés. Le chantier du stade des Charmottes est le dernier inauguré pour un montant de 825 000 € subventionné à 44 % (État, Département, FAFA).



Nouvelle convention territoriale globale - juin

Signée avec plusieurs partenaires (CAF, MSA et le Conseil départemental des Vosges), la convention d'une durée de 5 ans vise à renforcer la cohérence et la coordination des projets sur l'ensemble des thématiques de politique sociale (logement, parentalité, petite enfance, jeunesse, etc.).



Extension de la crèche « Premiers Pas » - juillet

Dans le cadre de sa compétence Petite enfance, l'Agglo gère et exploite les établissements d'accueil des enfants de moins de 3 ans. La crèche «Premiers Pas» à Golbey, mise en service en 2017 a été saturée en 3 mois. Une extension de 217 m², inaugurée en octobre, lui permet d'accueillir 20 enfants supplémentaires. Avec le soutien de : CAF, Département



Convention « Opération de revitalisation de territoire » à Thaon-les-Vosges - juillet

L'État, la Région, l'Agglo d'Épinal, la ville de Thaon-les-Vosges et l'EPFGE se sont réunis pour parapher la convention «Opération de revitalisation de territoire» qui vise à soutenir les stratégies de redynamisation des centralités. Pour Thaon, les enjeux s'articulent autour de la lutte contre la vacance des logements, le commerce local et la préservation du patrimoine industriel. Dans le même temps, un avenant au dispositif «ACCOR» a été signé afin de permettre à Thaon d'en bénéficier.



Base de loisirs de La Chapelle-aux-Bois - juillet

Afin de donner plus de lisibilité au site, d'améliorer son attractivité touristique et de renforcer le confort des usagers, des travaux ont eu lieu avec l'installation d'une ombrière, d'une pompe à chaleur air / eau permettant de chauffer l'eau du bassin et l'aménagement de la zone naturelle. La fin des travaux prévue en 2026 permettra la création d'une aire de camping-cars et la désimperméabilisation des places de stationnement.

Avec le soutien de : Région, Département, ADEME



Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) - septembre

Le CTEAC de l'Agglo a été signé à Socourt, avec l'État et le Département, après une longue étape de concertation avec les différents acteurs culturels du territoire. Il vise à coordonner les actions menées par l'agglomération. L'itinérance culturelle est au cœur de cette convention grâce à la Micro-Folie composée de 11 roulottes qui sillonnent le territoire et le dispositif « Caravelle » qui favorise la mobilité des élèves vers les équipements culturels.



Fin des travaux à la faculté de droit à Épinal - septembre

Les précédentes phases de travaux ont permis d'accueillir, à la rentrée 2024, la nouvelle double licence droit / gestion, composée d'une cinquantaine d'étudiants. La dernière tranche des travaux a consisté en la modernisation de l'amphithéâtre, la rénovation des façades et l'isolation de la bibliothèque. Au total, c'est 1,7 M d'€ qui a été investi.

Avec le soutien de : État, Département



Lancement de La Fabrique à entreprendre sur la zone d'activité de Reffye - septembre

La Fabrique à entreprendre accompagne les projets de création et de développement d'entreprises sur le territoire. En s'implantant sur la zone d'activité à Épinal, elle va gérer directement la pépinière et l'hôtel d'entreprises et proposer une offre d'accompagnement et d'hébergement (ateliers, bureaux) à tout entrepreneur.



Lancement d'un audit patrimonial à La Rotonde à Thaon-les-Vosges - octobre

Le théâtre a été transféré en 2007 et le reste du site en 2023. Ils sont à ce jour communautaires et feront l'objet d'un audit d'une durée d'un an, dont l'enjeu est d'aboutir à une vision globale du bâtiment, de ses extérieurs et de ses usages. Un programme des travaux sera établi pour les années à venir.



Inauguration de la place de l'Église de Domèvre-sur-Avière - septembre

Entrant dans un vaste programme de gestion intégrée des eaux pluviales et d'accompagnement des communes, ce projet de restructuration comprend

notamment un revêtement de la place en pavés drainants, la désimperméabilisation de 2217 m² ainsi qu'un nouvel éclairage public et la création d'un abrius. L'agglomération d'Épinal a contribué financièrement à ce projet par sa compétence de gestion intégrée des eaux pluviales.



Construction d'un poste de secours au domaine des Lacs à Thaon-les-Vosges - octobre

Construit en bois, ce nouveau bâtiment de 45 m² comprend des sanitaires, un bureau de surveillance et une terrasse panoramique. Ouverture au public en juillet 2026.

Avec le soutien du Département



BULLETIN D'INFORMATION

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES

LA CRÉATION DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL : 30 ANS DÉJÀ



SDEV
28 Rue de la Clé d'Or
BP 142
88004 EPINAL cedex
03.29.29.19.60
sdev@sdev88.fr

En 1994, 59 Communes et 9 Syndicats intercommunaux ont décidé de se regrouper au sein du **Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV)**, créé par **arrêté préfectoral en date du 08 décembre 1994**, et représentant ainsi les $\frac{3}{4}$ des communes vosgiennes. Dans les années suivantes, la plupart des autres communes du Département ont adhéré successivement à ce Syndicat, qui était uniquement autorité concédante ; les collectivités adhérentes conservant la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Enfin, pour motiver les dernières communes isolées à souscrire à cette compétence d'organisation des réseaux, le Législateur, par la loi du 07 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, a incité fortement à la **création d'une Autorité Organisatrice unique sur chaque Département**. Mise en place au 1er janvier 2008, celle-ci exerce l'ensemble des missions relatives à la distribution d'électricité, à savoir d'une part le pouvoir concédant, et d'autre part la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification.

Puis le processus de Départementalisation s'est achevé avec la dissolution des Syndicats intercommunaux dits primaires, et l'adhésion de l'ensemble des Communes Vosgiennes.

30 ANS : UN ANNIVERSAIRE À CÉLÉBRER

Le vendredi 13 juin 2025, ce sont ainsi plus de 250 personnes qui se sont réunies au Centre des Congrès d'Epinal pour une journée anniversaire riche en partage, organisée autour de :

- Tables rondes thématiques
- Espace exposition des partenaires et prestataires du SDEV

L'occasion de revenir sur l'histoire du Syndicat en présence de ses anciens Présidents, de valoriser les projets menés avec ses partenaires, et de se projeter dans l'avenir.



De gauche à droite : M. Serge RENAUX, Président du SDEV, M. Daniel GREMILLET, Sénateur, et M. Jérôme PROD'HOMME, journaliste.

28 Rue de la Clé d'Or - BP 142 - 88004 EPINAL Cedex - Tél. : 03.29.29.19.60 - e-mail : sdev@sdev88.fr

Aujourd'hui, le Syndicat, maître d'ouvrage de nombreux travaux, investit plus de **14 millions d'euros par an** pour l'**amélioration des réseaux de distribution électrique et d'éclairage public**. Ainsi, en 2024, les équipes ont réalisé :

38 ➡ **6 271 000 €**
enfouissements

7 ➡ **992 000 €**
sécurisations

73 ➡ **1 812 000 €**
extensions

19 ➡ **838 000 €**
rénovations d'éclairage public

23 ➡ **2 907 000 €**
renforcements

Fourniture de matériel d'éclairage public ➡ **1 482 000 €**

PROGRAMME EXCEPTIONNEL ÉCLAIRAGE PUBLIC

Convaincu de l'importance de l'éclairage public comme facteur de sécurité et de qualité de vie, et conscient de l'enjeu environnemental et économique qu'est la consommation d'énergie liée à cet usage, le Comité Syndical réuni en juin 2025 a décidé de proposer aux Communes (sous conditions) un programme ambitieux de rénovation de leurs réseaux d'éclairage public, levier important de la transition énergétique.

L'assemblée a ainsi voté une enveloppe conséquente de **4 millions d'€** d'aides à la rénovation de l'éclairage public qui subventionne le remplacement des sources lumineuses à décharge ou ampoules Led au profit de luminaires Led, et ce, jusqu'à 70 %.

Ce programme permet de :

- faire baisser la facture d'énergie des Communes ;
- faire baisser le nombre de pannes, et donc de diminuer le nombre d'interventions en maintenance ;
- de verdir le parc d'éclairage public.

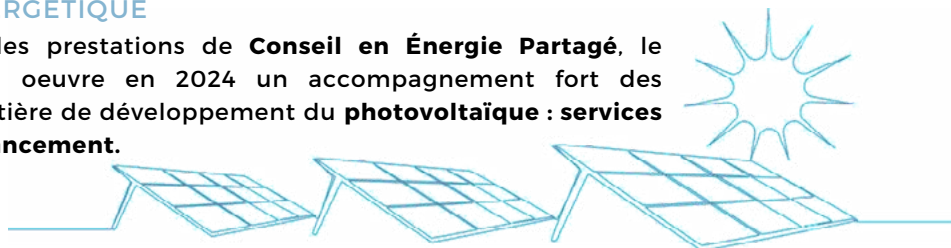
LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Au 31 décembre 2024, le S.D.E.V. était le **deuxième aménageur du territoire** vosgien en matière de mobilité verte, avec près de **120 points de charge installés**.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En complément des prestations de **Conseil en Énergie Partagé**, le S.D.E.V. a mis en oeuvre en 2024 un accompagnement fort des collectivités en matière de développement du **photovoltaïque : services d'ingénierie et financement**.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au delà des travaux réalisés sur les réseaux d'éclairage public, le S.D.E.V. propose à ses communes membres d'assurer la **continuité et la qualité du service**, en leur apportant son expertise pour **optimiser la gestion de leur réseau**, grâce au service d'entretien préventif et curatif de ces installations.

Actuellement : 23 000 points lumineux sur 187 communes



LES ASSOCIATIONS

Le club "ALL DANCES"

Nous sommes le club ALL DANCES proposant des cours de danse sur Hadol, Chantraine et Uxegney du lundi au samedi (en loisir ou compétition) : rock'n'roll, rock acrobatique, danse moderne, danses de salon, danses en ligne, hip-hop, break dance, zumba...

Nos cours sont ouverts aux personnes à partir de 4 ans, sans limite d'âge maximum. A ce jour, nous comptons entre 200 et 300 adhérents.

f All Dances @ all_dances88 alldances88



Au cours de l'année, les adhérents ont la possibilité de participer aux divers événements du secteur spinalien. Notre club organise également de nombreux événements tout au long de la saison notamment :



renseignements ici

☎ 06 14 89 45 99



- Stages de danse avec des personnalités publiques ou par les coaches du club
- Open Class organisés et réalisés par les coaches du club sur chaque style de danse
- Gala de Noël : le 07 Décembre 2025 au Gymnase de Hadol
- Compétition avec notre équipe de compétiteurs : le 4 Mars 2026 au Gymnase de Hadol
- Gala de fin d'année : le 20 Juin 2025 à la Rotonde de Thaon-les-Vosges

✉ alldancesclub@gmail.com

Planning de nos différents cours



HADOL



Lundi
Salle Polyvalente

15h30-16h30: Danse en Ligne (Madison, Jerusalema...)
16h30-17h30: Danses en Ligne (Madison, Bachata...)
17h30-18h30: Danse Moderne (7-12 ans)
18h30-19h30: Rock'n'roll (+7 ans)
19h30-21h: Danse Moderne Ado/Adultes

Mercredi
Salle Polyvalente

10h30-11h30: Baby danse 2-4 ans parent-enfant
14h-15h: Hip Hop (+7 ans)
15h-16h: Rock'n'roll Débutant et Confirmé
16h-17h: Rock'n'roll Confirmé
17h-18h: Formation Rock Girls et enfants
18h-19h: Initiation à la danse (4-6 ans)

Vendredi
Gymnase

17h-18h: Pompons Girls 7 à 12 ans
18h-19h: Hip hop/Break dance/Danse moderne (FDO)
19h-20h: Hip hop/Break dance/Danse moderne (FDO)

Les Food'ScÈNE HADOL-DOUNOUX

Comme il vous l'avait été indiqué l'an dernier, et à la suite de la dissolution de l'A.S.C., dont ils étaient l'une des nombreuses activités, 2025 a été une année sabbatique pour les Food'Scène qui ont créé leur propre structure.

C'est chose faite et l'association s'appelle désormais « Les Food'Scène Hadol-Dounoux »

Opérationnels et prêts à commencer une nouvelle saison, ils vous donnent rendez-vous à la salle polyvalente de HADOL, le dimanche 1er février 2026 à 15 h. Alors à vos agendas !!!

Comme d'habitude, cette représentation est organisée par le CCAS, au profit des anciens de la commune.

Les Food'Scène Hadol-Dounoux vous disent à bientôt et vous remercient pour la fidélité indéfectible que vous leur témoignez.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2026 !!!

ET EXCELLENTE SANTÉ À TOUS !!!

Le président, Frédéric Nuncq



L'épi Hadolais
 427 rue de la poste
 88220 Hadol
03 54 04 08 57



95 Route d'Epinal
Z.A de THEVENAY
88220 HADOL
Tél : 03 29 30 85 95

L'Association Familiale

Comme chaque année à pareille époque nous faisons le bilan de l'année qui se termine.

L'association familiale par le biais de ses activités d'économies sociales et familiales essaye de répondre au mieux à toutes les attentes de ses adhérents, dans le but de maintenir le lien social qui de nos jours est indispensable vu la conjoncture actuelle. En ce qui concerne les autres activités permettant de venir à la rencontre des familles citons: la bourse aux jouets permettant aux familles d'acheter ou de vendre des jouets et vêtements à moindre coût, la Saint-Nicolas qui réunit tous les jeunes enfants de l'association, les réponses aux questions de certains sur des problèmes d'ordre juridique, gardes d'enfants, travail, maladies.



Cette année quelques nouveautés : en partenariat avec la commune lors de l'accueil des jeunes parents, la bourse aux jouets où tous les vêtements enfants et adultes sont en vente.

L'association Familiale porte bien son nom puisque la défense des intérêts moraux et matériels des familles est toujours notre priorité depuis 1945 date de création de notre association. 3 Juillet 1945 exactement. Elle fut rattachée à L'Udaf des Vosges le 15 Décembre 1946. Monsieur Julien Colin en fut le premier président. En 1956 Monsieur Jean Mangin



pris la succession. En 1958 Monsieur André Mathieu est devenu président. L'année 1968 une première femme présidente Madame Thérèse Duc, suivie en 1981 par Madame Madeleine Creusot jusqu'en 1991. C'est Madame Geneviève Colin qui a assuré la présidence jusqu'en 1998 année où j'ai pris la suite.

Je remercie toute l'équipe qui travaille à mes côtés, sans oublier toutes les personnes qui donnent de leur temps pour transmettre les informations dans les différents coins de la commune, sans lesquelles nous ne pourrions vous joindre. Je remercie également tout le bénévolat qui est fait au niveau des activités de l'association.

Nous rappelons les dates de nos prochaines manifestations 2026 :

Assemblée générale le 13 Février 2026, marche et le repas le 1^{er} Mai, bourse aux jouets le 15 Novembre et Saint-Nicolas le 28 Novembre 2026.

L'association met à disposition de ses adhérents :

■ Diverses casseroles de collectivités

responsable : Mme Mathieu Monique à Senade,
tel : 03 29 32 52 25

■ 15 tables /bancs, verres , coupes à champagne et

couverts responsable: Mme Mangeol Sabine le centre,
tel : 03 29 32 50 63

■ 1 chapiteau responsable : Mr L'Hôte Denis à Rougerupt,

tel : 03 29 32 70 03



LES ASSOCIATIONS



L'Avenir de Hadol : 50 ans de musique et de passion !

L'Avenir de Hadol, fanfare fondée il y a 50 ans, réunit aujourd'hui 27 musiciens. Grâce à son école de musique, ouverte à tous, elle forme des élèves de 6 à 65 ans, du débutant au confirmé, dans un esprit de convivialité et de partage.



Pour fêter ses 50 ans et les 20 ans de l'école, un concert exceptionnel s'est tenu dans une salle polyvalente comble. Le public a revécu l'histoire du groupe à travers musique et scénette mêlant émotion et humour. Merci à tous les musiciens, professeurs, familles et à la commune de Hadol pour leur soutien !



École de musique – Encadrée par Lucie Vuillemin (formation musicale), Fabrice Berger (percussions) et le trio pour les cuivres composé de Ludovic Lemasson, Guillaume Testevide et Louis Lemasson, elle accueille une vingtaine d'élèves. Un stage annuel UVBF et CFBF Grand Est permet à tous de progresser en théorie, en pratique instrumentale et en direction.



Trois élèves ont également participé au stage national CFBF, une belle reconnaissance de leur engagement !

Sorties & événements – L'année 2025 fut rythmée par une vingtaine de sorties : Saint Nicolas, Carnaval et festivals divers. Le vide-grenier du 7 septembre 2025 a réuni une quarantaine d'exposants sur la place des Bruyères, sous un soleil radieux, au profit de l'école de musique.

Recrutement – Envie de musique et de bonne ambiance ? Rejoignez la batterie-fanfare ! Répétitions chaque vendredi à 20h à l'ancienne école de Géroménil.



Contacts :

Directeur: Ludovic Lemasson (06 10 96 63 48)

Président: Antoine MUNIER (0615353522).

*Toute la batterie-fanfare
vous souhaite une belle année 2026 !*

Le Président, Antoine MUNIER.

DATES À RETENIR

- **Samedi 28 mars 2026 : Loto – salle polyvalente**
- **Dimanche 6 septembre 2026 : Vide-grenier
place des Bruyères**

Bien se connaître pour mieux s'orienter

AUDREY BEGEL
Tél. (+33)6 11 69 66 37 | contact@alesensiel.fr
Accompagnement | Coaching | www.alesensiel.fr

À L'ÉSENSIEL
alignement pro&perso

★ **Coaching jeunesse :**
orientation scolaire - mieux-être

★ **Bilan de compétences :**
évolution - reconversion professionnelle

★ **Coaching adulte :**
vie professionnelle et personnelle

Instagram, Facebook, LinkedIn, QR code

VALDENAIRE **tp**
Travaux Publics - Les Forges

T. 03 29 35 12 29

M. 06 27 73 37 49

E. valdenaire.tp@wanadoo.fr

A. 6, allée du Val d'Avière - 88390 Les Forges



Chasse communale, forêt et agriculture : mieux comprendre nos actions sur le terrain

Cette année, la Société de chasse communale de Hadol a décidé de vous parler des intérêts de la chasse et de vous expliquer pourquoi, en vous promenant dans nos belles forêts, vous pouvez être amenés à trouver du maïs ou d'autres signes d'intervention humaine. L'objectif est de répondre aux questions que certains promeneurs peuvent se poser, et d'éviter que ces méthodes ne soient mal interprétées. Vous pouvez également apercevoir des chasseurs à l'affût aux abords des champs de maïs, ou encore poser des clôtures électriques : deux actions destinées à protéger les cultures et à empêcher les sangliers d'y pénétrer.

Les populations de sangliers ont beaucoup augmenté ces dernières années. Une des causes principales est le réchauffement climatique, qui entraîne des portées supplémentaires dans l'année, et moins de mortalité naturelle chez les marcassins. L'augmentation de la production de fruits forestiers (glands, faines, châtaignes, etc.) constitue également un apport de nourriture important en hiver, ce qui améliore leur survie. Cette dynamique accélère la reproduction, et donc la pression que les sangliers exercent sur leur environnement, notamment les cultures agricoles.

Dans un territoire comme le nôtre, où forêt et agriculture

cohabitent, la chasse joue un rôle d'équilibre. L'agrosylviculture – ce lien en constante évolution entre exploitation agricole et espace forestier – repose sur un équilibre fragile : sol, biodiversité, régénération des essences d'arbres, corridors écologiques... Une faune mal régulée peut rapidement perturber cet ensemble.

Les sangliers, mais aussi les cerfs et les chevreuils, provoquent des dégâts sur les jeunes arbres, les plantations, et surtout les cultures aux abords des forêts. En maintenant leurs populations à un niveau soutenable, la chasse participe directement à la protection des espaces agricoles et forestiers.

Parmi les outils utilisés par les chasseurs, l'agrainage raisonné consiste à disperser, dans certains secteurs de la forêt, une quantité modérée de maïs ou d'autres aliments attractifs. L'idée est simple :

- Attirer, distraire et fixer les sangliers en forêt, pour qu'ils ne soient pas tentés de sortir dans les champs et occasionner des dégâts aux cultures.
- Limiter les dégâts au moment critique des semis, ou lorsque les grains deviennent comestibles dans les cultures (maïs, blé, etc.).
- Éviter les concentrations d'animaux, en variant les points d'agrainage, et en utilisant des quantités raisonnables et modérées, adaptées aux périodes, afin de ne pas modifier leur comportement naturel.

Cette méthode, lorsqu'elle est bien appliquée, protège les cultures agricoles tout en maintenant une activité cynégétique cohérente et respectueuse du milieu naturel.

Grâce à une gestion raisonnée et à une collaboration de terrain, la Société de chasse de Hadol agit chaque année pour préserver l'équilibre entre forêt, faune et agriculture. En collaboration avec la mairie, l'ONF et les agriculteurs, elle adapte ses pratiques en tenant compte de l'évolution des cultures, de la dynamique des forêts et des événements climatiques, qui créent sans cesse de nouveaux défis à relever.

Eddy Rollot, Président

GEORGES-HENRY

XAVIER GEORGES

TERRASSEMENT
DÉMOLITION
ASSAINISSEMENT

📍 HADOL

☎ 06.10.80.29.55

🌐 www.ste-georges-henry.fr

✉ stgeorges.henry@gmail.com

Drouot Vosges Maintenance

95 Route d'Epinal

Z.A de THEVENAY

88220 HADOL

Tél : 03 29 30 85 95

LES ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes de Hadol



Le Comité des Fêtes se tourne vers l'avenir : Une Année 2026

Chères Hadolaises, Chers Hadolais,

Comme le veut la tradition, vous aviez pris l'habitude, dans les numéros précédents de «L'Essor Hadolais», de retrouver une rétrospective détaillée des moments forts qui avaient jalonné l'année écoulée. Nous aimions partager avec vous les rires du marché de Noël, les émotions fortes de notre Marché Nocturne, l'ambiance électrique de nos soirées estivales, ou encore les instants privilégiés de nos événements associatifs. Ces bilans étaient l'occasion de revivre ensemble la richesse et le dynamisme de la vie festive de notre belle commune.

Cependant, pour ce tout nouveau numéro, L'Équipe du Comité des Fêtes a choisi de rompre avec cette habitude, non pas par oubli, mais par un élan résolument tourné vers l'avenir. Nous avons une ambition, une énergie renouvelée, et surtout, un calendrier d'événements si prometteur que nous avons préféré vous offrir un aperçu exclusif de ce qui vous attend. Il est temps de mettre le passé de côté (tout en le gardant précieusement dans nos cœurs !) et de pointer nos projecteurs vers les festivités qui illumineront Hadol en 2026.

Préparez vos agendas, car l'année s'annonce mémorable !

Un engagement pour l'avenir : Rejoignez le Comité des Fêtes !

Mais avant de vous plonger dans le programme alléchant que nous vous avons concocté, permettez nous une étape cruciale pour la vie de notre association. Le dynamisme du Comité des Fêtes repose entièrement sur l'engagement de ses membres, bénévoles passionnés qui oeuvrent dans l'ombre pour offrir à la commune des moments de partage et de joie. C'est pourquoi nous vous donnons un premier rendez-vous, essentiel, **le 30 janvier à 20h30**.

Ce jour là, se tiendra notre **Assemblée Générale Annuelle dans le Grand Salon de la Mairie**. Ce n'est pas qu'une simple formalité administrative ; c'est le cœur battant de notre association. C'est l'occasion de faire le point sur l'année passée (oui, un petit clin d'oeil à la tradition quand même !), d'échanger sur les projets à venir et, surtout, d'accueillir les forces vives de demain.

Si vous avez toujours eu l'envie de vous investir dans la vie de

votre commune, de mettre la main à la pâte pour créer des événements qui rassemblent, ou simplement de partager votre bonne humeur et vos idées, **c'est le moment idéal pour venir nous rencontrer**. Que vous soyez un(e) as de l'organisation, un(e) maître(esse) de la logistique, un(e) pro de la communication, ou simplement quelqu'un qui aime s'amuser, chaque talent est le bienvenu. Venez découvrir les coulisses, poser vos questions et, pourquoi pas, rejoindre l'aventure. Ensemble, faisons rayonner Hadol !

Les incontournables de l'année 2026 : Le programme s'étoffe !

Maintenant que le message est passé, passons aux choses sérieuses : les festivités ! L'Équipe du Comité des Fêtes a redoublé d'efforts pour vous proposer une série d'événements variés, pensés pour tous les âges et tous les goûts. Voici les dates à encercler de toute urgence sur votre calendrier.

15 Février : Le Loto de la Saint Valentin, l'Amour du Gain !

Février, le mois de l'amour... et de la chance ! Notre traditionnel **Loto de la Saint-Valentin** fait son grand retour à la **Salle Polyvalente le 15 février**. Que vous veniez en couple, entre amis, ou en solo, venez tenter votre chance dans une ambiance conviviale et pleine de suspense.

Cette année, nous avons mis les petits plats dans les grands : c'est **plus de 3000€ de bons d'achats** qui seront offerts aux heureux gagnants ! Imaginez un instant : des bons valables dans **plus de 200 commerces de la région**. Que ce soit pour vous offrir un dîner romantique, renouveler votre garde-robe, ou faire plaisir à vos proches, ces bons d'achats représentent un formidable coup de pouce pour votre pouvoir d'achat tout en soutenant l'économie locale. Préparez vos jetons, affûtez vos stylos, et que la chance soit avec vous !

Les portes ouvriront en début d'après-midi (horaire précis à retrouver sur les affiches dédiées) pour vous permettre de prendre place confortablement.

13 Juin : La Soirée Festive d'Été, le Rendezvous Incontournable

L'été approchant, l'envie de se retrouver en extérieur pour profiter des douces soirées estivales se fait sentir. C'est chose faite avec notre **grande soirée festive organisée le 13 juin sur le parking de la Salle Polyvalente**.



C'est LA soirée qu'il ne faudra absolument pas manquer pour lancer la saison estivale !

Le programme est simple : plaisir, musique et gourmandise.

Restauration : Dès la fin de l'après-midi, nous vous proposerons de quoi vous restaurer avec des options variées pour tous les appétits, tenues par le Comité et des partenaires locaux.

Musique Live : Des groupes de musique locaux se succéderont sur scène pour vous faire vibrer avec des répertoires entraînants et diversifiés. De la pop au rock en passant par des airs plus traditionnels, il y en aura pour toutes les oreilles.

Ambiance chaleureuse, ciel étoilé (on croise les doigts !), bonne musique, et de quoi se rafraîchir ou se régaler : c'est la recette parfaite pour une soirée d'été réussie.

Marquez cette date d'une pierre blanche !

31 Octobre : La Soirée Dansante d'Halloween, Frissons et Rythmes

L'automne est là, et avec lui, la période d'Halloween. Mais à Hadol, pas de fantômes sans musique ! Rendez-vous le **31 octobre pour notre grande soirée dansante à la Salle Polyvalente.**

Que vous veniez déguisés ou non, l'important est de venir bouger et de partager un moment festif. Notre DJ s'adaptera à toutes les générations et à tous les styles. Vous pourrez **danser toute la nuit avec de nombreux genres de musique :** des derniers hits aux classiques indémodables, en passant par des musiques du monde et des airs rétro. Cette soirée est pensée pour les familles, les jeunes, les moins jeunes... bref, pour tous les âges. Laissez vos soucis à la maison et venez vous défouler sur la piste de danse ! Une buvette et une petite restauration seront bien sûr à votre disposition pour reprendre des forces entre deux pas de danse.

28 et 29 Novembre : Le Grand Retour du Marché de Noël

Enfin, pour clôturer l'année en beauté et préparer les fêtes de fin d'année, nous aurons le plaisir d'organiser le retour de notre traditionnel **Marché de Noël** ! Il se tiendra cette année les **28 et 29 novembre sur la Place de la Mairie.**

Chaque année, cet événement est un succès, créant une ambiance féérique et chaleureuse, typique de l'esprit de Noël. Pour cette édition 2026, nous avons vu les choses en grand : nous aurons encore **plus d'exposants et d'animations que les années passées !**

Attendez-vous à :

Une sélection d'artisans et de créateurs toujours plus riche : Idées cadeaux, produits du terroir, décorations uniques, vous trouverez forcément votre bonheur.

Des animations pour les enfants : Visite du Père Noël, ateliers créatifs, et peut-être même des surprises...

De quoi se réchauffer et se régaler : Vin chaud, tartines Vosgiennes, gaufres, escargots et autres douceurs festives.

C'est l'occasion idéale de flâner, de dénicher des cadeaux originaux, de se retrouver entre voisins autour d'un verre de vin chaud, et de se laisser imprégner par la magie des fêtes.

Le Marché de Noël est le point d'orgue de notre année festive et nous comptons sur vous pour le rendre encore plus étincelant !

Ne manquez aucune date ! Le Calendrier du Comité des Fêtes

Chers Hadolais, après ce tour d'horizon, il ne vous reste plus qu'une chose à faire : **noter sur vos calendriers ces prochaines dates !**

L'Équipe du Comité des Fêtes a hâte de vous retrouver très nombreux lors de ces événements. Votre présence et votre enthousiasme sont la plus belle des récompenses et le moteur de notre engagement.

Au plaisir de vous accueillir et de faire la fête ensemble !

Retrouvez toutes les informations détaillées, les modalités d'inscription sur nos supports de communication habituels : affichage communal, PanneauPocket, page Facebook, et site internet du Comité des Fêtes.

Contacts :

Président : Patrice Ledun 06 27 23 51 91

Président adjoint : Julien Lecuirot 06 82 03 31 59

Secrétaire : Nadine Courtois 06 09 71 52 06

Secrétaire adjoint : Samuel Perrin 06 83 46 09 87

Trésorier : Alain Solary 06 26 41 31 12

Trésorier adjoint : Marie-Françoise Vannson 06 76 17 13 36

Courriel : comdef@hadolenfete.org

Site internet : <https://www.hadolenfete.org>

Et maintenant à vos agendas !

Le Comité des Fêtes vous propose pour 2026

- 30 janvier : Assemblée Générale Annuelle, c'est le moment de venir apporter vos suggestions et vos idées ! Venez participer, c'est à 20h30 à la mairie.
- 15 février : Loto de la Saint-Valentin
- 13 juin : Soirée festive
- 31 octobre : Soirée dansante
- 28 et 29 novembre : Marché de Noël

LES ASSOCIATIONS

Toujours aussi actif, le club Copains Baladeurs s'enrichit cette année, d'une nouvelle activité de fitness d'extérieur : « Les Bâtons Dynamiques »



Randonnée :

Cette année 2025, bien que le temps n'ait pas toujours été favorable, nous sommes sortis quasiment tous les mardis, pour marcher sur des circuits de 10 à 20 kilomètres.

Nous n'avons fait qu'une seule sortie raquette en raison du manque de neige.

Le séjour annuel d'une semaine, s'est passé cette année 2025 à Marseille. Un séjour sympa et riche de découvertes avec des guides locaux.



Deux nouveautés en 2025 :

- Mise en œuvre de Rando ++ (+ de km et + de dénivelé) pour satisfaire les plus sportifs du club. Ces sorties sont organisées le 2^e jeudi du mois de mars à octobre inclus.
- Organisation de sorties patrimoines pour découvrir des lieux bâtis ou des industries marquantes des Vosges. Elles sont organisées une fois par mois. La journée débute par une courte marche (env. 6km) suivie d'un repas pris en commun et de la visite du Patrimoine.

Nos randonnées sont proposées tous les mardis, certains dimanches, lors de jours enneigés pour des sorties raquettes et lors d'un séjour d'une semaine chaque année.

Marche Nordique :

La marche nordique, accessible à tous, est un sport qui se pratique à l'aide de bâtons spécifiques qui aident à la propulsion.



Après un échauffement en début de séance, et des étirements en fin de séance, la marche nordique offre de nombreux avantages :

- elle sollicite 90% des muscles du corps,
- elle améliore la santé cardio vasculaire,
- elle prévient l'ostéoporose, renforce et soulage vos articulations.
- Elle participe à votre bien-être psychologique

L'association «les copains baladeurs» de Hadol, vous accueille chaque samedi matin de 9h à 11h, à la Pierre Leclair. Des animateurs brevetés par la fédération française de randonnée, vous proposent un parcours en fonction de vos possibilités sur chemins et sentiers.

Pour ceux qui veulent marcher tranquillement nous proposons la marche nordique douce pour une marche adaptée à votre capacité physique.

Que vous soyez actifs ou retraités, n'hésitez pas à venir essayer. Nous assurons le prêt de bâtons lors des premières séances.

Une séance hebdomadaire est proposée chaque samedi matin de 9h à 11h, répartie en 3 groupes de niveaux.

Bâtons Dynamiques :

Depuis 2013, c'est une nouvelle activité de la Fédération Française de Randonnée, mise au point par une équipe suédoise pour la préparation physique des skieurs de fond.

Elle se pratique en extérieur, avec des bâtons qui fonctionnent grâce à un système de pompe offrant des résistances à la pression de 4, 6, 8 ou 10 kg.

Bénéfices :

Amélioration des qualités physiques :

- Amélioration de la posture par l'ouverture de la cage thoracique : meilleure oxygénation, travail cardio-respiratoire.
- Renforcement de l'endurance, de la force, de la résistance.
- Effet propulsif des bâtons car il faut appuyer.

Prévention de la sarcopénie (perte de la masse et de la force musculaires à partir de 50 ans) et des blessures :

- Renforcement musculaire des muscles des bras, des dorsaux et des abdominaux.
- Prévention des chocs articulaires.
- Travail sur l'équilibre.

Une séance type dure 1h30 avec un échauffement, des déplacements entrecoupés d'exercices de renforcement musculaire puis des étirements.

C'est une activité qui allie tous les avantages que l'on peut attendre d'une activité sportive : sport, loisir, fitness, forme, santé.

Les séances ont lieu les jeudis des semaines paires et les mercredis des semaines impaires, de 17 h 15 à 18 h 45. Le lieu est indiqué sur le site des Copains baladeurs car il varie. Les bâtons sont prêtés pour les 2 séances de découverte.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le 06 31 96 71 43 ou 06 07 21 41 41



Vélo de randonnée :

Cette année 2025 et lorsque le temps le permettait, une douzaine d'habitues ont sorti leur vélo pour les deux sorties mensuelles. Fortes chaleurs ou pluie ne nous ont pas gâtés.

Nos sorties sont placées sous le signe de la découverte de notre belle région, des paysages et de l'habitat. Nous nous arrêtons pour satisfaire notre curiosité sans abuser du temps pour que les plus sportifs ne se sentent pas lésés

Haute Saône, Vosges et Meurthe et Moselle sont nos « terrains de jeux » favoris.

Une sortie de trois jours à PONTARLIER, a été appréciée par les 17 participants sportifs et équipe d'intendance. Les responsables de l'activité sont très attachés à la sécurité du groupe. Les cyclos y sont attentifs également. Chacun fait des efforts pour respecter les règles et les autres usagers. Le port de gilet rétro réfléchissant est visiblement un plus pour les autres usagers de la route.

Une séance est proposée chaque premier et troisième jeudi du mois, de mars à octobre.

Balisage de sentiers :

Le balisage des sentiers de Randonnée est toujours réalisé par des bénévoles. Notre club avec son équipe de baliseurs a œuvré dans ce sens tout au long de l'année. :

- Entretien du balisage du GR7 et de son secteur géographique.
- Entretien du balisage du réseau d'itinéraires des sentiers pédestres de Hadol, long de 64 km, suivant la convention signée en 2020 entre la mairie et notre club :
 - Sentier N° 1 : Hadol HAUTE
 - Sentier N° 2 : Le Bois des ROSSIEUX
 - Sentier N° 3 : GUMENIL
 - Sentier N° 4 : Le Pont Napoléon
 - Sentier N° 5 : La HOUSIERE
 - Le sentier des Ecoliers.



LES ASSOCIATIONS

Notre manifestation « Sentiers en Fête » :

Le dimanche 16 mars dernier, notre club a organisé sa troisième grande manifestation intitulée « Sentiers en fête »



Pour cette marche populaire, quatre itinéraires complètement redessinés (5- 10 - 15 - 20 km) au départ de la salle polyvalente étaient offerts aux spécialistes de l'activité, venus souvent de très loin (départements 54 - 57 - 67 - 68 - 90) pour découvrir la commune de HADOL avec ses petits hameaux (cette année : Senade, la Draille Le Sautez, Le Taillon et la Basse Houssière), ses beaux points de vue et surtout sa magnifique forêt. Cette année par une météo très fraîche et très humide, ce sont tout de même quelques 700 marcheurs qui ont pu faire un plein de nature. Au retour, tous nous disaient avoir apprécié la qualité des itinéraires riches de sentiers très diversifiés, parfaitement balisés et se réconfortaient autour d'une table en toute convivialité, avec la restauration proposée par l'organisation. Une soixantaine de bénévoles du club se sont afférés tout le week-end pour assurer le succès de cette marche populaire.

Information : Copains Baladeurs organise le dimanche 1^{er} mars 2026 à HADOL sa 5^e Marche Populaire.

Rando Challenge® Ecole :

Les 19 et 20 juin dernier, notre club a contribué à l'organisation du traditionnel Rando Challenge Ecole® de fin d'année scolaire. Et c'est toujours un grand plaisir pour nos bénévoles.

Sous un grand soleil, 165 élèves répartis par équipes de 5, chacune encadrée par 2 bénévoles (1 de notre club et 1 parent d'élève), se sont lancés à la recherche des 10 balises dissimulées tout au long des parcours, munis de boussoles, de cartes IGN et de leurs cartons réponses. Les plus petits empruntant un parcours de 6 km alors que les plus grands voyaient leur périple atteindre les 9 km. Et pour pimenter l'épreuve, en plus de devoir répondre aux QCM à chaque balise, les plus grands ont dû déterminer la position de chacune d'elles en perforant la carte IGN au bon endroit ; un exercice nécessitant une attention de tous les instants, réunissant la lecture de la carte IGN, la lecture du terrain et l'utilisation de la boussole pour s'orienter. Un vrai succès !



Le Rando Challenge Ecole 2026 est déjà prévu pour les 15 et 16 juin.

Copains Baladeurs est ouvert à tous !

Notre site internet :

<https://vosges.ffrandonnee.fr/html/1962/copains-baladeurs>

Renseignements : Tél : 07 69 28 61 60.



PEDUZZI SAINT-AMÉ



Peduzzi TP SAS
Travaux publics
Terrassements
Voirie
Location de matériels



Peduzzi VRD SAS
Assainissement
Adduction d'eau potable
Voirie et réseaux divers
Branchements particuliers

73, Grande rue
88120 SAINT-AMÉ

Tél. 03.29.61.25.00

Salon de Coiffure "Les Bruyères"

Salon climatisé



Ouvert
du mercredi 9h
au samedi

Mme Patricia VUILLEMIN
712 rue de la Croix Georges - 88220 HADOL
03 29 32 50 09



1995 - 2025 - L'Encrier au Champ a fêté son trentenaire

Programmé le jour de ses portes ouvertes annuelles et lors de la deuxième journée du patrimoine, l'Encrier au Champ avait donné rendez-vous à ses adhérents, amis et curieux, le dimanche 21 septembre 2025 de 10 heures à 18 heures.

Pour apporter une touche animation à cette fête, nous avons invité le groupe folklorique : « Les Chettas » de Xertigny qui tout au long de la journée ont fait résonner dans la cour de l'école le son de leurs instruments, le frappé des sabots et l'excellence de leurs chants.

L'ENCRIER AU CHAMP



La météo n'a pas été clémentine surtout l'après-midi, mais ce sont quand même une petite centaine de personnes qui ont pris possession des lieux et ont découvert ce qui se cache derrière l'appellation Ecole Rurale de la Vôge : l'Encrier au Champ.



La cérémonie officielle fut relevée par la présence de Véronique Marcot, vice-présidente du Conseil Départemental, Maire de Xertigny, de David Perrin, Maire d'Arches, qui ont accompagné le Sénateur honoraire Jackie Pierre et le Maire honoraire de Hadol Roger Colin et également une partie de l'équipe municipale de Hadol.



LES ASSOCIATIONS

Pour marquer ce trentenaire, l'Encrier au Champ avait convié sous un chapiteau, ses anciens administrateurs et ses généreux donateurs à un petit repas convivial, bien entendu animé par «Les Chettas», qui accueillirent les gâteaux d'anniversaire avec force danses et airs joyeux d'accordéon.

En plus de la visite de la classe ancienne, du petit musée, de la démonstration de fabrication de corde en sisal et des jeux de cour pour les enfants, Marie, Christine et Yvonne, les encadrantes de l'atelier Calligraphie, avaient préparé une petite exposition de leurs œuvres et une salle rassemblait une série de photos de classes de Hadol et de ses hameaux.



A 15 heures, une quarantaine de personnes étaient installées dans la salle de classe pour participer à «La dictée du Président». Il n'y eut pas de 0 faute, mais chacune et chacun se vit attribuer un bon point pour sa participation.

La pluie n'a pas découragé les visiteurs qui purent assister sous le chapiteau monté sur le parking de l'Encrier au Champ à une troisième prestation des «Chettas» suivie de «fiauves» contés de belle manière par le spécialiste du groupe.

C'est jusqu'à 18 heures et un peu plus que les airs d'accordéons distillèrent leurs notes et clôturèrent cette belle fête du trentenaire de l'Encrier au Champ.

Contact : Daniel LEROY : 03.29.32.75.01

Courriel : lencrier-au-champ@wanadoo.fr

Site internet : lencrier-au-champ.org



ENTREPRISE SIMON PASCAL

Terrassement • Maçonnerie • Rénovation • Neuf



370 route de xertigny 88220 HADOL

Tél: 03 29 32 54 25 - 06 47 26 36 99 - 07 85 57 10 42

Chers Hadolais, Hadolaises et amis pêcheurs,

Vous êtes chaque année plus nombreux à venir profiter du cadre paisible qu'offre notre bel étang communal, et cette affluence grandissante nous réjouit profondément.

Au fil des saisons, les habitués se retrouvent avec plaisir au bord de l'eau pour partager leur passion, échanger leurs anecdotes de pêche et passer un moment convivial autour d'un verre. Parmi les temps forts de l'année, notre traditionnelle journée spéciale « pêche à la truite », organisée le samedi 24 mai, a rassemblé près de 60 pêcheurs venus taquiner les 150 kilos de truites déversées, dont certaines dépassaient les 2 kilos. Grâce à une équipe de bénévoles motivés, l'accueil, la restauration et l'organisation se sont déroulés dans une ambiance ensoleillée et bon enfant.

Le dimanche 5 octobre, nous avons renouvelé avec succès notre après-midi découverte de la pêche, en partenariat avec l'Association des Amis de l'École de Hadol. Une dizaine d'enfants, accompagnés de leurs parents, ont pu s'initier au montage des lignes, découvrir différentes techniques de pêche et, avec le soutien de Jean-Noël (dit Jeannot), Serge, Dominique, Marie et leurs amis, lancer leurs toutes premières lignes. Certains ont même eu la joie d'attraper leurs premiers poissons, tandis que d'autres ont participé aux animations ludiques proposées par les bénévoles des Amis de l'École.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude aux membres actifs de notre association, qui s'investissent tout au long de l'année dans l'entretien du site, le suivi des alevinages et la surveillance du respect du règlement. Une pensée amicale va également à notre trésorier, empêché cette année pour raisons de santé, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement. Nous avons aussi eu le plaisir de retrouver notre secrétaire, de retour après une période de convalescence, dont la présence nous avait manqué.

La saison de pêche 2026 ouvrira officiellement le samedi 21 février et se clôturera le dimanche 29 novembre. Nous avons hâte de vous retrouver nombreux au bord de l'eau pour de nouveaux moments de détente et de convivialité.

*Le bonheur est, décidément, au bord de l'eau.
Julien Barnabé, Président.*



L'ÉTANG COMMUNAL

CHAUFFAGE - SANITAIRE
FAIVRE
Arnaud

PGN - PGP
QualiFioul

Entretien chaudière fioul/gaz
Vente - Pose - Dépannage

Tél. 03 29 62 61 87 - 06 08 17 10 93
Fax. 03 29 23 95 26

51, route de Remiremont - 88220 RAON-AUX-BOIS
SARL au capital de 7500 € - SIRET 477 987 366 00010

EIRL SILLON Aurélien

Peinture intérieure - extérieure
Décoration
Isolation extérieure

06.75.85.37.03
sillonpeinture@live.fr

LES ASSOCIATIONS

2024/2025 De l'espoir au désespoir

230 Licenciés dont plus de 120 moins de 18 ans, un éclairage totalement défaillant depuis 2 ans, avec des conditions d'entraînement très spartiates, le club avait fondé d'énormes espoirs sur la création d'un terrain synthétique permettant de régler tous ses problèmes et surtout de continuer à grandir et d'assurer la pérennité du Club pour ces prochaines années.

Hélas, après 2 ans de discussions, réunions, étude de projet, certitudes et encouragements de la CAE et de la Municipalité, investissement énorme du Président et de ses dirigeants, le projet, rattrapé par la problématique de budget de la Municipalité lié à la suppression de grosses subventions, était annulé et mis aux oubliettes.

Cet espoir au placard, l'important était d'amortir la déception



les U11 - Saison 2025-2026

au plus vite et d'éviter un exode trop important de joueurs vers les clubs voisins pour y trouver des conditions plus confortables.

Si effectivement, seulement après quelques départs liés à cette décision, il fallait de nouveau assumer sportivement l'accueil de nos licenciés, et les efforts consentis par les municipalités de Hadol et Uriménil dans l'entretien des 2 terrains en herbe et la rénovation des chauffages et vestiaires

pour Uriménil permettent pour le moment de survivre en attendant que « revienne la lumière » et que l'hiver arrive le plus tard possible.

Concernant le Sportif, la saison a été satisfaisante sans grosse performance si ce n'est une place en demi-finale de la coupe des Vosges U17.

Et avec toujours un investissement XXL de nos éducateurs et dirigeants bénévoles sur le plan sportif mais surtout sur le plan moral, les egos, les états d'âme, la gestion des équipes mais également et surtout celle des parents se substituant trop souvent au travail des éducateurs et responsables.

Un éducateur, c'est en moyenne entre 10 et 15 heures consacrées au club par semaine en ajoutant tous les frais de déplacement, entraînements et matchs à sa charge, et même musique pour le Président et tous ses dirigeants, alors merci de s'en rappeler...

Si les résultats de nos joueurs évoluant pour la plupart dans l'élite départementale, voire régionale pour certains, ne sont pas toujours exceptionnels, l'essentiel est déjà d'avoir la possibilité de participer à ces championnats pour nos trois villages, et de permettre une activité et un cadre sportif à nos jeunes.

Bravo et merci encore à tous les licenciés du club, du président aux dirigeants en passant par les éducateurs, accompagnateurs, arbitres, joueurs, sponsors amis des verts, pour leur engagement et leur état d'esprit.

Manifestations et FCHDU en fête :

Beau succès au LOTO de Janvier à HADOL et à la Soirée dansante à URIMENIL en Mars.

Agenda : Dimanche 25/01/26 GRAND LOTO Salle polyvalente HADOL



Reprise 2025-2026 pour les U7 à U9



Les Séniors - Saison 2025-2026

- Samedi 11/04/2026 Grande Soiree Dansante Avec Studio 5 Salle Polyvalente d'Uriménil
- Vendredi 12/06 AG Du FCHDU 20h30 Mairie De Hadol
- Samedi 07/11/2026 Choucroute Salle de L'oiseau Bleu À Dounoux

Le FCHDU, c'est :

Plus de 230 licenciés pour constituer :

- 1 équipe VETERANS
- 2 équipes SENIORS
- 2 équipes U17 en jumelage
- 1 équipe U15 en jumelage
- 2 équipes U13
- 2 équipes U11
- 3 équipes U6 à U9
- 3 arbitres + 1 référent arbitre

Contact

David DROUOT
Président

06 07 39 50 43

Bernadette DEMANGE
secrétaire

07 84 42 14 04

Gérard OUGER
Ecole de Foot

06 19 57 83 48

Jean-Luc VUILLEMIN Communication

06 20 36 58 46



Reprise de l'entrainement 2025-2026 des jeunes U6 à U11



Bénévoles à l'honneur lors du repas annuel du 29 mars 2025.



Un stade des Bruyères copieusement garni pour le 4^e tour de la Coupe de France contre Eloyes

LES ASSOCIATIONS



Notre toute nouvelle association « **Forme & Loisirs Hadolais** » surfe sur la vague de l'ancienne ASC Hadol-Dounoux, et fonctionne très bien. Elle est composée de quatre activités.

AUTOUR DU FIL : travaux d'aiguilles dirigés par Lili, avec bonne humeur, fou-rire et persévérance, une dizaine d'adeptes qui ne donneraient pas leur place. Elles réalisent des travaux difficiles, félicitations ! N'hésitez pas à les rejoindre. **Contact : 06.04.07.54.29**



GYM

Une gymnastique accessible à tous les habitants de la commune et de ses environs. Les séances ont lieu chaque lundi et mercredi soir au Foyer Hadolais et au gymnase, sur l'année scolaire. Deux coachs différents encadrent les cours, apportant chacun leur approche et leur savoir-faire. Cette diversité permet de varier les exercices et de répondre aux attentes de tous les participants. Au programme : renforcement musculaire, mobilité, équilibre et relaxation.



Les séances s'adressent aussi bien aux débutants qu'aux personnes plus expérimentées.

L'objectif est de favoriser le bien-être, la santé et la convivialité au sein du village.

Beaucoup apprécient déjà l'ambiance dynamique et motivante instaurée par les coachs.

Les inscriptions sont ouvertes tout au long de l'année, avec possibilité d'essayer une séance. Un rendez-vous régulier pour prendre soin de soi dans une atmosphère conviviale.

Chaque année se termine par un repas convivial partagé, qui renforce encore la dimension amicale de l'activité.

Un rendez-vous régulier pour prendre soin de soi tout en tissant du lien dans la commune. **Contact : 06.38.61.25.32**



CUISINE DES «TOQUES» : toujours les mêmes fidèles, que des femmes, Messieurs n'hésitez pas il y a de la place pour vous Nous avons fait des crêpes et galettes, du couscous, de la brandade de morue, et cette année nous allons faire : choucroute de poisson et soupe de moules, recettes chaudes d'huitres, choux farci, coulibiac de saumon, le petit



duc d'hospitalité... qu'est-ce ? internet m'a bien aidé, chili con carne etc. Puis le repas de fin d'année scolaire s'est transformé en repas de rentrée en septembre, fort apprécié, où nous avons pu choisir nos thèmes. **Contact : 06.33.22.60.23**



MARCHE : Les lundis et jeudis, devant la salle polyvalente à 13H30, les marches sont toujours très prisées.

Résumé pour l'année 2024/2025 : il y avait 36 adhérents qui ont randonné courageusement sur 6160,4 Km... non pas tout le même jour, il y a eu 55 jours de marche.

Les marches se sont déroulées sur les communes de Hadol, Raon aux Bois, Arches, Uriménil, Xertigny, Dounoux, Les Voivres.

La galette des rois eut lieu en janvier avec la participation de 34 personnes.

La marche de fin d'année pour la période 2024/2025 s'est terminée par un repas avec 25 participants, une réussite. **Contact : 03.29.32.58.80**



ARNAUD
CONSTRUCTION
BOIS

88220 HADOL - **06 83 79 79 04**

Neuf & rénovation

Charpente
Couverture
Zinguerie
Ossature bois
Bardage
Terrasse

Isolation abri
extérieur

LES ASSOCIATIONS



Pour la saison 2026 nous repartons vers ce championnat afin de continuer l'apprentissage de cette nouvelle discipline qui change énormément par rapport à ce que Mouss a été habitué lors des ses 15 années de compétition à haut niveau en vitesse. Au programme 5 courses de prévues dont une dans les Vosges sur le circuit de Mirecourt. (N'hésitez pas à venir le soutenir)

En parallèle la course moto vitesse sur circuit manquant énormément à notre pilote, l'association avec l'aide de ses partenaires vont tout donner afin de l'inscrire sur une course de coupe de France du championnat Ultimate Cup 2026 sur un des plus beaux circuits de France comme Nevers Magny-Cours ou le Castellet.

10 ans après, l'association Mouss Racing Team se relance à fond les manettes. En effet après de longues années à parcourir les championnats de France et d'Europe Superbike avec le pilote Mathieu MARCHAL, l'arrêt a été brutal en 2015 faute de budget pour continuer à le soutenir dans son rêve Européen.

L'association repart en 2025 avec une nouvelle discipline le Supermotard (une moto de cross équipée avec des pneus route et une piste 75% asphalté et 25% terre). Toujours là pour soutenir notre pilote Mathieu (Mouss), elle se verra partager l'aventure en partenariat avec deux autres associations qui vivent la même passion qui crée leur Team l'Asso des Cop1.

En 2025 nous engageons notre pilote à l'intégralité du championnat Bourgogne Franche Comté de Supermotard. Une belle découverte avec plusieurs beaux résultats et un maximum de plaisir de retrouver cette sensation de la compétition 10 ans après.

Nous continuerons ainsi à partager notre passion pour ce sport motorisé et nous avons le plaisir de réorganiser notre repas dansant annuel le 21 février 2026 ainsi que d'autres manifestations durant l'année.



LES OCCASIONS

TOUTES MARQUES

CARTE GRISE

à partir de 24€90

CONCEPT AUTO

03 29 33 17 80

ACHAT VENTE REPRISE

ATELIER

ACHAT-VENTE-REPRISE VEHICULES
DEPUIS BIENTÔT 10 ANS À VOTRE SERVICE

MÉCANIQUE DIVERSE



Fondé le 28 décembre 1963, le Groupe mycologique vosgien fêtera bientôt ses 62 ans d'existence. C'est dire que sa longévité n'a d'égal que la motivation et l'intérêt portés par ses fondateurs très actifs qui ont su transmettre aux générations qui ont suivi, l'amour

et le respect d'une nature prodigue avec des écosystèmes forestiers diversifiés dont le monde des champignons en est un excellent indicateur.

Fort de cet héritage, le GMV a poursuivi, avec succès ses activités que nous tenons à rappeler :

- développer la connaissance des champignons ;
- mettre en place des actions de communication sur la mycologie ;
- tisser des liens de convivialité entre ses membres.

À ce titre, le GMV a organisé en 2025 douze sorties en forêt dont l'une, fructueuse, s'est déroulée en forêt communale de Hadol, à proximité du parcours de santé. Cette forêt est intéressante du point de vue de sa diversité d'essences forestières propices au développement de nombreuses espèces de champignons. Il convient de noter toutefois que les magnifiques douglas situés à mi-versant n'hébergent malheureusement peu d'espèces. À ce propos, cette absence de champignons peut s'expliquer par le fait que le douglas, espèce introduite de l'ouest des États-Unis, n'a pas encore développé de mycorhizes (filaments racinaires assurant une relation intime et alimentaire entre les arbres et les champignons qui fournissent à l'arbre des éléments minéraux issus de la matière organique qu'ils décomposent).

Il convient de souligner que les sorties en forêt sont ouvertes non seulement aux adhérents du GMV, mais aussi à tout public intéressé. Ces sorties, programmées de juillet à

octobre, permettent d'identifier les espèces de champignons récoltés en utilisant des clés de détermination et d'échanger des connaissances entre les participants. À chacune de ces sorties un pique-nique pris en commun est organisé pour fortifier les rapports au sein du groupe qui met en avant la convivialité.

Pour l'année 2025, le GMV a mis en œuvre différentes actions.

- Outre les sorties évoquées précédemment, le GMV a développé en parallèle six actions de formation sur la connaissance des champignons à Aydoilles. Menées de mai à juillet par l'ancien président Joseph ROCH, ces actions ont été suivies par une dizaine d'adhérents qui ont pu ainsi améliorer leurs connaissances en mettant en œuvre des clés de détermination didactiques.
- Une conférence est envisagée sur les mycorhizes (terme évoqué en haut de page) et qui sera donnée par un ingénieur forestier selon ses disponibilités. Cette conférence devrait se tenir à Bruyères à une date non encore fixée. La commune de Hadol en sera avisée.

Comme vous le savez, le GMV reste très attaché à Hadol où son siège social est fixé. La forêt diversifiée y est d'une grande richesse et renferme une flore mycologique variée. Elle fait le bonheur des amoureux des arbres et des cueilleurs de champignons et nous avons grand plaisir à l'inscrire à notre calendrier annuel de sorties, d'autant que nous bénéficions d'un abri en cas de mauvais temps et mis gracieusement à notre disposition par la commune de Hadol.

Vous pouvez nous rejoindre à l'occasion des sorties du samedi organisées pendant la saison mycologique de juillet à octobre. Des affiches sont mises en place à cet effet dans les mairies. La commune de Hadol sait nous réserver un accueil particulier et nous l'en remercions. Alors on vous attend, vous serez les bienvenus !

Le Président du GMV
Yves BASTIEN



BEAUDOÏN

Platrier - Plaquiste

ISOLATION

Plus de 30 ans de métier

88 HADOL - 03 29 32 57 63

AMENAGEMENT COMBLES - VELUX - STAFF



Qualification QUALIBAT 4131 RGE CT 111

LES ASSOCIATIONS



Les Amis de l'École

Un peu d'histoire

Notre association a été créée en 1986 pour établir un lien entre les familles et l'École afin de permettre à celle-ci d'assurer pleinement sa mission éducative et sociale, créer une animation autour de l'École, ouvrir l'École vers l'extérieur, élargir l'accueil des enfants, ainsi que former et développer chez les adhérents l'esprit de solidarité et la volonté de prendre en charge des activités communes.

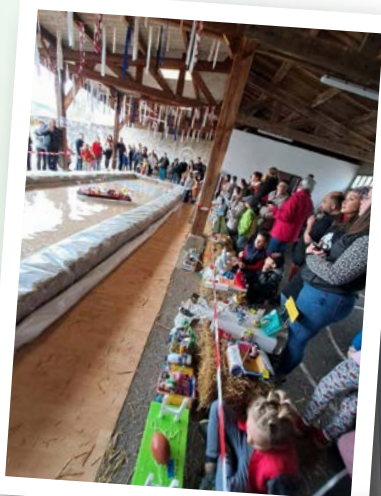
L'année 2024-2025

C'est chacun avec son temps, sa disponibilité, son dynamisme et sa bonne humeur que les 18 bénévoles de l'association ont assuré différentes manifestations et ventes. Notre partenariat reconduit avec l'étang communal de Hadol a permis à de jeunes hadolais de s'initier à la pêche. Puis d'effrayants personnages sont venus fouler la piste du préau de l'ancienne école pour une boom d'Halloween avec frissons garantis. Pas de lutines à l'atelier des lutins du marché de Noël du Comité des Fêtes, mais l'association a offert un moment créatif aux présents. Les lutines étaient trop occupées à repérer le chemin pour leur future visite à l'école avec le Père-Noël. La fin de l'année a également rimé avec sapins, agrumes et fromages. Puis une fois l'hivernage terminé, le bal a repris avec le défilé de Carnaval sous un soleil généreux, puis nous avons navigué aux Champs Golots pour se laisser porter jusqu'au traditionnel loto et la belle réussite des puces des

couturières. Quelques plantes à repiquer en provenance du marché aux fleurs. La végétation prendra peu à peu racine le temps qu'arrive la kermesse pour finaliser une belle année. Mille mercis aux parents qui ont participé à nous aider, que ce soit dans l'installation/désinstallation et partage de vos meilleures recettes à déguster !

Les Amis de l'École ont renouvelé leur implication auprès de l'école à travers les formations sur les dangers domestiques (classes de CP), Secouristes en herbe (classes de CE1) et Savoir Rouler À Vélo (avec le cycle Golbéen, classes de CM2). Elles sont reconduites pour l'année scolaire à venir. Elle soutient également l'école en finançant 3 abonnements annuels.

Grâce à votre soutien l'association a financé une partie des voyages scolaires à hauteur de 5 600 €.





Bénévole d'un jour ou pour toujours

Si vous souhaitez contribuer à la vie de l'association en partageant vos idées, favoriser la concrétisation de futurs projets, œuvrer pour la réalisation des missions de l'association ou encore aider par votre présence (et un peu d'huile de coude !) lors des manifestations ou vente :

REJOIGNEZ-NOUS !

amis.ecolehadol@gmail.com ou au 06.28.23.53.09



facebook

Calendrier 2025-2026

Des manifestations reconduites, d'autres nouvelles, d'autres pour lesquelles le manque de bénévoles ne permet pas de les reconduire. Nous espérons que ce ne sera pas un au revoir définitif ! Et bien évidemment des ventes vont venir ponctuer notre année : au plaisir de vous y retrouver.

Notre calendrier

30 août :

Forum des Associations

19 septembre :

Assemblée Générale

29 novembre :

Atelier des lutins au Marché de Noël

19 décembre :

Visite du Père Noël

20 décembre :

Movie Night

Février 2026 :

Carnaval

Mars 2026 :

Fête de la Saint Patrick

05 octobre :

Initiation Pêche

25 octobre :

Movie Night

1er novembre :

Boom d'Halloween

Nos ventes de fin d'année

Décembre :

Sapins & Fromages

Avril 2026 :

Spectacle surprise & Puces des couturières

Mai 2026 :

Marché aux fleurs

Juin 2026 :

Fête de l'école et Kermesse

LES ASSOCIATIONS

Les Jardiniers de Hadol : une année riche en activités et en récoltes

L'association des Jardiniers de Hadol et des communes environnantes a connu une année 2025 bien remplie, marquée par une belle production dans les potagers, notamment pour les pommes de terre.

L'année a débuté avec l'assemblée générale, en présence du maire et d'une trentaine d'adhérents, qui ont validé budget, cotisations, renouvellement du conseil d'administration et programme des manifestations.

Deux séances de taille d'arbres ont ensuite eu lieu, à Bains-les-Bains et au Roulier de Hadol. Très appréciées, elles permettent aux participants de mettre en pratique les techniques de taille tout en entretenant des vergers locaux.

Le traditionnel échange de plantes de printemps, sous le préau de l'ancienne école, a rencontré un vif succès, tout comme celui d'automne organisé fin octobre.

Malgré une météo capricieuse, entre pluies et canicules, les récoltes se sont révélées globalement satisfaisantes, même si certains fruits ont manqué de durée.

Le point fort de l'année a été l'exposition du 5 octobre, rassemblant légumes insolites, animations artisanales (apiculteur, vannier, confiturier, rémouleur, etc.) et jeux conviviaux (pesée de panier, estimation de citrouille, queues de cerises en bocal).

Invitée spéciale, l'association « Raconte-moi les abeilles » de Saint-Nabord a animé un atelier sur la vie d'une ruche, suivi d'une conférence très suivie sur la lutte contre le frelon asiatique. La journée s'est terminée par le traditionnel pot de l'amitié.



Enfin, le repas annuel des jardiniers a réuni les adhérents le 26 octobre à Bellefontaine, dans une ambiance conviviale.

L'association donne rendez-vous en 2026 à tous les passionnés de jardin et de verger, pour échanger, apprendre et partager leur savoir-faire. Malheureusement le voyage prévu en juin au Musée des maisons Comtoises a été annulé par manque de participants tout comme l'exposition annuelle de légumes originaux nombre d'exposants s'étant désistés par manque de produits à présenter.

L'année se termine par le troc d'automne le dernier samedi d'octobre, suivi le lendemain du traditionnel repas des jardiniers. Les deux manifestations ayant réuni de nombreux jardiniers, on peut dire que l'année s'est mieux terminée qu'elle n'avait commencée.





VUILLEMIN TERRASSEMENT

- Travaux de terrassement,
- Démolition,
- Assainissement,
- Pose de clôtures,
- Préparation cours/enrobé...

06.42.14.40.27

286 La Houssière - 88220 HADOL
maxime.vuillemin@orange.fr

EARL DU SAUTEZ

Vuillemin Gilles

Disponible 7j/7

Vidanges :
Fosse septique
Fosse toutes eaux ...
 Habilitation, Délivrance d'une attestation



Le Sautez - 88220 HADOL
Tél: 03.29.32.50.22 - Mob: 06.26.65.22.19
www.earl-du-sautez.com



L'association Maison du Bien-être à Hadol vous propose :

En Synergie Avec le Cheval, le chemin vers la complicité



Les chevaux ne parlent pas avec des mots comme nous, mais si nous savons les écouter, ils ont plein de choses à nous « raconter », autant sur eux-mêmes que sur nous. Cavalier chevronné ou personne néophite, enfant ou adulte, à la recherche d'une meilleure entente avec votre cheval, de plus de plaisir dans vos échanges ou à la recherche d'un épanouissement personnel....Régalez-vous de la multitude des activités que nous pouvons découvrir avec un cheval comme partenaire.



► **Séjours linguistiques en Allemand, séances en famille, stages, coaching, activités ludiques avec les enfants, mercredis et vacances, formations**

L'Ennearom, votre mélange aromatique naturel personnalisé

Conseil aromatique avec test olfactif qui opère par une approche sensorielle (olfactive) à l'aide d'huiles essentielles pures et naturelles. La science de l'odorat (Osmologie) ainsi que celle des senteurs végétales aromatiques (Aromatologie) sont à l'origine de ce concept. L'ennéagramme y sert d'outil pour attribuer certaines plantes aromatiques, et la réaction de la personne reflète la façon dont elle fait face à la vie. Une image de sa propre personnalité est ainsi réalisée par la personne elle-même qui repartira avec son propre mélange aromatique à l'issue de la séance.

► **Séjours bien-être, ateliers, stages, coaching**

La vie au naturel

Ateliers basés sur une approche "terre à terre" pour comprendre la "matière" afin de l'intégrer dans la vie de tous les jours de façon simple et applicable par tous.

■ Premières approches de la Vie au Naturel

Journées d'approfondissement par thèmes :

■ Les huiles essentielles pour toute la famille

■ **Nouveau projet depuis 4 années : Le jardin des plantes associées** selon Gertrud Franck et tests de plantations d'hiver

À quel point est-il possible d'avoir des légumes toute l'année dans notre région, de belles salades colorées en hiver pour atteindre une « semi-autonomie alimentaire »

► **Séjours bien-être, ateliers, stages, coaching**

Apprendre à porter son enfant, simplement

Nous proposons différentes formules d'interventions, adaptées à vos besoins de parents, futurs parents, professionnel(le)s de santé ou de la petite enfance.

«Le portage, ce moment de bonheur partagé avec l'enfant, doit être avant tout amour et bien-être, en toute simplicité !»

Depuis septembre 2023 nous organisons et accueillons des formations immersives dans notre nouvel espace dédié avec hébergement au 115 rue de la Manchamp « le 115 ». Nous avons accueilli des stagiaires venant de toute la France et de Belgique.

► **Ateliers, stages, formations, séances d'information et de découverte**

Agenda des activités de l'association sur le site.

Mercredis, samedis et vacances scolaires, activités de groupe avec les chevaux pour les enfants et adolescents à la demande

Ateliers ou stages portage des bébés et enfants 1h30, 2h ou 4 h sur demande

Formations au portage des bébés et enfants au 115 sur 3/4 jours (session spéciale de 4 jours «portage et psychomotricité») début mai 2026.

Association Maison du Bien-être, 87 rue de la Manchamp 88220 HADOL

Présidente Anne-Laure Gamonet

Intervenants : Christiane Berger, Anne-Laure Gamonet, Guillaume Guérid et Iris Guérid

maison-du-bien-etre.fr

info@maison-du-bien-etre.fr

09 53 09 29 05

SERVICE PUBLIC

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Hadol-Dounoux

L'année 2025 s'est une nouvelle fois distinguée par la vitalité et la cohésion qui animent l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Hadol-Dounoux.



De nombreux moments de partage ont marqué l'année : l'animation jeux de société accompagnée de la galette des rois, la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques, la journée détente et pêche à la truite au Frais Baril, ainsi que la célébration de notre Sainte-Barbe, temps fort de reconnaissance et de fraternité entre sapeurs-pompiers et familles.

En décembre, **la visite du Père Noël** est venue illuminer les visages des petits comme des grands, clôturant l'année dans une ambiance festive et chaleureuse.



Nos amicalistes ont également organisé une **soirée choucroute** conviviale et la **première édition du bal des sapeurs-pompiers**, un

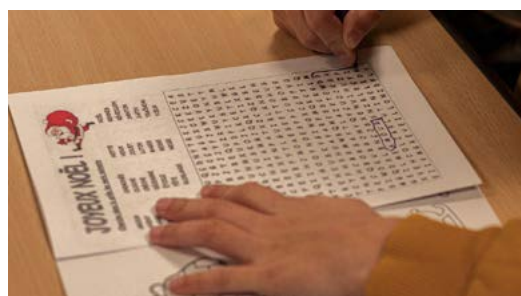


succès prometteur appelé à devenir un rendez-vous incontournable.

Fidèles à la tradition, nos sapeurs-pompiers ont poursuivi leur **tournee des calendriers**, occasion précieuse de rencontre et d'échange avec la population.

L'Amicale adresse ses **plus sincères remerciements** à l'ensemble des habitants pour leur accueil et leur soutien indéfectible.

Les Sapeurs-Pompiers de Hadol-Dounoux vous présentent leurs **meilleurs vœux** et vous souhaitent **une année 2026 empreinte de solidarité, de sérénité et de santé**.



*Le chef de centre
Lieutenant Sébastien
JACQUEMIN*





Reconnaissance et renouveau chez les Jeunes Sapeurs-Pompiers de La Vôge

Cette année, la Section recevra le **prix départemental de l'engagement citoyen à titre collectif** décerné par l'Association

Nationale des Membres de l'Ordre du Mérite (ANMOM), pour les actions menées par les JSP de La Vôge sur la période 2024-2025. La Section est, dès lors, également en lice pour le prix national.

Cela représente, de fait, une Reconnaissance importante pour les actions menées par nos jeunes. C'est également un renouveau, car la section avait déjà reçu cette récompense en 2016-2017.



Le renouveau vient par ailleurs également avec un retour à la parité fille/garçon dans les recrutements 2025 avec 6 garçons recrutés pour 7 filles. L'effectif global de la section reste toutefois à majorité composé à 72% de filles (26 filles et 10 garçons).

Le renouveau passe aussi par la gouvernance de la section.

En effet après 14 années à la tête de la section il était temps pour le président délégué de passer la main. C'est chose faite depuis l'Assemblée Générale de juillet. Ainsi, c'est un binôme dynamique constitué par le sergent-chef Sevin Vincent de Bains les Bains (au titre de président délégué) et du Sergent Grandmaire Tanguy de La Chapelle aux Bois, qui reprend la suite dans le même esprit mais dans le renouveau qui les caractériseront.

Le Sergent-Chef Sevin Vincent a l'expérience avec lui, car il a tenu ce rôle pendant quelques années dans la section de Darney. Le Sergent Grandmaire quant à lui connaît de son côté parfaitement bien les JSP, car il est sorti de leurs rangs en 2018



et fait d'ailleurs parti des JSP reconnus lors de du prix de l'engagement collectif reçu en 2017.



Enfin localement, le renouveau vient aussi pour la seconde année consécutive de l'accueil sur la commune de Hadol de près de 100 JSP et leur encadrement. Ils ont investi le complexe polyvalent et la MFR pour 4 jours et 3 nuits de camp. Ce rendez-vous à l'échelle départementale est le point final de leurs 3 années de formations.

Reconnaissance encore, avec la venue sur le stade de Hadol pendant le camp JSP, de Madame Valérie Michel-Moreau préfète des Vosges, pour une cérémonie à l'occasion de la journée nationale des Sapeurs-Pompiers.

Ce fut également l'occasion de remettre aux futurs Sapeurs-Pompiers Volontaires leurs casques Brillants. C'était d'ailleurs le cas pour Adèle Pierrat qui a intégré le Centre de Secours de Hadol-Dounoux comme Sapeur-Pompier Volontaire après ses 3 années de JSP à l'issu de ce camp.

Le renouveau c'est encore l'arrivée en première année de JSP de 2 nouvelles recrues avec Owen Jacquot de Dounoux et Samuel Matthieu de Hadol.

Le Renouveau est donc bien là

& Notre Reconnaissance va surtout à ces jeunes filles et garçons et leur encadrement

D'ailleurs le renouveau passe aussi par vous, alors Jeunes filles & garçons, vous pouvez à votre tour regagner les rangs de la section, il suffit d'être âgé de 13 à 14 ans, en faire la candidature au Centre de Secours Local, pour passer des tests de recrutement en juin, pour la rentrée de septembre.

Si vous êtes nés en 2012 ou 2013, venez dès maintenant nous voir !

Pour les autres... déjà âgés de 16 ans (ou beaucoup plus), il n'est pas trop tard

pour devenir Sapeurs-Pompiers Volontaires !

Venez vous renseigner au centre de secours !

Adjudant-Chef Souvay Daniel

Animateur JSP

SAPEURS-POMPIERS

LES ASSOCIATIONS

L'UNC et le Devoir de Mémoire.

Dans notre bulletin n°55 de 2021, nous avons rappelé l'origine et les compétences de l'UNC, depuis sa création en 1920. Sa vocation première était la reconnaissance du statut d'ancien combattant qui devait être attribué à tous ceux qui avaient participé à la défense de la patrie. Mais c'est aussi et surtout, de sauvegarder la mémoire des disparus, ceux qui, par leur sacrifice, nous ont permis de rester libres aujourd'hui.

Cette transmission de la mémoire est un héritage de toutes les générations qui nous ont précédées depuis la fin des hostilités de 14/18 et 39/45. L'UNC est donc une association mémorielle indispensable pour perpétuer ce devoir de mémoire auprès des jeunes générations.

Malheureusement, on observe aujourd'hui une déstabilisation de notre jeunesse qui évolue au sein d'une société du tout numérique, avec des réseaux sociaux dont on connaît le bon comme le très mauvais usage.



Qu'est ce que le patriotisme aujourd'hui au regard des jeunes ! Ce patriotisme exaltant dont ont fait preuve nos aïeux quand ils ont été appelés à défendre la Patrie au cours des différents conflits. Récemment, lors d'une manifestation à Paris, on a pu voir avec stupeur des jeunes piétiner et renier le drapeau Français . C'est très inquiétant pour notre avenir. Mais ne désespérons pas, il y a encore de nombreux jeunes qui prennent conscience de la nécessité de préserver la Paix, et de s'investir pour la sauvegarder. La Liberté n'a pas de prix dit-on, mais combien de nos anciens dans nos familles ont payé le prix fort en se sacrifiant pour elle.

Simone Veil disait en parlant de la Patrie «Ce n'est pas l'amour de soi, c'est l'amour du passé dans ce qu'il a de meilleur, non pas glorifié et travesti, mais un passé assumé dans ses gloires et dans ses hontes, c'est l'amour d'un héritage, des disciples et des vertus de nos pères qu'il s 'agit de défendre ».

Nous avons tous un devoir moral à encourager les jeunes générations dans ce devoir de mémoire, en les invitant, par exemple, à participer



aux cérémonies patriotiques, et pourquoi pas, pour certains, devenir porte-drapeau. Nous avons cette chance de rencontrer auprès des enseignants de notre commune, un écho favorable à cette demande, et il est réconfortant de voir ces jeunes prendre très au sérieux, les missions qui leur sont confiées.

Le devoir de mémoire ne doit pas être aléatoire, mais au contraire faire partie de nos obligations, de notre culture, car on ne peut construire un avenir, si on oublie son passé.

Je souligne aussi, avec une certaine satisfaction, que 6 nouveaux adhérents ont intégré notre association, non pas en qualité d'ancien combattant , mais en qualité de membres associés sympathisants, tels que prévu dans les nouveaux statuts de l'UNC. Il n'est nullement besoin d'être ancien combattant pour devenir passeur de mémoire...

Pour terminer, je voudrais remercier tous les acteurs locaux qui participent d'une façon active à l'organisation et au bon déroulement de nos cérémonies patriotiques, moments de recueillement en hommage à tous ceux qui, avant nous et pour nous, ont combattu pour notre Liberté.

Le Président, François Creusot

ROLLOT
TOITURES VOSGIENNES

**CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
ISOLATION DE TOITURE**

397 Les Basses de Moyenpal
88220 XERTIGNY



**Tél. 06 72 27 62 79
03 29 37 07 46**

mail : rollot@toituresvosgiennes.fr



Ensemble, ils smatchent fort : l'équipe de volley-ball de Hadol met la barre haut !

Trois ans seulement... et déjà sur le toit du championnat ! L'équipe de volley-ball de Hadol, n'a pas perdu de temps pour s'imposer sur les terrains vosgiens. Après une superbe saison 2024-2025 achevée tout en haut du classement du championnat USFEN, nos volleyeurs hadolais ont démarré la saison 2025-2026 sur la même lancée victorieuse en remportant le premier tournoi de l'année à Épinal. Autant dire que l'esprit d'équipe et la bonne humeur font bon ménage avec les performances !

Mais au fait, l'USFEN Vosges, c'est quoi ?

C'est une union sportive et amicale fédérant les clubs et sportifs du département autour de valeurs simples : plaisir, partage, et esprit collectif. Autant dire que l'équipe de Hadol y a son terrain de jeu idéal !

Et l'équipe de volley de Hadol ?

Composée d'une quinzaine de joueurs venus de Hadol et des alentours, l'équipe rassemble des passionnés de tous niveaux. Que vous soyez un(e) pro du smash ou que vous découvriez à peine la différence entre une manchette et un plongeon, vous êtes les bienvenus ! L'objectif ? S'amuser, progresser, et surtout passer un bon moment ensemble.

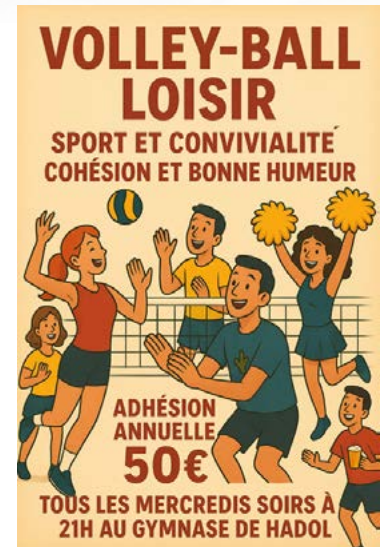
Et ça joue quand et où ?

Les entraînements ont lieu tous les mercredis soirs à 21h, au gymnase de Hadol, même pendant les vacances scolaires (oui, certains ne lèvent jamais vraiment le pied !). Les séances sont rythmées par des échanges dynamiques, quelques fous rires, et des troisièmes mi-temps qui n'ont rien à envier à celles du rugby.

En résumé ?

L'équipe de Hadol, c'est avant tout une bande d'amis qui aiment autant le volley que la convivialité. Alors si vous cherchez une activité sportive sans prise de tête mais avec une belle dose d'énergie et de sourire, n'hésitez pas à venir taper la balle avec eux !

Pour tout contact :
usfenhadol@gmail.com
ou venez nous voir au
gymnase les mercredis
soirs à partir de 21
heures.



VOLLEY



SAS GEORGEL et Fils

Charpente - Couverture - Zinguerie
Maison ossature Bois
Isolation Extérieur - Bardage

Tél. 03 29 32 54 60 - 06 22 18 12 95
88220 HADOL

LES ASSOCIATIONS

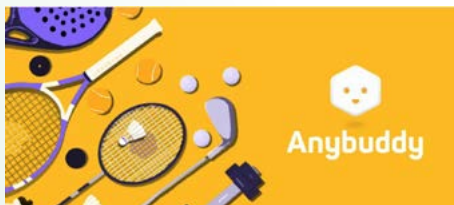


Le tennis Club comptait cette année une trentaine de licenciés, en comptant adultes et jeunes, femmes et hommes.

Les cours de tennis se pratiquent les lundis soirs de 20h à 22h et les samedis matins de 8h à 14h divisé en plusieurs groupes, avec un entraîneur, DEMACON Dominique,

depuis une dizaine d'année.

Le TCH a participé, cette année, aux championnats Crédit Mutuel homme, CD 88 Trophée féminin ainsi qu'au championnat LOR sénior printemps dames en étant 100 % hadolais, mais aussi aux championnats LOR sénior printemps hommes et championnat Crédit Mutuel femme en étant joueurs/ joueuses prêté(e)s aux club de Golbey pour les femmes et Rambervillers pour les hommes.



Dans toutes ces compétitions, les compétiteurs(trices), ont pu encore évoluer et donner le meilleur d'eux mêmes.

Le Club a à coeur de permettre à tous l'accès aux terrains extérieurs, sans licence. Une boîte à clés a été installée sur la porte d'accès aux terrains. Après téléchargement de l'application « Anybuddy », les personnes souhaitant réserver un terrain pour un accès d'une heure, reçoivent un code leur permettant d'ouvrir la boîte à clés. Le prix de la réservation est de 10€/h, 3€ sont reversés pour la gestion de l'application, et 7€ sont reversés au club.

Cet été, il y a eu 21 réservations pour les courts de tennis extérieurs.

Par ailleurs, les licences « été » sont chaque année disponibles de mai à août.

Enfin, notre club était présent au forum des associations, un temps fort permettant la présentation de nos activités et notamment de notre école de tennis afin de recruter plus de joueurs pour faire perdurer le club..

Coordonnées :

tennisclubhadolais88@gmail.com

[insta: tchtennisclubhadolais](https://www.instagram.com/tchtennisclubhadolais)

jeremy_gappe@hotmail.fr

06.28.54.35.47

L'Instinct Nature



Biorésonance

Séances d'applications de fréquences ou de spectres de fréquences en cohérence avec les besoins de l'organisme.



Shiatsu Equilibre énergétique

Acupression sur des trajets & points spécifiques afin de favoriser l'équilibre & la libre circulation de l'énergie du corps.



Consultante équine

Accompagnement des particuliers & professionnels pour adapter l'environnement de vie ou le bien-être global du cheval.

Des accompagnements adaptés & respectueux de vos besoins, dans une démarche d'accès à un mieux-être global.



linstinct.nature.88@gmail.com

Plateforme : perfactive

La Draille 88220 Hadol

Ces prestations ne remplacent pas un suivi/traitement médical/vétérinaire.



**LES FOUS VOLANTS
DE HADOL**

LES FOUS VOLANTS DE HADOL

Association affiliée à la fédération française
d'aéromodélisme (FFAM)

Notre association propose de vous accompagner dans la pratique d'un loisir technique...

Si vous avez toujours rêvé de créer, de piloter un engin volant radio-commandé : vous êtes au bon endroit !!

Qu'il s'agisse d'un avion, d'un planeur, d'un hélicoptère ou d'un drone, vous trouverez chez LES FOUS VOLANTS de HADOL :

- Une équipe de passionnés prêts à partager leurs expériences,
- Un local pour apprendre à concevoir, à construire, pour discuter technique (impression 3D, découpe laser, stratification, programmation de télécommandes, utilisation de batteries, électronique, etc-etc...)



Une séance d'écologie



- Une piste en pleine nature pour faire voler nos machines en toute sécurité, dans un paysage vosgien exceptionnel, sur la commune de HADOL.

Vous hésitez encore... ?

Voici quelques photos...



Deux poids, deux mesures

Pour nous rejoindre ...

Vous pouvez nous contacter par téléphone :

au 06 83 43 08 00 ou au 07 69 31 61 26

Vous pouvez aussi contacter la mairie de Hadol

Vous pouvez passer nous voir à notre local « Place de la Mairie à Hadol » le samedi après-midi en hiver

Et vous pouvez passer nous voir sur notre zone d'évolution extérieure à Guménil le samedi après-midi par beau temps

Nous serons ravis de vous accueillir pour partager notre passion !



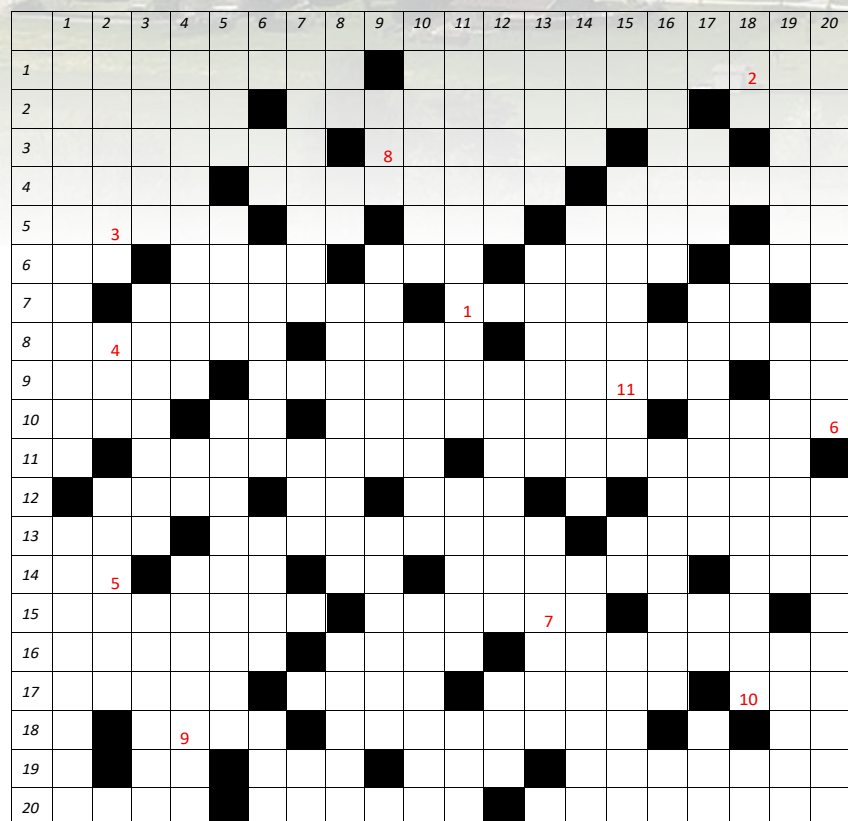
Le stand des Fous à la journée
des assoc. de Hadol



À L'ESENSIEL	P50	MARCHAL AUTO-MOTO	P2
APE PAYSAGE	P42	OFFICE NOTARIAL HERMANN VINCENT	P26
AUTOSUR	P20	PEDUZZI	P56
ARNAUD CONSTRUCTIONS BOIS	P63	PROCESS INFORMATIQUE	P83
CONCEPT AUTO HADOL	P64	PIERRE LOCATION	P16
BEAUDOIN PLATRERIE	P65	PROVEO 88	P13
CATHERINE COIFFURE	P82	SAFTI	P2
COURTOIS AYMERIC	P83	SARL COURTOIS HERVE	P6
D.V.M	P51	SALON DE COIFFURE LES BRUYÈRES	P56
D.V.M TOLERIE	P48	SARL JPE	P15
EARL DU SAUTEZ	P68	SARL LEONARD	P27
EARL DE LA DRAILLE	P14	SARL ROUSSEL PATRICK	P16
EURL ROLLLOT TOITURES VOSGIENNES	P72	SAS GEORGEL ET FILS	P73
EURL SILLON	P59	SAS LC BOIS	P84
ESPRIT COIFFURE	P26	SERVICE AGRI PARTI	P82
FAIVRE ARNAUD	P59	SIMON PASCAL	P58
JA COIFFURE et ESTHETIQUE	P11	SOCIÉTÉ GEORGES HENRY	P51
LAURIN ALEXIS ELECTRICITE	P78	SPINELEC	P4
LB CONCEPTION	P7	SRDE	P4
L'EPI HADOLAIS	P48	STORE FERMETURES	P15
LE BAGATELLE	P81	SUPER U	P21
L'INSTINCT NATURE	P74	TOCKLER GILLES	P27
MANGEAT FERMETURE	P12	VUILLEMIN TERRASSEMENT	P68
MARBRERIE MOUGEL/LAMBOLEY	P79	VALDENNAIRE TP	P50



En reportant, dans l'encadré ci-dessous, les 11 lettres qui se trouvent dans les cases numérotées, vous découvrirez un lieu de Hadol



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

Horizontalement

- 1 - Cent fois autant - Un muscle du bras ou du genou peut l'être.
- 2 - Beaucoup d'eau - Placée entre deux éléments - Ses caractères sont gras.
- 3 - Grands papillons de Madagascar - Boisson servie à ras bords - Né au mont Viso - Intelligence artificielle.
- 4 - Né à Mirecourt, on lui doit la fête de la musique - Né à Epinal, son lycée y est connu - Né à Charmes, il est le père « des Déracinés ou de la Colline inspirée ».
- 5 - Intenter une action en justice - Le M grec - A les - Petit avec des lentilles - Maille serrée.
- 6 - Personnel - Espèce - Ville ou baie du Japon - Il vaut mieux ne pas la casser - Ce n'est pas beaucoup.
- 7 - Acacias à petites fleurs jaunes - Affable, sociable - Petit docteur.
- 8 - Donner du velouté - Né à Vittel, ses films nous ont fait rire - Fabrique des étuis, des gaines.
- 9 - Femelle qui chasse - Orchidée papillon - Erbium.
- 10 - Raire à l'envers - Absorbé - Hongroise pour Frantz Liszt - Mit bout à bout.
- 11 - Petit singe ou drôle de personnage - Abandonnée, quittée.
- 12 - Centre de recherche - C'est-à-dire - Le T grec - Amorphe, éteint.
- 13 - Détroit à Calais - Corbeau ou dramaturge - Frisés serrés.
- 14 - Quatre à Rome - Vase (de nuit) - Petit saint - Capsule en gélatine - Interjection pour appeler.
- 15 - Fausses dévotes - Fruit de la vigne - Voler Outre-Manche (to...).
- 16 - Partisan - Riche ou pauvre en poésie - Né à Epinal, il enchante nos papilles à la télévision.
- 17 - Gros pavé - Candidat à Polytechnique - Dépouvu - Désert de sable.
- 18 - Langage pour symboles - Né à Epinal, ses images l'ont rendu célèbre - Onze à Lyon.
- 19 - Téléphone maison - Le grand timonier - Emblème de la royauté - Gaz des marais.
- 20 - Elle mouille le maillot - Née à Bains-les-Bains, c'est la première à passer et obtenir le baccalauréat - Démodées.

Verticalement

- 1 - Lépiotes - Cavaliers dans l'arène.
- 2 - Pile - Cri de douleur - Né à Epinal, journaliste, député européen.
- 3 - Rien - Des millièmes de millimètre - Né à Champagne il est dit « le Lorrain ».
- 4 - Croisement entre une mandarine et une orange - Patrie d'Abraham - De la partie postérieure du genou
- 5 - Sans ornements - Soutient les petits pois ou les haricots - Tranches de pain de mie séchées.
- 6 - Article étranger - Ensemble de textes, choisi pour une étude - Supprimée - Psychose maniaco dépressive.
- 7 - Désavantageâmes - A l'arc, au fusil ou au but - Petit fleuve du Pas de Calais.
- 8 - Dans - Symbole du plutonium - Arachnides parasites qui provoquent des allergies - Policier vénal corrompu.
- 9 - Sélectif, maintenant - Groupe ethnique isolé - Vide.
- 10 - Va de pair avec perte - Cerf d'Amérique du Nord - Affaibli.
- 11 - Pronom relatif composé - Douleur diffuse - Dépôt.
- 12 - Mâchoires - Nodosités - Roulent sur le tapis.
- 13 - Civil ou pénal - Temple d'extrême orient - user.
- 14 - Masse, dame - A base de farine de moutarde - Général.
- 15 - Impôt sur les sociétés - Surnommée - Chlore - Caractères anciens.
- 16 - Pièce du calice d'une fleur - Négation - Rend moins dense - Pour les amis.
- 17 - Monnaie suédoise - Famine - Petit saint de Bretagne - Boisson.
- 18 - Ville de Normandie - Surface à brouter - Novice - Astate.
- 19 - Numéral ordinal - Colle à l'école - Siège royal.
- 20 - Garantira à nouveau - Malicieux, polissons.

État civil du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025

Une dotation de 35 €, versée sur un compte épargne, est attribuée à chaque nouveau-né, sur demande des parents.



Naissances

Ellie de Matthieu TRAUT et de Laura GÖSS, née le **13 novembre 2024**

Hélio de Alexis JACQUÉ et Jessica BRUNET, né le **13 novembre 2024**

Hannah de Rodolphe VAUTRIN et de Audrey FONTVIELLE, née le **7 février 2025**

Eliott de Pascal MAIRE et de Pamela CERF, né le **24 mars 2025**

Lévi de Kévin PICARD et de Océane MAUCLAIR, né le **18 juin 2025**

Marceau de Benoît BLAUDEZ et de Elodie L'HOTE, né le **25 juillet 2025**

Victor de Julien LAGARDE et de Géraldine FABRE, né le **12 octobre 2025**

Mariages

Le 28 juin 2025, **Corentin VUILLEMIN** et **Manon HENRY**

Le 12 juillet 2025, **Baptiste ASTGEN** et **Manon PERRAUD**

Le 26 juillet 2025, **Jérémy FRENOT** et **Aurore MARCHAL**

Le 16 août 2025, **Quentin DEMANGE** et **Clotilde COLIN**

Le 23 août 2025, **Bernard JACQUOT** et **MANTULET Brigitte**



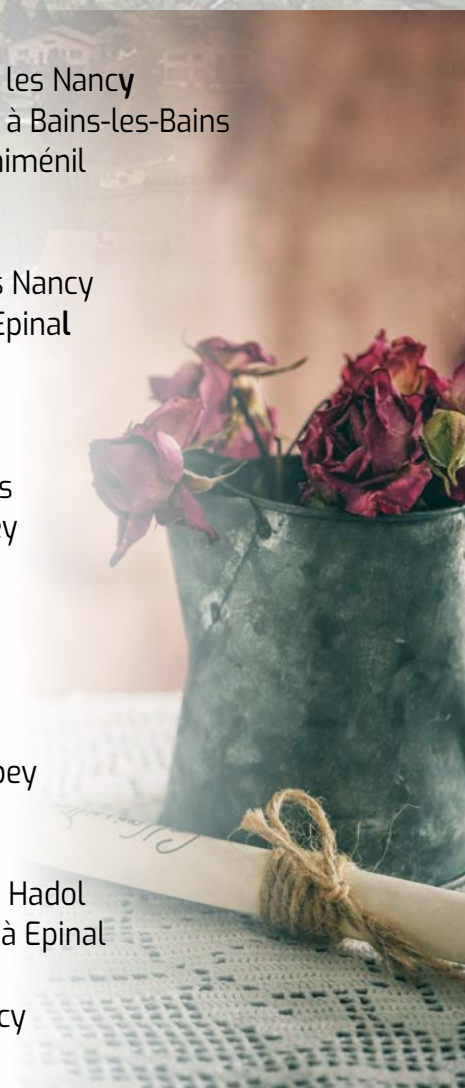
Electricité Générale

NEUF ET RÉNOVATION
MISE AUX NORMES, DOMOTIQUE, ALARMES
INTERPHONIE, BORNE DE RECHARGE
DÉPANNAGE

LAURIN Alexis 263 la Houssière 88220 HADOL
0620214667 alexis.laurin@orange.fr*

Décès

CICOLAZ Jean-Claude, décédé le 5 novembre 2024 à Vandœuvre les Nancy
 MATHIEU Françoise née CLAUDEL, décédée le 19 novembre 2024 à Bains-les-Bains
 DEL Georgette née PIERROT, décédée le 7 décembre 2024 à Cheniménil
 DÉLON Claude, décédé le 17 janvier 2025 à Epinal
 DEMANGE Emile, décédé le 21 janvier 2025 à Hadol
 DOUSSET Jean-Louis, décédé le 23 janvier 2025 à Vandœuvre les Nancy
 SOUVAIS Anne-Marie née GOULET, décédée le 10 février 2025 à Epinal
 MATHIEU Pierre, décédé le 4 mars 2025 à Epinal
 BAUMANN Thierry, décédé le 7 mars 2025 à Hadol
 MARCHAL Alain, décédé le 14 mars 2025 Golbey
 MATHIEU Marcelle née SIMON, décédée le 20 mars 2025 à Eloyes
 CHRISMENT Francine née PARIS, décédée le 1^{er} avril 2025 à Golbey
 ROLLOT Lucienne née VINEL, décédée le 20 avril 2025 à Hadol
 FARQUE Dominique, décédé le 17 avril 2025 à Golbey
 HERMANN Geoffrette, décédée le 17 mai 2025 à Bruyères
 BESSON Daniel, décédé le 23 mai 2025 à Golbey
 LITZENBURGER Camille, décédé le 23 juin 2025 à Golbey
 VUILLEMIN Corinne née GARION, décédée le 1^{er} juillet 2025 à Golbey
 CREUSOT Didier, décédé le 14 juillet 2025 à Chantraine
 BAUDOUIN Jeanne, décédée le 22 août 2025 à Hadol
 BURKE Yvonne née BARTHELET, décédée le 13 septembre 2025 à Hadol
 VAXELAIRE Jeannine née FIEGEL, décédée le 14 septembre 2025 à Epinal
 MICHEL Georges, décédé le 15 septembre 2025 à Epinal
 GENET Jean, décédé le 16 septembre 2025 à Vandœuvre les Nancy
 COLIN Claude, décédé le 27 septembre 2025 à Epinal



POMPES FUNÈBRES & MARBRERIE LAMBOLEY MOUGEL

- Obsèques
- Prévoyance
- Monuments
- Travaux de cimetière

Arches

5, rue de Remiremont
03 29 32 72 40

Vagney

7, rue Michel Collinet
03 29 24 02 87

Le Syndicat

13 bis route de Plaine
03 29 61 25 59

Accès à tous les funérariums

www.pflm.fr

JANVIER

<i>Jeudi 15</i>	<i>Vœux du Maire</i>	<i>Salle polyvalente</i>
<i>Samedi 24</i>	<i>Assemblée Générale - Jardiniers de Hadol</i>	<i>Mairie</i>
<i>Dimanche 25</i>	<i>Loto - FCHDU</i>	<i>Salle polyvalente</i>
<i>Vendredi 30</i>	<i>Assemblée Générale - Comité des Fêtes</i>	<i>Mairie</i>

FÉVRIER

<i>Dimanche 1^{er}</i>	<i>CCAS - Théâtre Food'Scene</i>	<i>Salle polyvalente</i>
<i>Vendredi 6</i>	<i>Assemblée Générale - Etang communal de Hadol</i>	<i>Salle Polyactivités</i>
<i>Samedi 7</i>	<i>Soirée Choucroute - Sapeurs-Pompiers</i>	<i>Salle polyvalente</i>
<i>Vendredi 13</i>	<i>Assemblée Générale - Association familiale</i>	<i>Salle Polyactivités</i>
<i>Dimanche 15</i>	<i>Loto de la Saint-Valentin - Comité des Fêtes</i>	<i>Salle polyvalente</i>
<i>Samedi 21</i>	<i>Carnaval - Les Amis de l'école</i>	<i>Préau ancienne école du centre</i>
	<i>Soirée dansante Mouss Racing Team</i>	<i>Salle polyvalente</i>

MARS

<i>Dimanche 1^{er}</i>	<i>Marche populaire - Copains Baladeurs</i>	<i>Salle polyvalente</i>
<i>Samedi 7</i>	<i>Soirée dansante - All Dances</i>	<i>Salle polyvalente</i>
	<i>Taille des arbres - Jardiniers de Hadol</i>	<i>Rv à 13h30 parking salle polyvalente</i>
<i>Samedi 14</i>	<i>Taille des arbres - Jardiniers de Hadol</i>	<i>Rv à 13h30 parking salle polyvalente</i>
	<i>Saint Patrick - Les amis de l'école</i>	<i>Préau ancienne école du centre</i>
<i>Dimanche 15</i>	<i>Elections municipales</i>	<i>Salle polyvalente</i>
<i>Dimanche 22</i>	<i>Elections municipales</i>	<i>Salle polyvalente</i>
<i>Samedi 28</i>	<i>Loto - Avenir de Hadol</i>	<i>Salle polyvalente</i>

AVRIL

<i>Samedi 4</i>	<i>Compétition FDO - All Dances</i>	<i>Salle polyvalente / Gymnase / club House</i>
<i>Samedi 11</i>	<i>Soirée dansante du FCHDU</i>	<i>Salle polyvalente d'Uriménil</i>
<i>Samedi 18</i>	<i>Soirée dansante - Société de chasse</i>	<i>Salle polyvalente</i>

MAI

<i>Vendredi 1^{er}</i>	<i>Marche de l'Association Familiale - avec repas</i>	<i>Salle polyvalente</i>
<i>Vendredi 8</i>	<i>Fête Patronale</i>	<i>Place des Bruyères</i>
<i>Samedi 9</i>	<i>Fête Patronale</i>	<i>Place des Bruyères</i>
<i>Dimanche 10</i>	<i>Fête Patronale</i>	<i>Place des Bruyères</i>
	<i>Vide grenier - DBS Sport</i>	<i>Parking salle polyvalente</i>
<i>Samedi 16</i>	<i>Marché aux fleurs (le matin) Les Amis de l'école</i>	<i>Préau ancienne école du centre</i>
	<i>Échange de plantes (l'après-midi) Les jardiniers de Hadol</i>	<i>Préau ancienne école du centre</i>
<i>Samedi 23</i>	<i>Spectacle Les Amis de l'Ecole</i>	<i>Salle polyvalente</i>

JUIN

<i>Vendredi 12</i>	<i>Assemblée Générale - FCHDU</i>	<i>Mairie</i>
<i>Samedi 13</i>	<i>Soirée Festive - Comité des Fêtes</i>	<i>Parking Salle polyvalente</i>
<i>Samedi 27</i>	<i>Fête de l'école et kermesse</i>	<i>Salle polyvalente</i>

JUILLET

<i>Samedi 18</i>	<i>Bal + Feux d'artifice - Sapeurs-Pompiers</i>	<i>Place des Bruyères</i>
------------------	---	---------------------------

AOÛT

Samedi 29 Forum des Associations Place des Bruyères

SEPTEMBRE

Dimanche 6 Vide grenier - Avenir de Hadol Place des Bruyères

Dimanche 20 Portes ouvertes - Encrier au champ Ex Ecole de Guménil

OCTOBRE

Dimanche 4 Exposition de légumes - Les Jardiniers de Hadol Salle polyvalente

Vendredi 16 Assemblée Générale - Encrier au champ Mairie de Hadol

Samedi 24 Échange de plantes - Les Jardiniers de Hadol Salle polyvalente

Dimanche 25 Repas - Les Jardiniers de Hadol Salle polyvalente

Samedi 31 Repas dansant - Comité des Fêtes Salle polyvalente

NOVEMBRE

Samedi 7 Repas du FCHDU Dounoux - Salle de l'oiseau bleu

Mardi 11 Cérémonie patriotique

Dimanche 15 Bourse aux jouets - Association familiale Salle polyvalente

Dimanche 22 Sainte-Cécile - Avenir de Hadol Salle polyvalente

Vendredi 27 Assemblée Générale - Forme et Loisirs Grand salon de la Mairie

Samedi 28 Marché de Noël - Comité des Fêtes Place de la Mairie

Saint-Nicolas - Association Familiale Salle polyvalente

Dimanche 29 Marché de Noël - Comité des Fêtes Place de la Mairie

DÉCEMBRE

Dimanche 13 Gala de Noël - All Dances Salle polyvalente / Gymnase / club House

Samedi 19 Festival de Jeux - Ligue de l'enseignement Salle polyvalente

Dimanche 20 Festival de Jeux - Ligue de l'enseignement Salle polyvalente

LE BAGATELLE

Simplement bon et authentique

Maître Restaurateur - Terroir et Tradition
12, rue des Petites Boucheries - 88 000 ÉPINAL
Tél. : 03 29 35 05 22 - www.le-bagatelle.fr



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	C	E	N	T	U	P	L	E		F	L	E	C	H	I	S	S	E	U	R
2	O	C	E	A	N		E	N	T	R	E	T	O	I	S	E		U	N	E
3	U	R	A	N	I	E	S		R	A	S	A	D	E		P	O		I	A
4	L	A	N	G		L	A	P	I	C	Q	U	E		B	A	R	R	E	S
5	E	S	T	E	R		M	U		A	U	X		S	A	L	E		M	S
6	M	E		R	A	C	E		I	S	E		P	I	P	E		P	E	U
7	E		M	I	M	O	S	A	S		L	I	A	N	T		D	R		R
8	L	A	I	N	E	R		C	O	W	L		G	A	I	N	I	E	R	E
9	L	I	C	E		P	H	A	L	A	E	N	O	P	S	I	S		E	R
10	E	E	R		B	U		R	A	P	S	O	D	I	E		E	N	T	A
11	S		O	U	I	S	T	I	T	I		D	E	S	E	R	T	E	E	
12		C	N	R	S		I	E		T	A	U		E		A	T	O	N	E
13	P	A	S		C	O	R	N	E	I	L	L	E		C	R	E	P	U	S
14	I	V		P	O	T		S	T		G	E	L	U	L	E		H	E	P
15	C	A	G	O	T	E	S		R	A	I	S	I	N		F	L	Y		I
16	A	D	E	P	T	E		R	I	M	E		M	A	R	I	O	T	T	E
17	D	A	L	L	E		P	I	P	O		D	E	N	U	E		E	R	G
18	O		L	I	S	P		P	E	L	L	E	R	I	N		T		O	L
19	R		E	T		M	A	O		L	I	S		M	E	T	H	A	N	E
20	S	U	E	E		D	A	U	B	I	E		D	E	S	U	E	T	E	S

1	2	3		4	5	6	7	8	9	10	11
L	E	S		A	V	A	I	R	I	E	S

diffure
à domicile

06 84 18 47 55

Maçonnerie agricole

- Logettes, poulaillers, étables, hangars, silos, fosses...
- Dallage, soubassement de bâtiments
- Stabilisation de graviers
- Fumières,
- Aménagement des abords
- ...

Maçonnerie générale

- Rénovation
- Renforcement de structures
- Construction



861 route d'Arches 88220 HADOL

Tél. : 06 84 83 87 45

www.serviceagri-parti-88.fr

germain.samuel@sfr.fr



PROCESS

informatique



03 29 69 15 33

ARCHES

PARTICULIERS

Vente, configuration,
sécurité et maintenance

PROFESSIONNELS

Mise en place de serveurs et
de réseaux, protection des
données

COLLECTIVITÉS

Sécurisation des informations
gestion des utilisateurs,
classes numériques

Une équipe à votre service pour la vente et la maintenance
de postes et solutions informatiques

Aymeric COURTOIS PAYSAGE

AMENAGEMENT & CONCEPTION

- Maçonnerie paysagère
- Clôture / Pare vue
- Dallage / Pavage
- Escalier
- Engazonnement / Plantation
- Entretien des espaces verts

Aymeric COURTOIS

06 16 01 17 87

acppaysage@outlook.fr

69 RUE DE LA TRANCHÉE

88000 EPINAL



LUDO CHARPENTE BOIS

**Charpente - Couverture - Maison Ossature Bois
Zinguerie - Étanchéité - Bardage**



 **06.32.19.99.58**

 **ludocharpentebois@gmail.com**

**195 Rue de la suisse
88220 HADOL**